U d'/of OTTAWA
39003003001780

CE
NOV 14 1972

Elections Provinciales
DE 1908

1892-1908

Deux régimes politiques étudiés et comparés

QUÉBEC

1908

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

FC
2922.2
.D475
1908

ELECTIONS PROVINCIALES DE 1908

AVANT-PROPOS

La législature de Québec vient d'être dissoute. Dans quelques semaines, les électeurs de cette province seront appelés à faire le choix des députés qui les représenteront à l'assemblée législative.

Ces députés, ou plutôt la majorité de ces députés sera, pendant la prochaine législature, la maîtresse absolue de nos destinées provinciales, car, pour gouverner, les ministres devront avoir son appui. La question capitale qui se pose actuellement devant l'électorat est donc celle-ci : " Est-il préférable de maintenir au pouvoir le ministère Gouin ou de confier l'administration des affaires provinciales à un cabinet dont M. Pierre-Evariste LeBlanc serait le chef ?"

Les meneurs de l'opposition vont sans doute, suivant leur habitude, chercher à leurrer le peuple au moyen des plus belles promesses et des plus fallacieuses représentations. Malheureusement pour eux, nous les avons vus à la tâche de 1891 à 1897 et ils n'ont pas encore réussi à rayer des documents officiels les écritures et les statistiques qui établissent leur fourberie et leur incapacité.

A l'œuvre on connait l'artisan. Nous allons rappeler brièvement comment les chefs conservateurs ont, de 1891 à 1897, violé les promesses qu'ils avaient faites, et comment les chefs libéraux ont, depuis 1897, rempli les engagements qu'ils ont pris.

Les chiffres, non seulement gouvernent le monde, mais nous apprennent encore comment nous sommes gouvernés. Nous allons, au moyen de chiffres puisés aux sources officielles, montrer l'ordre, l'économie, l'équilibre budgétaire, les réformes utiles, le progrès bien entendu, l'habileté administrative, succédant au gâchis, au gaspillage, aux déficits, à l'inertie, à la stagnation, à l'impéritie.

Cette exposé permettra à chacun de juger à leur juste valeur les partis qui se disputent le pouvoir et de faire à bon escient son choix entre le maintien du gouvernement Gouin et le retour du régime de 1891-1897, que M. Leblanc et ses lieutenants ont toujours vanté et défendu.

Pour nous, ce choix ne peut être douteux : au jour du scrutin, chaque comté de la province devra nommer, à une majorité écrasante, le candidat qui aura promis son concours au ministère que préside l'honorable M. Lomer Gouin.

REGIME CONSERVATEUR

1891-1897

Les Ministères de Boucherville-Taillon-Flynn

Lorsque le lieutenant-gouverneur Angers eut fait, en décembre 1891, le saut que l'on sait, il appela au chevet de la province le docteur de Boucherville.

Le désintéressement sans borne de M. de Boucherville est aussi connu que sa farouche vertu. En effet, si sous son administration, de 1874 à 1878, on a vu prendre racine et s'épanouir la fleur du " sénécalisme ", d'autres part le cumul que ce brave homme fait, depuis trente ans, des fonctions de sénateur et de conseiller législatif, n'a pas encore lassé son grand dévouement pour la chose publique.

En 1891, M. de Boucherville daigna donc, une fois de plus, se sacrifier pour le salut de la province, et le 21 décembre, le lieutenant-gouverneur assermentait le cabinet suivant:

M. C.-E.-B. de Boucherville, premier ministre et président du conseil exécutif ;

M. Louis Beaubien, commissaire de l'agriculture ;

M. T.-C. Casgrain, procureur-général ;

M. J.-S. Hall, trésorier de la province ;

M. E.-J. Flynn, commissaire des terres de la couronne ;

M. G.-A. Nantel, commissaires des travaux publics ;

M. L.-P. Pelletier, secrétaire de la province ;

M. L.-O. Taillon, ministre sans portefeuille ;

M. John McIntosh, ministre sans portefeuille.

Jamais la province n'avait été gouvernée par un ministère aussi peu homogène ; mais devant l'assiette au beurre, les nouveaux ministres consentirent, de part et d'autre, à remiser leurs ambitions et leurs rancunes et jurèrent de s'aimer d'un amour des plus tendres. C'est du moins, ce que nous ont, dans le temps, raconté M. Taillon et la défunte *Minerve*, organe du gouvernement :

" Aussi, pour réussir, avons-nous les premiers *oublié les dissensions* qui ont pu pendant six ans exister entre certaines fractions du grand parti. *Nous avons fait des sacrifices d'amour-propre, d'ambitions légitimes.* Nous nous sommes oubliés en face de la patrie commune, *fermant les yeux sur nos propres blessures* pour ne voir que les siennes. " (M. Taillon, au manège militaire de Montréal, le 26 décembre 1891, rapporté dans la *Minerve* du 28).

Le 28 décembre 1891, la *Minerve* disait dans un éditorial :

" M. Taillon aurait pu avoir n'importe quel portefeuille, en eut-il exprimé le désir. Il a préféré faire place à d'*autres*, faciliter tous les *rapprochements, consolider toutes les adhésions* pour donner à la province les gages d'une administration vigoureuse et stable ".

Ainsi donc, c'était entendu, on enterrait le passé pour ne penser qu'à l'avenir de la province.

C'était admirable à dire ; mais à peine M. Chapleau était-il nommé lieutenant-gouverneur que M. de Boucherville oubliait le salut de la province et remettait sa démission de premier ministre. Il ne voulait pas servir sous un homme comme M. Chapleau ; la *Gazette* l'a admis le 28 septembre 1905 :

" Mr. de Boucherville..... found that he could not retain the premiership under the man who had been sent to Spencer Wood as lieutenant-governor ".

Le 16 décembre 1892, M. Taillon forma donc un cabinet avec ses anciens collègues du gouvernement de Boucherville et devint président du conseil exécutif.

On ne se chicana pas trop, publiquement, jusqu'en 1895, alors que M. Hall, trésorier, sortit bruyamment du cabinet à la suite de la conclusion du fameux emprunt français à 77 cents dans la piastre. Le 28 février 1895, M. Taillon passa au trésor, et MM. Hackett et Morris furent appelés à faire partie du cabinet, le premier comme président du conseil exécutif et le second comme ministre sans portefeuille.

Le 1er mai 1896, M. Taillon ayant accepté un portefeuille dans le gouvernement Tupper, le lieutenant-gouverneur invita M. Nantel à former un ministère, mais ce dernier n'y réussit pas: on l'avait bien accepté comme collègue, mais on refusa de l'accepter comme chef. Le lieutenant-gouverneur dut alors tourner ses regards vers M. Flynn. Le 12 mai 1896, le cabinet suivant était assermenté :

M. E.-J. Flynn, premier ministre et commissaire des travaux publics ;

M. L. Beaubien, commissaire de l'agriculture ;

M. G.-A. Nantel, commissaire des terres de la couronne ;

M. L.-P. Pelletier, procureur-général ;

M. Thomas Chapais, président du conseil exécutif ;

M. M.-F. Hackett, secrétaire de la province ;

M. A.-W. Atwater, trésorier de la province.

Lors de la formation de ce ministère, l'on se préoccupa si bien du salut de la province que l'on oublia M. T.-C. Casgrain dans la distribution des portefeuilles. Heureusement, M. Casgrain, en homme prudent, s'était fait voter un salaire annuel de $2,000 comme président de la commission de refonte du code de procédure pour le cas où il cesserait de faire partie du gouvernement, et il put continuer à apaiser sa soif à cette poire.

Le 1er janvier 1897, lors de la création du département de la colonisation et des mines, M. Thomas Chapais prit la direction de ce nouveau département.

Que les membres du gouvernement Flynn ait fait mauvais ménage, c'est de notoriété publique. L'un d'entre eux, M. Nantel, a raconté dans son journal " La Nation " comment les choses allaient au sein du cabinet ; nous lui laissons la parole :

" Tout le monde ne se rappelle-t-il pas l'état de choses qui régnait au sein du cabinet Flynn en 1897, avant, durant et après la session ! Tout le monde n'a-t-il pas lu dans les journaux du temps, les signes devenus publics, des *dissensions qui y dominaient en permanence !* Et croit-on que M. Flynn ne s'en soit pas plaint amèrement à son gouverneur ?

" Qu'attendre d'un gouvernement où le *procureur-général* (M. Pelletier) n'avait en vue que de supplanter le premier ministre ! Qu'attendre de *cet autre ministre* (M. Beaubien) qui prétendait régir toute la région de Montréal sans y tenir un siège à la Chambre ! Et qu'attendre toujours dans l'intérêt de la cohésion, de ce ministre (M. Nantel) qui n'a pas coutume de se faire piler sur le pied et ne refuse pas de se défendre quand il est provoqué ?

" Non, *la vie ensemble des membres du cabinet Flynn n'était guère possible, dès sa création en mai 1896, il y avait incompatibilité d'humeur insurmontable entre plusieurs d'entre eux.*

" *Et après la session de 1896-97*, au sujet de la date des élections surtout, *l'accord s'était évanoui tout à fait. Battu ou pas battu, le cabinet devait être altéré ou devait disparaître* ". (" La Nation ", 14 décembre 1901).

Les ministères de Boucherville, Taillon et Flynn, non seulement se ressemblent par leur manque de cohésion, mais à vrai dire, ils n'en font qu'un. M. Flynn l'a lui-même admis dans le discours programme qu'il a prononcé à St-Jean-Port-Joli, le 6 septembre 1896 :

" Le gouvernement passé, MM. Pelletier, Chapais et moi nous en sommes responsables, solidairement responsables au point de vue du parti, puisque nous avons le gouvernement par parti. Notre responsabilité ministérielle se rattache au gouvernement passé, *nous sommes tenus de répondre des deux administrations passées.* En un mot, nous sommes au pouvoir depuis quatre ans et demi." (Page 4 d'une brochure publiée à l'Imprimerie Générale, à Québec.)

Le gouvernement Flynn, comme les gouvernements de Boucherville et Taillon, étaient donc tenu de remplir les promesses que ces derniers avaient faites à l'électorat.

Nous allons maintenant voir quelles étaient ces promesses.

Promesses faites par les Conservateurs

M. Taillon, leader du gouvernement, disait à l'assemblée législative le 28 avril 1892 :

" *Le gouvernement tiendra avant tout à remplir les promesses qu'il a faites à l'électorat.* La parole donnée aux électeurs sur les hustings était sincère et sera tenue fidèlement.

" Mais nous sommes engagés plus ou moins solennellement suivant les circonstances, *par les discours sur les hustings*, par des écrits, *par des articles consignés au programme que nous avions lorsque nous étions dans l'opposition. Tous ces engagements, quels qu'ils soient, seront remplis* ". (Débats de la législature, page 20).

Or quels étaient ces engagements ?

Dans un discours-programme qu'ils prononçait à Montréal le 29 avril 1890, M. Taillon, alors chef de l'opposition, disait :

" Voici les principales réformes que se propose d'accomplir l'opposition si le pouvoir lui est confié :

" 1. Décréter que désormais le gouvernement *ne pourra contracter d'emprunt permanent sans l'approbation du peuple par un plébiscite.*

" 2. *Diminuer les dépenses* de plusieurs centaines de mille piastres par année,

" 3. Décréter que le gouvernement ne puisse à l'avenir, ainsi que le gouvernement Mercier, faire main basse sur les fonds qui lui sont confiés en fidéicommis.

" 4. *Interdire par une loi l'usage des lettres de crédit.*

" 5. *Fixer par une loi, le montant des emprunts temporaires* qui pourront être contractés durant un parlement ". (" La Minerve ", 30 avril 1890).

Et M. Taillon ajoutait :

" *Nous ne devons plus contracter d'emprunt* ".

" Nous pourrions facilement aujourd'hui *diminuer les dépenses de* $500,000 *en quelques années.*" (" La Minerve ", 30 avril 1890.)

Voilà pour les engagements pris par les chefs conservateurs, alors qu'ils étaient dans l'opposition

Voyons maintenant quelles promesses ils ont faites après le 21 décembre 1891.

Le 26 décembre 1891, M. T.-C. Casgrain disait à l'assemblée du manège militaire de Montréal :

" Nous parviendrons à *rétablir l'équilibre dans les finances* et pour cela nous *n'imposerons pas au peuple de nouveaux fardeaux.* (Courrier du Canada, 28 décembre 1891.)

Dans une lettre publié dans le "Journal" de Montréal, le 11 décembre 1901, M. T.-C. Casgrain écrivait, sous sa signature, ce qui suit :

" A une grande assemblée qui précéda de plusieurs mois le banquet de Boucherville, le trésorier d'alors déclara que dans son opinion, avec les renseignements qu'il avait pu recueillir, nous pourrions *gouverner sans imposer de nouvelles taxes.*"

Au banquet de Boucherville, donné à la salle Windsor le 29 mars 1892, M. Taillon disait :

" Notre première sollicitude doit donc être de *rétablir l'équilibre financier.*

" On a eu la bonté de nous suggérer des moyens. *On nous a conseillé d'habituer le peuple à la taxe directe. Je diffère d'opinion avec ceux qui don-*

vent ce conseil. Il est contraire à l'idée des pères de la confédération. Je craindrais que l'habitude vînt trop vite et que l'abondance des recettes n'amenât un retour aux dangers dont nous étions menacés." (La Minerve, 30 mars 1892.)

Dans son discours-programme de Saint-Jean-Port-Joli, M. Flynn disait :

" Le 21 décembre 1891, le gouvernement conservateur était appelé à l'administration des affaires de la province. Trois mois plus tard, le peuple ratifiait ce changement par une majorité considérable, et il nous donnait en même temps mission de *rétablir l'équilibre dans les finances*, tout en travaillant à la prospérité générale ". (Page 7 de la brochure susciteé).

Le 20 mai 1892, M. Hall, trésorier, disait à l'assemblée législative, au cours de son discours sur le budget :

" Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est *d'équilibrer réellement nos recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations* . . . . . Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéicommis, *mais il faut s'arrêter, pour le moins que la province ne peut recourir à d'autres emprunts* ". (Page 39 de la version française).

Le 21 décembre 1894, M. Taillon, premier ministre et trésorier, disait à l'assemblée législative, au cours de son discours sur le budget :

" Je suis d'opinion que le gouvernement ne doit pas, d'ici à longtemps, entreprendre des travaux ni accorder des subventions pour chemins de fer, qui nécessiteront *d'autres emprunts* que celui qui a été voté en 1890 ". (Page 23 de la version française).

L'année suivante, M. Taillon revenait encore sur ce sujet :

" Que faudra-il en outre pour avoir un budget en équilibre ?

" Il faudra :

" *Ne pas entreprendre*, sans nécessité urgente, *de travaux publics, dont le coût ne pourrait être payé par le revenu ordinaire ;*

" *Ne pas accorder de nouvelles subventions aux entreprises de chemins de fer :*

" *Ne pas faire revivre de subventions devenues caduques, et refuser*, autant que l'intérêt public bien entendu le permettra, *de transporter d'une entreprise à une autre* les subventions déjà votées.

" La politique que le gouvernement se voit forcé de suivre ne signifie pas seulement qu'il devra *éviter d'augmenter la dette publique* et la réduire chaque fois que l'occasion s'en présentera, mais elle signifie de plus qu'il faudra continuer de *pratiquer partout la plus stricte économie.*

" S'il se produit des vacances dans le service public, nous ne les remplirons que lorsque cela sera nécessaire." (Discours sur le budget du 26 novembre 1895, page 31 de la version française).

Il résulte donc de toutes ces déclarations que les gouvernements de Boucherville, Taillon et Flynn devaient :

1. Ne pas augmenter la dette ;
2. Ne pas imposer de nouvelles taxes ;
3. Ne pas contracter d'emprunts ;
4. Faire décréter qu'il ne pourrait être contracté d'emprunt permanent sans l'approbation du peuple sur plébiscite ;
5. Faire fixer par une loi le montant des emprunts temporaires qui pourraient être contractés pendant un parlement ;
6. Interdire par une loi l'usage des lettres de crédit ;
7. Faire décréter que le gouvernement ne pourrait se servir des fonds qui lui sont confiés en fidéicommis ;
8. Rétablir l'équilibre du budget ;
9. Pratiquer l'économie ;
10. Diminuer la dépense de 1890 de $500,000 en quelques années ;
11. Ne remplir les vacances qui se produiraient dans le service public que lorsque ce serait nécessaire.
12. Ne pas accorder de nouvelles subventions aux entreprises de chemins de fer, ne pas faire revivre les subventions devenues caduques, et refuser de transporter d'une entreprise à une autre les subventions déjà votées.

Promesses violées

Toutes ces belles promesses ont été violées, ignominieusement violées. Les chefs conservateurs semblent vraiment s'être évertués à faire tout le contraire de ce qu'ils avaient promis.

Les Conservateurs augmentent la dette

Ils avaient promis de ne pas augmenter la dette publique, de la diminuer même. Or ils l'ont considérablement augmentée, et nous allons le démontrer au moyen d'un état officiel préparé par les officiers du trésor.

Le ministère Mercier fut congédié le 16 décembre 1891. Or voici quels étaient, d'après cet état officiel, les chiffres du passif et de l'actif de la province le 17 décembre 1891 :

PASSIF

Dette consolidée	$ 25,209,873.33
Emprunts temporaires	150,000.00
Dépôts en fidéicommis	258,243.25
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	1,860,765.64
Mandats émis et non payés	149,600.21
Balance due sur le coût de la construction du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	85,680.12
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange	25,500.00
Obligations du palais de justice de Québec	200,000.00
Total du passif	$ 27,939,662.55

ACTIF

Prix de vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	$ 7,600,000.00
Subventions de chemins de fer en vertu de l'acte fédéral 47 Victoria, chapitre 8	2,394,000.00
Dépôts en banque	893,491,27
Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier	138,348.02
Réclamation contre l'hon. T. McGreevy	100,000.00
Avances diverses	145,352.69
Taxes du palais de justice de Québec	200,000.00
Total de l'actif	$ 11,471,191.98

Récapitulons :

Total du passif le 17 décembre 1891	$ 27,939,662.55
Total de l'actif le 17 décembre 1891	11,471,191.98
Excédent du passif sur l'actif le 17 décembre 1891	$ 16,468,470.57

Ces chiffres correspondent parfaitement avec ceux que l'on trouve inscrits à la page 422 de la version française des procès-verbaux de l'Assemblée législative, session de 1908.

La dette totale de la province était donc de $16,468,470.57 lors du renvoi d'office du gouvernement Mercier.

Voyons maintenant quels étaient, toujours d'après le même état officiel, les chiffres du passif et de l'actif de la province le 26 mai 1897, jour de la démission du gouvernement Flynn :

PASSIF

Dette consolidée	$ 34,225,747 42
Dépôts en fidéicommis	281,468 26
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	595,227 53
Mandats émis et non payés	21,955 71
Balance due sur le coût de la construction du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidetal	25,000 00
Perte sur dépôt à la banque d'Echange	25,218 75
Obligations du palais de justice de Québec	200,000 00
Total du passif	$35,374,617 67

ACTIF

Prix de vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	$ 7,600,000 00
Subventions de chemins de fer en vertu de l'acte fédéral 47 Victoria, chapitre 8	2,394,000 00
Dépôts en banque	789,328 54
Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier	6,153 60
Réclamation contre l'hon. T. McGreevy	100,000 00
Avances diverses	161,832 89
Taxes du palais de justice de Québec	200,000 00
Total de l'actif	$11,251,315 03

Récapitulons :

Total du passif le 26 mai 1897	$ 35,374,617 67
Total de l'actif le 26 mai 1897	11,251,315 03
Excédent du passif sur l'actif le 26 mai 1897	$ 24,123,302 64

Ces chiffres correspondent exactement avec ceux que l'on trouve inscrits à la page 422 de la version française des procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1908.

Sous le régime conservateur de 1891-1897, le passif, la dette totale de la province, a donc monté de $16,468,470.57 à $24,123,-302.64. En d'autres termes, les gouvernements de Boucherville, Taillon et Flynn ont augmenté la dette publique de $7,654,832.07.

L'état du passif préparé par M. Hall.

L'état que nous avons donné du passif de la province au 17 décembre 1891 ne correspond pas avec celui que M. Hall a inséré dans son discours sur le budget de mai 1892 (pages 16 et 17 de la version française) ; mais, nous le répétons, notre état a été préparé par les officiers du département du trésor et est basé sur les comptes publics. Celui de M. Hall, au contraire, n'est pas officiel. Il a été préparé pour servir les besoins de la cause conservatrice, c'est-à-dire pour faire croire au peuple que la province était à deux doigts de la banqueroute, et c'est pourquoi on y a inséré des sommes considérables qui n'étaient pas dues, qui ne devaient même jamais l'être.

Ainsi, on y trouve l'item suivant :

" Insuffisance *probable* du revenu ordinaire pour faire face aux dépenses ordinaires le 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 . . . . . $496,723.67. "

Vraiment, c'est là une drôle de façon d'établir ce qui était dû le 17 décembre 1891. On fait entrer en ligne de compte le déficit que l'on prévoyait pour les six mois à venir. Mais, tandis que M. Hall était en frais, pourquoi ne portait-il pas au compte du passif les déficits des cinq années suivantes ? Le procédé aurait été tout aussi correct.

Et plus loin :

" Dépenses spéciales autorisées par l'acte
54 Victoria, chapitre 1, cédule B. . $838,550 00
" Moins — Payé au 17 décembre 1891. 128,203 55
——————— $710,346 45. "

" Ainsi, sous le prétexte que le gouvernement était autorisé à dépenser encore $710,346.45 pour certaines fins pendant l'exercice courant, M. Hall porte au passif $710,346.45. Cette somme n'est pas due, elle peut être ou ne pas être dépensée : pour M. Hall, c'est une dette.

M. Hall dit expressément dans l'état No. 4 annexé à son discours sur le budget du 20 mai 1892 que $523,971.65 de ces $710,346.45 ne seront pas dépensées ; n'importe, ces $710,346.45 sont portées au passif. Et, de fait, elles n'ont été dépensées qu'en partie, suivant qu'il appert à la page 379 de la version française des procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1908.

"Par M. Mercier.—Quel montant de la dépense spéciale de $838,555.00 autorisée par l'acte 54 Victoria, chapitre 1, cédule B, a été payée du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 ?

"Réponse par l'honorable M. Weir : $191,832.22."

Et plus loin :

"Sommes additionnelles jugées nécessaires pour les travaux publics suivants :

"Edifices du parlement.—Balance du contrat pour statuts	$ 16,000.00
"Edifices du parlement.—Parachèvement du mur d'enceinte	16,000.00
"Palais de justice de Montréal.—Achèvement des travaux sous contrat.	453,500.00
"Ecole Normale McGill.—Mobilier fourni	6,580.00
"Ecole normale Jacques-Cartier.—Mobilier fourni.	111,380.62
"Ponts métalliques.—Engagements pris	72,000.00
	$675,460.62"

Il sera nécessaire de faire faire des travaux, d'acheter des meubles ; donc, d'après M. Hall, le coût de ces travaux, de ces meubles, est une dette. Le 5 décembre 1893, dans son discours du budget, il dira cependant :

"On remarquera que j'ai retranché du passif les sommes *qui pourront devenir nécessaires* pour la construction du palais de justice de Montréal, les édifices du parlement et les ponts en fer, attendu que nous les payons actuellement sur le revenu ordinaire." (Page 15 de la version française.)

Quelle différence cela pouvait-il faire ? Si les sommes jugées nécessaires pour la construction des édifices publics constituaient une dette en 1891, elles en constituaient pareillement une en 1893 ; si elles ne constituaient pas une dette en 1893, elles n'en constituaient pas plus une en 1891. Il n'y a pas à sortir de là. Payée ou non sur le revenu ordinaire, une dette est une dette.

Autre item :

"Subventions en argent aux chemins de fer, autorisées mais non encore exigibles	$3,147,910.00
"Subventions en terres converties en subventions en argent, autorisées mais non encore exigibles. Bal. sur les premiers 35 cents par acre.	1,144,325.90
"Subventions en terres aux chemins de fer pouvant être converties en subventions en argent, 5,028,000 acres à 70 cents l'acre. $3,510,600.00—Premiers 35 cents par acre payables aussitôt les travaux terminés	1,759,800.00
	$6,052,036.89"

Et du coup, M. Hall portait $6,052,036.89 au compte du passif. Ces subventions n'étaient pas dues, elles n'étaient pas gagnées, peut-être ne le seraient-elles jamais ; n'importe, il fallait grossir le passif. Or sait-on quelle partie de ces $6,052,036.89 de subven-

tions n'a pas été gagnée dans les délais voulus, et est, en conséquence, devenue caduque ? $2,870,449.23. (Voir page 413 de la version française des procès-verbaux de l'Assemblée législative, session de 1908.)

Cette comptabilité était tellement absurde que M. Hall lui-même l'a dénoncée dans son discours sur le budget, le 5 décembre 1893 :

" Mes prédécesseurs avaient l'habitude de mettre dans le passif *toutes les sommes votées par statuts pour les subventions de chemins de fer, caduques ou non.* A l'avenir, nous nous proposons de n'entrer que les subventions qui pourraient devenir dues. Je dirai même que quelques-unes qui seront incluses pourront n'être pas gagnées et *qu'aucune n'est due tant qu'elle n'est pas gagnée.*" (page 18, version française.)

Retranchons de l'état de M. Hall ces sommes de $149,600,21, $710,346,45, $675,460,62 et $6,052,036.89 qui ne devaient pas s'y trouver, et la différence correspondra avec les chiffres de l'état officiel que nous avons donnés.

LA DETTE FLOTTANTE DE TREIZE MILLIONS

Mais, se récrient les conservateurs, quand on leur reproche d'avoir augmenté la dette publique, le gouvernement Mercier nous avait légué une dette flottante de 13 millions, et nous l'avons payée sans dépasser même le pouvoir d'emprunt de 10 millions qu'il avait obtenu en 1890. C'est ce que M. Chapais clâmait à Saint-Gervais le 8 septembre 1907, c'est ce qu'on répète dans toutes les gazettes et à toutes les réunions bleues.

Nous traiterons plus loin la question des emprunts. Pour le moment occupons-nous de " la dette flottante de 13 millions " qu'aurait laissée le gouvernement Mercier.

Cette dette flottante de 13 millions, nous ne craignons pas de l'affirmer, est tout simplement une fable ; elle n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination des discoureurs et des journalistes bleus.

Un homme dont M. Chapais et ses congénères devraient respecter la parole puisqu'il a été leur chef, un homme qui devait s'entendre quelque peu en comptabilité puisqu'il a été trésorier de la province en 1895 et en 1896, M. Taillon, disait à l'assemblée législative le 26 novembre 1895 :

"Lorsque l'honorable M. DeBoucherville a pris l'administration des affaires de la province, en décembre 1891, la dette consolidée s'élevait à plus de vingt-cinq millions de piastres, y compris l'emprunt de quatre millions négocié en France par nos prédécesseurs, en 1891, pour un terme de deux ans ; *la dette flottante*, à part certaines pétitions de droit et autres réclamations, *était de plus de huit millions de piastres*," (Discours sur le budget du 26 novembre 1895, page 22 de la version française).

Huit millions, voilà qui est déjà loin de treize millions!

Mais M. Taillon se trompait lui aussi : la dette flottante n'était même pas de huit millions.

Les seuls items de la dette publique du 17 décembre 1891 (voir l'état que nous donnons plus haut) qui puissent être classés sous le titre de " dette flottante " sont les suivants :

Emprunts temporaires.....	$ 150,000.00
Dépôts en fidéicommis.....	258,243.25
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer.....	1,860.765.64
Mandats émis et non payés.....	149,600.21
Balance due sur le coût de construction du chemin de fer Q. M. O. & O.....	85,680.12
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....	25,500.00
Total.....	$2,529,789.22

Il est bon de noter que ces dettes n'avaient pas toutes été contractées par le gouvernement Mercier et que, d'autre part, la province avait $893,491,27 en banque et qu'elle pouvait, en outre, réaliser d'un jour à l'autre les sommes suivantes :

Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier.....	$ 138,348 02
Avances diverses.....	145,352 69
Total.....	$ 283,700 71
Si à cette somme totale de.....	$ 283,700 71
on ajoute le montant qu'il y avait en banque, soit.	893,491 27
on constate que la province avait.....	$ 1,177,191 98
pour faire face à une dette flottante de.....	2,529,789 22
L'écart n'était donc que de.....	$ 1,352,597 24

Comme on le voit cette dette flottante de 13 millions dont parlent sans cesse les conservateurs, est plus que flottante. On a tout bonnement multiplié par dix les chiffres véritables.

LES SOMMES PAYÉES AUX COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER OU DÉPENSÉES POUR TRAVAUX PUBLICS

Les conservateurs, pour expliquer l'augmentation de la dette publique sous leur régime, diront peut-être qu'ils ont dû rembourser plus d'un million à certaines compagnies de chemin de fer sur les dépôts de garantie qu'elles avaient faits ; qu'ils ont dû payer plusieurs millions de subventions pour des entreprises de chemins de fer ; qu'ils ont été obligés de dépenser des sommes considérables pour des travaux publics (édifices et ponts en fer).

La vérité est que les gouvernements de Boucherville, Taillon et Flynn ont remboursé $1.265,538.11 sur les dépôts de garantie des compagnies de chemin de fer, mais, ainsi qu'on peut le constater, il est tenu compte de ce remboursement dans notre état du passif au 26 mai 1897.

Ils ont aussi payé $4,626,901.62 de subventions aux compagnies de chemin de fer (voir page 489 de la version française des procès-verbaux de l'Assemblée législative, session de 1908), mais ils en ont eux-mêmes par leurs lois fait voter ou revivre $1,810,228.77 et rendus immédiatement exigibles $1,164,638.33 ; soit une somme totale de $2,974,877.10 (voir page 413 des mêmes procès-verbaux).

Ils ont, de plus, dépensé des sommes considérables pour la construction d'édifices et de ponts en fer ($1,363,579.80), mais ils sont responsables de la moitié de cette dépense, puisque M. Hall, dans l'état No 8 annexé à son discours sur le budget du 20 mai 1892, estimait lui-même à $675,460.62 les sommes nécessaires pour faire ou parachever ces travaux.

Et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que les conservateurs, pour pouvoir acquitter certaines subventions de chemin de fer qui avaient été votées et qui allaient devenir exigibles, et pour faire face au paiement des sommes qu'on devait dépenser pour certains travaux publics alors jugés nécessaires, ont, en 1892, imposé des taxes nouvelles, et ces taxes, comme nous le démontrerons, ont rapporté $2,306,991.15 pendant le régime conservateur.

En résumé, les gouvernements De Boucherville, Taillon et Flynn devaient, d'après M. Hall, dépenser $675,460.62 pour travaux publics, ils ont dû acquitter environ $2,625,000 de subventions qui avaient été votées par leurs prédécesseurs, et ils ont perçu

$2,306,991.15 pour faire face à ces obligations. La dette n'aurait donc dû augmenter que d'un million de piastres ; encore une fois, elle a augmenté de $7,654,832.07.

Les Conservateurs imposent des taxes nouvelles

Nous l'avons démontré plus haut, les ministres du gouvernement De Boucherville ont, à leur arrivée au pouvoir, formellement promis, de ne pas imposer de nouvelles taxes. Or, dès la première session de la législature élue sous les auspices du gouvernement De Boucherville, ce dernier faisait adopter des lois pour imposer diverses taxes.

Il a fait décréter une taxe sur chaque mutation de propriété.

Il a imposé des droits sur les successions.

Il a établi des licences de manufacture et de commerce, taxant ainsi les gros et petits commerçants dans les villes et dans les campagnes.

Il a établi des taxes directes sur certaines personnes et forcé les avocats, les médecins,.les arpenteurs, les notaires, les dentistes, les ingénieurs civils, les architectes, les employés et fonctionnaires publics à verser annuellement un certain montant au trésor provincial.

Il a établi la taxe, abolie par le gouvernement Mercier, qui forçait les municipalités à contribuer pour moitié à l'entretien et à la garde des aliénés dans les asiles de la province.

Il a forcé les municipalités à payer la moitié du coût de l'entretien et de la garde et la totalité des frais de transport des enfants condamnés aux écoles de réforme.

De même, il a forcé les municipalités à payer les trois quarts des frais d'entretien et de garde des enfants envoyés aux écoles d'industrie.

Ces taxes ont produit un revenu énorme.

Voici un état des sommes qu'ont rapportées ces taxes du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897. Nous empruntons ces chiffres aux réponses faites à une interpellation de M. Tellier et à une interpel-

lation de M. Perrault au cours de la dernière session. (Pages 377 et 487 de la version française des procès-verbaux.)

—	1892-93	1893-94	1894-95	1895 96	1896-26 mai 1897	Totaux du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
Droits sur les successions.....	40,313.59	149,823.46	162,535.50	163,365.33	149,004.95	665,042.83
Taxes sur mutations de propriété.....	292,001.65	246,860.50	185,870.70	184,254.50	69,050.10	978,037.45
Taxes de commerce et de manufactures	145,608.87	106,428.45	121,932.96	79,728.52	9,625.30	463,324.10
Taxes sur certaines personnes.....	15,667.64	15,293.70	17,059.29	17,507.67	3,409.84	68,938.14
Entretien des aliénés.....	26,537,87	19,363.15	21,848.28	35,083.69	7,647.09	110,480.08
Ecoles de réforme et d'industrie..	77.64	2,289.06	5,688.51	12,366.76	746.58	21,168.55
Totaux.....	520,207.26	540,058.32	514,935.24	492,306.47	239,483.86	2,306,991.15

Au moyen de ces taxes, les conservateurs ont donc arraché aux contribuables, en bel argent sonnant :

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.....	$520,207 26
" " 1893 " " 1894.....	540,058 32
" " 1894 " " 1895.....	514,935 24
" " 1895 " " 1896.....	492,306 47
" " 1896 au 26 mai 1897.....	239,483 86
Total.....	$2,306,991 15

Voilà comment a été accomplie la promesse de gouverner sans imposer au peuple de nouveaux fardeaux.

Les Conservateurs empruntent

On était en lieu d'espérer que les gouvernement De Boucherville, Taillon et Flynn, avec le surcroît de recettes que leur apportaient ces nouvelles taxes, pourraient au moins administrer sans emprunter. D'ailleurs, ils s'y étaient formellement engagés. Or, c'est le contraire qui est arrivé : leur régime a été marqué par une véritable débauche d'emprunts.

Qu'on en juge par l'extrait suivant des procès-verbaux de l'assemblée législative, session 1908, (page 378 de la version française) :

" Par M. Gauthier.—1. Combien d'*emprunts temporaires* ont été contractés du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, et quel en est le montant ?....

" Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Trente-quatre ; $5,480,000.00.

" Par M. Gauthier.—Combien d'*emprunts sur obligations* ont été contractés du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, et quel en est le montant ?

" Réponse par l'honorable M. Weir : 1. Cinq. 2. $16,736,770.33."

Ainsi, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, on a contracté 34 emprunts temporaires et 5 emprunts permanents d'un montant total de $22,216,770.33, soit 8 emprunts de plus de 4 millions par année, en moyenne. Vraiment, cette époque a été l'âge d'or des courtiers, des " shavers ", comme dirait M. LeBlanc.

" On se rappelle les hauts cris poussés par les conservateurs lorsqu'en 1890, le gouvernement Mercier se fit autoriser à emprunter $10,000,000 pour faire face aux subventions de chemin de fer nouvellement octroyées et à certaines dépenses spéciales mentionnées dans la loi autorisant cet emprunt. Aux dires des journaux et des orateurs conservateurs, pendant la campagne électorale de 1892, cette législation était scandaleuse et elle serait révoquée s'ils étaient maintenue au pouvoir.

Or qu'ont-ils fait une fois installés au pinacle ?

M. Mercier avait, en 1891, emprunté $3,860,000 en vertu de la loi de 1890. Les conservateurs profitèrent de cette loi " scandaleuse " pour emprunter, non seulement le complément des $10,000,000, savoir $6,140,000, mais $1,270,309 en plus. Et pour trancher tout doute à l'égard de son droit d'excéder ainsi la somme autorisée, le gouvernement Taillon fit adopter une loi spéciale pendant la session de 1895.

Les conservateurs ont emprunté et emprunté, à des taux ruineux, à 77 cents dans la piastre même.

Mais, diront-ils peut-être, nous avons emprunté pour payer des sommes dues en vertu d'emprunts antérieurs.

Comme on peut le constater dans les états du passif que nous avons donnés plus haut, le 17 décembre 1891, la province devait :

Sur emprunts permanents (dette consolidée).....	$25,209,873 33
Sur emprunts temporaires	150,000 00
Total.....	$25,359,873 33
Et le 26 m[illegible] 1897, la province devait sur emprunts perm[illegible]nts (dette consolidée).....	$34,225,747 42
Augmentation	$ 8,865,874 09

Ces chiffres démontrent comment les gouvernements De Boucherville, Taillon et Flynn ont tenu l'engagement qu'ils avaient pris de ne pas emprunter.

Il y a plus, M. Taillon, comme nous l'avons rappelé, avait non seulement promis de ne pas emprunter, mais il avait même promis de faire décréter qu'aucun emprunt permanent ne pourrait être contracté sans l'approbation préalable du peuple et de faire limiter par une loi le montant des emprunts temporaires qui pourrait être contractés pendant un parlement. Or, ces promesses sont restées lettres mortes, de même que celle qu'il avait faite d'interdire par une loi l'usage des lettres de crédits et des fonds reçus en fidéicommis. La réalisation de ces articles du programme de M. Taillon aurait été vraiment trop gênante pour ces gouvernements d'emprunteurs.

Déficits Conservateurs

Si les conservateurs ont emprunté et imposé tant de taxes, ce n'était pas seulement pour payer les dettes de leurs prédécesseurs, car la dette publique était plus considérable le 26 mai 1897 que le 17 décembre 1891 ; c'était surtout pour combler leurs déficits budgétaires.

Ils avaient promis de ne pas imposer de nouvelles taxes et de proportionner les dépenses aux revenus alors existants. Or ils ont imposé des taxes nouvelles qui ont produit un revenu additionnel de près de $500,000 par année, et malgré ce surcroit de recettes, tous leurs budgets se sont soldés par des déficits.

Ouvrons, à la page 482, les procès-verbaux de l'Assemblée législative de la session de 1908 ; il s'y trouve une interpellation et une réponse très instructive :

" Par M. Tessier.—Quels ont été, en ne tenant compte ni des emprunts ni des subventions de chemin de fer, les chiffres des *recettes* et des *paiements* pour chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1867 ?

" Réponse par l'honorable M. Weir :

" Année finissant	Recettes	Paiements
.....	.....	.....
30 juin 1893	$4,467,278.21	$4,492,106.21
" 1894	4,320,427.22	4,550,629.50
" 1895	4,343,971.65	4,506,633.31
" 1896	4,358,858.81	4,415,268.52
" 1897	3,923,238.70	5,288,469.33
.....	.....	..... "

Ces chiffres, il est inutile de le répéter, sont fournis par les officiers du trésor eux-mêmes. Ils sont donc officiels. Si l'on en doute, qu'on réfère à la page 36 du discours sur le budget que prononçait M. Atwater le 29 décembre 1896 ; on y trouvera un état confirmant ces données pour les années 1893, 1894, 1895 et 1896.

Or, si l'on calcule l'écart qu'il y a entre les recettes et les paiements, on trouve les déficits suivant :

Année finissant le 30 juin 1893	$ 24,828.00
" " " 1894	230,202.28
" " " 1895	162,661.66
" " " 1896	56,409.71
" " " 1897	1,365,230.63
Total des déficits pour les 5 années	$1,739,332.28
Moyenne annuelle	$ 347,866.45

" Mais, nous diront les conservateurs, ces chiffres de l'état que vous citez comprennent les sommes qui ont été payées pour travaux publics extraordinaires et en remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer. Si vous ouvrez les mêmes procès-verbaux, à la page 360, vous y verrez que le revenu ordinaire et la dépense ordinaire ont été comme suit :

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire
1892-93	$ 4,380,857.10	$ 3,952,258.75
1893-94	4,308,461.04	3,877,079.63
1894-95	4,227,121.66	4,045,971.03
1895-96	4,331,196.17	4,071,082.77
1896-97	3,874,966.22	4,685,450.42

" Il y a donc eu, ajouteront les conservateurs, les surplus suivants :

En 1892-93.	$ 428,598.35
1893-94.....	431,381.41
1894-95.....	181,150.63
1895-96.....	260,113.40

" Quant à l'année 1896-97, nous n'en sommes pas responsables, puisque nous avons quitté le pouvoir le 26 mai 1897."

A cette objection nous répondrons tout d'abord, comme le faisait M. Tellier à l'Assemblée législative, le 28 avril 1892 :

" Il ne servirait de rien d'essayer de nous illusionner nous-mêmes et de *tromper le pays par une classification fantaisiste de nos recettes et de nos dépenses. Aussi longtemps,* M. l'Orateur, *que nos surplus n'existeront que sur le papier, comme la plupart de ceux de nos prédécesseurs, notre caisse sera toujours vide et il nous faudra l'alimenter par l'emprunt."* (Débats de la législature, 1892, page 11.)

En second lieu, nous disons :

Les nouvelles taxes ont été imposées, non pas pour payer ce qu'on appelle la dépense ordinaire, la dépense courante, mais pour faire face aux obligations contractées avant 1892 et, notamment, pour permettre au gouvernement de rembourser les dépôts de garantie qu'avaient faits les compagnies de chemin de fer, et d'acquitter les subventions de chemins de fer qu'avait votées le gouvernement Mercier, dès qu'elles seraient exigibles. Or il n'est pas juste de se baser sur cet état de la page 360 des procès-verbaux de 1908 pour affirmer que le budget était en équilibre en 1893, 1894, 1895 et 1896 ; car les recettes provenant des nouvelles taxes cont comprises dans les chiffres du " revenu ordinaire ", tandis que les sommes payées aux compagnies de chemins de fer comme subventions ou comme remboursements de leurs dépots de garantie, ne sont pas comprises dans les chiffres de la dépense ordinaire.

A l'appui de nos assertions, nous nous contentons de faire les citations suivantes :

" . . . . . It is to meet the obligations left by the Mercier administration that the Government has been compelled to impose the new taxes . . . ." (Discours de l'hon. M. Hall à l'Assemblée législative, le 24 février 1893. Voir débats de la législature, 1893, page 567.)

(Traduction)

" *C'est pour faire face aux obligations laissées par l'administration Mercier que le Gouvernement a été obligé d'imposer les nouvelles taxes."*

Et de M. Atwater :

" Avant de passer à l'étude des comptes publics de l'année précédente et des estimés pour l'année prochaine, je crois faire remarquer que l'honorable trésorier s'attribue le mérite *des diminutions dans les montants payés en subsides aux chemins de fer, et des remboursements des dépôts de garantie de chemins de fer.*

" Ces diminutions ne sont certainement pas dues à une action de la part du gouvernement actuel. Ce sont simplement des obligations de la province, qui ont graduellement diminué et qui continueront encore à diminuer jusqu'à ce qu'elles aient complètement disparu des comptes publics. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement actuel de les réduire même d'un dollar, et si elles sont arrivées à des proportions comparativement petites, c'est parce que, cinq ans avant l'avènement du gouvernement actuel, un effort déterminé et continu a été fait par les administrations précédentes, de 1892 à 1897, à l'effet d'éteindre ces obligations ; *et c'est dans ce but que le gouvernement conservateur a eu le courage d'imposer les taxes* et qu'il les a ensuite abolies autant et aussi vite que possible, lorsque le but pour lequel elles avaient été imposées fut en grande partie atteint". (Discours de l'honorable M. Atwater à l'Assemblée législative, le 9 février 1899, page 14 de la brochure le contenant.)

" Par M. Tessier.—Le produit des taxes imposées en 1892 et les paiements faits en remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer sont-ils inclus dans l'état de la recette ordinaire et de la dépense ordinaire que l'honorable trésorier de la province a fourni le 13 de ce mois, dans sa réponse à une interpellation de M. Tellier (Page 360 des procès-verbaux) ?

" Réponse par l'honorable M. Weir :

" *Le produit des taxes prélevées en 1892 est inclus dans les recettes ordinaires.*

" *Les paiements faits en remboursements de dépôts de garantie par les chemins de fer ne sont pas inclus dans les paiements ordinaires*". (Procès-verbaux de l'Assemblée législative pour 1908, page 182 de la version française.)

LE DÉFICIT DE 1896-97

Pour ce qui est de la prétention que les conservateurs ne sont pas responsables du déficit de 1896-97, nous allons montrer ce qu'elle vaut.

Et, tout d'abord, nos adversaires ne peuvent, sous aucun prétexte, récuser la paternité du déficit que les comptes de l'exercice 1896-1897 accusaient le 26 mai 1897 ; le ministère Flynn a eu l'administration des affaires provinciales jusqu'au 26 mai 1897.

Or voici quel était l'état des recettes et des paiements au 26 mai 1897. Nous l'avons préparé en nous basant sur les réponses

que le trésorier de la province a données à certaines interpellations qui ont été faites le 23 avril 1908. (Voir pages 486, 487, 488 et 489 de la version française des procès-verbaux de l'Assemblée législative pour 1908).

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1896-1897 AU 26 MAI 1897

Recettes ordinaires

Puissance du Canada	$ 1,257,183 70
Terres de la Couronne	666,323 13
Administration de la justice	204,753 61
Timbres d'enregistrement	57,702 10
Licences d'hôtels, magasins, etc	272,318 19
Taxes sur corporations commerciales	134,071 02
Taxes directes sur certaines personnes	3,409 84
Taxes sur transports de propriétés	69,050 10
Licences de commerces et de manufactures	9,625 30
Droits sur successions	149,004 95
Législation	8,009 77
Asile d'aliénés	7,647 09
Ecoles d'industrie et de réforme	746 58
Gazette officielle de Québec	19,579 07
Intérêts sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	298,745 67
Intérêts sur prêts et dépots	34,541 94
Autres recettes ordinaires	19,782 23
Total des recettes ordinaires	$ 3,212,493 69

Recettes extraordinaires

Total (Emprunts non compris)	2,500 00
Recettes totales (emprunts non compris)	$ 3,314,993,69

Dépenses ordinaires

Dette publique	$ 1,164,250 71
Législation	233,943 97
Gouvernement civil	248,308 80
Administration de la justice	503,293 40
Ecoles d'industrie et de réforme	51,707 74

Instruction publique		357,176 63
Agriculture		208,950 00
Colonisation et Immigration		166,490 64
Travaux publics (ordinaires)		140,344 46
Asiles d'aliénés		259,289 39
Institutions de bienfaisance		44,175 75
Autres services (dépense ordinaire)		430,069 95
Total des dépenses ordinaires		$ 3,808,001 46

Dépenses extraordinaires

Travaux publics	$ 173,700 19	
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	127,823 86	
Dépôts en fidéicommis	14,777 41	
Dépenses totales (emprunts et subsides de chemin de fer non compris)		$ 316,301 46
		$ 4,124,302 92

Récapitulation

Dépenses ordinaires	$ 3,808,001 46
Recettes ordinaires	3,212,493 69
Déficit	$ 595,507 77
Dépenses totales (emprunts et subsides de chemins de fer non compris)	$ 4,124,302 92
Recettes totales (emprunts non compris)	3,314,993 69
Déficit	$ 809,309 23

Ce déficit de $809,309.23, il est indéniable, et il est bien l'œuvre du gouvernement Flynn ; et qu'on note bien que si nous tenions compte de toutes les recettes et de tous les paiements (les emprunts seuls acceptés), le déficit serait de $2,293,191.94. (Page 489 des mêmes procès-verbaux).

De plus, le gouvernement Flynn avait alors touché jusqu'au dernier sou des subsides fédéraux, et sur les $299,395.07 qui devaient être payées pendant l'exercice 1896-97, il avait reçu $298,745.07. D'autre part, il restait encore à payer $386,623.45 sur le service

de la dette publique, et $55,791.44 sur les dépenses encourues pour la tenue de l'élection générele du 11 mai (page 487 des mêmes procès-verbaux). On avait déjà dépensé $503,293.40 pour l'administration de la justice et, comme la plupart des dépenses encourues pour cette fin ne se soldaient que tous les trois mois, savoir en octobre, janvier, avril et juillet, il restait des sommes considérables à solder. Il restait à payer avant le 1er juillet 1897, deux mois de traitement aux employés du service public externe et un mois de traitement aux employés du service public interne. La plupart des crédits étaient épuisés et, d'autre part, on avait négligé de façon scandaleuse la perception des sommes payables à la province. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait eu un déficit aussi considérable à la fin de l'exercice 1896-97. Nos adversaires crient que le gouvernement Marchand a manipulé les comptes de 1896-97, mais jamais il n'a été prouvé que M. Marchand ait négligé de faire rentrer des sommes qui auraient dû être perçues avant le 1er juillet 1897, ou qu'il ait, du 26 mai au 30 juin 1897, payé des sommes qui n'étaient pas dues.

Quoi qu'on dise, les sommes payées pendant l'année fiscale 1896-1897, l'ont été en vertu de statuts votés avant l'arrivée de M. Marchand au pouvoir, ou en vertu de mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Flynn ou le gouvernement Marchand. Or, il appert à une réponse faite à M. Perrault, le 23 avril 1908, que le montant de la dépense ordinaire a été de $4,685,450.42 en 1896-97 ; que $4,318,368.77, de cette dépense ont été payés en vertu de statuts ; que $143,976.37 l'ont été en vertu de mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Flynn, et $223,105.28 en vertu de mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Marchand (page 493 procès-verbaux, version française). La liste des mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Marchand se trouvent aux pages 332 et suivantes des comptes publics de 1897, et nous défions qui que soit d'y trouver quelque chose d'anormal.

La dépense ordinaire augmentée par les Conservateurs

M. Taillon, nous l'avons prouvé, promettait, en 1890, de réduire la dépense ordinaire de plusieurs centaines de mille piastres par année, de $500,000 en quelques années. Autre promesse violée.

En consultant les procès-verbaux de la dernière session (page 360 de la version française) on trouve les données suivantes :

Année	Dépense ordinaire.
1889-90	$3,993,716 68
.....	.....
1892-93	3,952,258 75
1893-94	3,877,079 63
1894-95	4,045,971 03
1895-96	4,071,082 77
1896-97	4,685,450 42

Si, pour faire une comparaison plus juste, l'on reporte des comptes de 1896-97 aux comptes de 1895-96 les $95,498.93 qui auraient dû être payés en 1895-96 mais qui l'ont été en 1896-97 (voir page 255 des mêmes procès-verbaux), et si l'on soustrait les $57,500.00 payées en 1889-90 et les $73,492.75 payés en 1896-97 pour la tenue d'élections générales en 1890 et en 1897, on a le tableau suivant :

Année	Dépense ordinaire.
1889-90	$3,936,216 68
.....	.....
1892-93	3,952,258 75
1893-94	3,877,079 63
1894-95	4,045,971 03
1895-96	4,166,581 70
1896-97	4,516,458 74
Augmentation de 1896-97 sur 1889-90	580,242 06

Comme on le voit, l'augmentation de la dépense ordinaire, de la dépense courante, allait d'un pas de plus en plus allègre et, en 1897, on était loin de la diminution de $500,000 promise par M. Taillon.

Mais, disent nos adversaires, la dépense ordinaire a été beaucoup plus considérable, en 1890-91 et en 1891-92, qu'en 1889-90.

Il est vrai que, suivant qu'il appert à la page 360 des procès-verbaux suscités, la dépense ordinaire a été de $4,236,023,92 en 1890-91 et de $4,542,064.91 en 1891-92. (Dans ces sommes sont inclus les montants entrés dans les comptes publics sous le titre " dépenses spéciales " et qui sont des dépenses ordinaires). Mais ce que nous avons voulu démontrer, c'est que les conservateurs

n'ont pas rempli la promesse que leur chef M. Taillon avait faite en 1890. De plus, s'il y a quelqu'un de responsable de la dépense de 1891–92, ce sont les conservateurs, puisque M. Angers a mis le gouvernement Mercier en tutelle dès septembre 1891 et l'a congédié le 16 décembre 1891. Quant à la dépense ordinaire de 1890–91, elle a été plus élevée que celle de 1892–93, mais la réduction qu'on fit en 1892 ne fut pas longtemps maintenue ; d'ailleurs elle portait surtout sur les octrois à l'instruction publique, à la colonisation, à l'agriculture et aux institutions de bienfaisance, suivant qu'il est facile de le constater en se référant à la page 33 du discours de M. Hall sur le budget, 20 mai 1892 (texte français).

Leurs extravagances et leurs brigandages

Les conservateurs avaient encore promis d'administrer avec économie et honnêteté. Cette promesse, ils l'ont violée comme toutes celles qu'ils avaient faites.

M. Taillon disait pendant la campagne électorale de 1890, que si on leur confiait le pouvoir, les conservateurs " pourraient facilement diminuer les dépenses de $500,000 en quelques années ". Or, s'il était si facile de diminuer de $500,000 la dépense de 1890, comment se fait-il qu'ils l'ont augmentée de $600,000 ? Il n'y a qu'une réponse à cette question : on a gaspillé, dilapidé l'argent de la province.

Nous n'avons pas l'intention de faire par le menu le récit des extravagances et des rapines des " honnêtes gens ". Nous rappelleront seulement quelques cas bien caractéristiques de leur façon d'administrer.

Les Économies de M. LeBlanc

SES ÉCRIVAINS ET SES MESSAGERS EN 1896–97

A tout seigneur tout honneur. Puisque M. LeBlanc est aujourd'hui le chef putatif des " honnêtes gens ", nous allons tout d'abord nous occuper de lui.

M. LeBlanc a été président de l'assemblée législative pendant le parlement de 1892-97. Comme tel, il a eut le contrôle des dépenses contingentes de la législation, du jour de son élection en avril 1892 au jour de l'élection de son successeur, le 23 novembre 1897 ; les comptes publics de 1897-98, page 77, attestent, d'ailleurs, qu'il a touché le salaire attaché à la présidence jusqu'au 23 novembre 1897. M. LeBlanc est donc entièrement responsable des dépenses contrôlables de la session de 1896-97.

Or voici ce que révèle la comparaison de ces dépenses avec celles de la session précédente (voir page 70 des comptes publics de 1896 et page 74 des comptes publics de 1897.)

	1895-96	1896-97				
Services extra	$ 6,292.10	$ 15,959.10	Augm.	$ 9,667.00	ou	153%
Messagers	3,948.50	5,932.82	"	1,984.32	"	50%
Papeterie	4,966.96	1,858.24	Dim.	3,108.72		
Journaux	563.15	601.73	Augm.	38.58	"	6%
Divers	7,825.84	8,454.58	"	628.74	"	8%
Sténographes pour comités	304.88	404.86	"	100.02	"	33%
Pensions—Service civil	10.44	2.96	Dim.	7.48		
Total	$23,911.87	$ 33,214.29	Augm.	$ 9,302.42	ou	38%

Ainsi, d'après les comptes publics, les dépenses contrôlables de la session de 1896-97 auraient excédé de 38 pour cent celles de la session précédente.

Mais les comptes publics de 1896-97 ne nous font pas connaître toute la vérité, ainsi que le démontre la correspondance suivante du comptable de l'Assemblée législative.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Québec, 23 mars 1908.

Monsieur L. SIMONEAU,

Québec.

Cher monsieur,

En examinant les comptes publics, je constate que la papeterie de l'Assemblée législative a coûté $1,966,00 en 1895-96 ; $1,858,00 en 1896-97 et $10,095.00 en 1897-98. Pourriez-vous me dire, le plus tôt possible, *si cette somme de* $10,095.00 *contient certains montants qui étaient dus avant le* 1*er juillet 1897* ? Si oui, quel est le total de ces montants ?

Bien à vous.

BUREAU DU COMPTABLE

Québec, 23 mars 1908.

Monsieur,

En réponse à la vôtre de ce jour, *dans l'item* $10,095.00 *il y a un montant de* $4,989.40 *acheté en mai et payé en juillet* 1897 *et un autre de* $51.90 *acheté en juin et aussi payé en juillet* 1897, *formant un total de* $5,041.30.

Le tout humblement soumis,

L. SIMONEAU,
Comptable.

Reportons au compte de 1896-97 ces $5,041.30 payées irrégulièrement sur les crédits de 1897-98, et l'on a les chiffres suivants:

Dépenses pour papeterie:

1896–97	$ 1,858.24
Plus	5,041.30
Total 1896–97	$ 6,899.54
" 1895–96	4,966.96
Augmentation	$ 1,932.58 ou 38%

Dépense totale:

1896–97	$33,214.29
Plus	5,041.30
Soit	$38,255.59
1895–96	23,911.87
Augmentation	$14,343.72 ou 60%

Ainsi, en une seule année, M. LeBlanc avait augmenté les dépenses sessionnelles de 60 pour cent.

Quelles raisons pouvaient justifier cette augmentation extraordinaire? La session de 1896-97 a-t-elle été plus longue, plus laborieuse que la précédente? Pas du tout. Mais on était à la veille de l'élection générale et il fallait la préparer et attiser l'ardeur des amis. C'est ce que démontre, de façon non équivoque, l'état suivant préparé par le comptable de l'Assemblée législative.

ETAT du nombre des écrivains et des messagers des sessions de 1895 et de 1896-97, et du montant total à eux payé pendant les dites sessions, ainsi que de la durée de ces sessions.

Session de 1895

	Nombre	Montants payés
Ecrivains surnuméraires.....	36	$5,261 10
Messagers et pages.....	35	2,722 96
Total.....	71	$7,984 06

La session s'est ouverte le 30 octobre et s'est terminée le 21 décembre 1895.

Session de 1896–97

	Nombre	Montants payés
Ecrivains surnuméraires....	104	$12,970 10
Messagers et pages.....	62	4,860 48
Total.....	166	$17,830 58

Cette session s'est ouverte le 17 novembre 1896 et s'est terminée le 9 janvier 1897.

(Signé) L. SIMONEAU,
Comptable.

M. LeBlanc avait donc, à cette session, presque triplé le nombre des écrivains, presque doublé le nombre des messagers et pages ; il a dépensé pour le service des employés sessionnels près de $10,000.00 de plus que l'année précédente et cependant la session de 1896-97 n'a duré qu'une journée de plus que la session de 1895.

Et M. LeBlanc pose à l'économie !

Jugez par là du nombre d' " écrivains " et de " messagers " qu'il lui faudrait pour administrer les affaires de la province, et du genre d'économie qu'il pratiquerait, si le député de Laval devenait premier ministre.

Une tranche de fromage à M. Chapais

L'AFFAIRE OUIMET–LABRUÈRE–CHAPAIS

De 1892 à 1895, le conseil législatif fut présidé par un de ses membres ne faisant pas partie du ministère.

En janvier 1893, M. Thomas Chapais, conseiller législatif et propriétaire du "Courrier du Canada", avait été appelé à faire partie du cabinet Taillon comme ministre sans portefeuille.

Si ses fonctions de ministre sans portefeuille n'étaient pas très absorbantes, ses fonctions de journaliste ministériel l'étaient beaucoup plus ; aussi résolut-on de récompenser le zèle inlassable que M. Chapais, journaliste, apportait à la défense des intérêts conservateurs.

En 1894, le gouvernement Taillon fit adopter une loi (56 Vict. ch. 13), décrétant que le président du conseil législatif pourrait, à l'avenir, être membre du conseil exécutif de la province. L'objet de cette loi était de faire toucher à M. Chapais le salaire de $3,000 qui est attaché aux fonctions du président du conseil exécutif.

Mais M. La Bruère était président du conseil législatif et on ne pouvait raisonnablement le déplacer sans lui donner l'équivalent du traitement qu'il recevait.

Voici comment on résolut la difficulté.

M. G. Ouimet était surintendant de l'instruction publique avec traitement de $3,000. Sous prétexte qu'il était incapable de continuer l'exercice de ses fonctions, on mit M. Ouimet à la retraite et on lui accorda une pension annuelle de $2,600. On nomma surintendant de l'Instruction publique M. La Bruère, qui reçut un traitement de $3,000 ; au conseil législatif, on remplaça M. La Bruère par M. Ouimet, qui put ainsi toucher, en plus, une indemnité annuelle de $800 ; et M. Chapais put, en avril 1895, devenir président du conseil législatif et recevoir un salaire de $3,000 par an.

Par ce ramaniement, on augmenta la part de fromage de chacun des amis MM. Ouimet, La Bruère et Chapais, et toute la province dut être satisfaite puisque ces messieurs l'étaient.

La perception des taxes

LA PRUDENCE DE M. HACKETT PENDANT LES ÉLECTIONS DE 1897

Comme nous l'avons dit, le gouvernement De Boucherville a, en 1892, fait revivre certaines lois, abolies par le gouvernement Mercier, qui obligeaient les municipalités à contribuer aux frais de garde et d'entretien des aliénés dans les asiles et des jeunes délinquants dans les écoles de réforme et d'industrie.

Aux termes de la loi, les comptes de contributions annuelles que les municipalités sont ainsi appelées à payer doivent leur être adressées à la fin de janvier par le sous-secrétaire de la province.

Or, à la fin de janvier 1897, l'élection générale était imminente, l'heure allait sonner où les "taxeux" devraient rendre compte de leur manquement aux engagements pris.

M. Hackett était alors secrétaire de la province. En homme prudent, il crut bon de faire suspendre la perception des contributions dues par les municipalités.

Le 29 janvier 1897, il adressa de Stanstead, à son sous-ministre M. Jos. Boivin, la dépêche suivante :

" Do not send out account against municipality until you hear from me. "

(Traduction)

" N'envoyez pas les comptes des municipalités avant que je vous voie. "

Le même jour, M. Hackett écrivait à son sous-ministre :

" Stanstead, Que. 29th January, 1897.

" Jos. Boivin, Esq.,
Ass. Prov. Secretary,
Quebec.

" My dear Sir,

" I do not think it *prudent at the present time* to enforce collections from counties. Let it remain until I see you, please.

" Sincerely yours,

(*Signed*) M. F. HACKETT."

(Traduction)

" Monsieur Jos. Boivin,

Sous-secrétaire de la province,

Québec.

" Cher monsieur,

" Je ne crois pas qu'il soit *prudent*, *dans le moment*, de presser la perception des sommes dues par les municipalités de comté. Veuillez la suspendre jusqu'à notre première rencontre.

" Sincèrement à vous,

(Signé) M. F. HACKETT."

Ces deux documents font partie du dossier officiel No 404 des dossiers du secrétaire de la province pour l'année 1897.

Sur la chemise de ce dossier se lisent les notes suivantes :

" 3 February, 1897.

" Let the collection of these accounts await further orders.

" M. F. H.
" P. S.

" Go on—13 May, 97.

" M. F. H."

(Traduction

" 3 février1897.

" Attendez des instructions avant de faire payer ces comptes.

" M. F. H.
" S. P.

" Marchez—13 mai 97.

" M. F. H."

Inutile de rappeler qu'une élection générale eut lieu le 11 mai 1897.

C'est ainsi que les " honnêtes gens " *faisaient* les élections.

Et c'est pourquoi le montant des contributions municipales payées au gouvernement en 1796-97 est si minime.

Un bon mouvement de M. Nantel

AFFAIRE BERGER

En arrivant au pouvoir en 1891, M. Nantel, commissaire des travaux publics, paraissait ne plus vouloir continuer les réparations du palais de justice de Montréal, avant d'être parfaitement mis au courant de tous les faits se rapportant à cette entreprise. Ordre avait été donné à l'entrepreneur, M. Berger, de suspendre ses travaux, et aucune somme ne devait lui être payée jusqu'à plus amples informations.

Cependant, le 19 février 1892, au milieu de la mêlée électorale, M. Nantel reprend un peu confiance en M. Berger, et il écrit à M. Lesage la lettre suivante :

Montréal, 19 février 1892.

" Siméon Lesage, écr.,
Assistant Commissaire des Travaux Publics,
Québec.

Cher monsieur,

" Après avoir soigneusement examiné le compte de M. Berger, je crois qu'il ne serait que *juste* de lui payer un certain montant sur le prix de ses travaux, car je suis convaincu qu'après le paiement, *il restera une marge suffisante pour assurer le gouvernement qu'il ne perdra rien.*

" Je suis donc d'opinion que sur les appropriations votées, une somme de vingt-cinq mille piastres ($25,000.00), lui soit payée *immédiatement.*

" Votre tout dévoué,

" (Signé) G.-A. NANTEL,
" Commissaire des travaux publics. "

Comme on le voit, M. Nantel devenait pressé et pressant tout à coup.

M. Lesage *comprit* et sur réception de cette lettre il *télégraphia* à M. Nantel :

" Lettre reçue. Je signe certificat pour vingt-cinq mille piastres à compte sur le contrat. "

Qui pourra expliquer l'empressement subit de M. Nantel et de M. Lesage ?

Celui-là seul le pourra qui ne perdra pas de vue que la votation avait lieu le 8 mars suivant.

L'obligation morale de M. Taillon

AFFAIRE VALLIÈRES

Le 16 février 1891, M. Pierre Garneau avait écrit une lettre à M. Philippe Vallières, de Québec, l'informant que comme le gouvernement avait besoin d'une certaine quantité de meubles pour le palais de justice de Montréal, il était autorisé par ses collègues à lui confier, ainsi qu'à M. Jas. Walker, de Montréal, la confection de ces meubles.

M. Vallières fabriqua des meubles pour $72,000 environ, et se fit payer à titre d'avance $60,000. C'est là le contrat Vallières au sujet duquel on fit si grand bruit lors des élections de 1892.

En arrivant au pouvoir, M. de Boucherville répudia toute responsabilité du gouvernement envers M. Vallières.

" Sous l'administration de De Boucherville, le gouvernement considéra ce prétendu contrat comme illégal et *contraire aux intérêts de la province.*" (Page 16 du rapport du Commissaire des Travaux publics pour 1893-94).

Le contrat Vallières était donc nul et contraire aux intérêts de la province.

Le 27 avril 1894, toujours d'après le même rapport, le gouvernement fait signifier à M. Vallières un protêt dans lequel il se déclare prêt à faire un nouveau contrat avec lui pour la fourniture des meubles nécessaires.

M. Vallières répond qu'il est prêt à faire un nouveau contrat ; et le 6 juin 1894, pour réparer les tracasseries qu'on a faites à M. Vallières et pour s'acquitter envers lui de ce que M. Taillon appellera une *obligation morale*, on lui donne une commande des meubles dont on a besoin, non seulement pour le palais de justice de Montréal, mais encore pour le palais de justice de Hull et de Pontiac, et ce, aux mêmes prix que ceux mentionnés dans les listes faites sous le gouvernement Mercier.

O morale ! que d'obligations tu imposes aux " honnêtes gens ! "

Les extras sous M. Nantel

AFFAIRE DU PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

A l'arrivée au pouvoir du gouvernement DeBoucherville, M. Berger était seul chargé des travaux de réparation au palais de justice de Montréal.

Immédiatement après les élections de 1892, on le força, par des moyens restés inconnus, de s'adjoindre, pour le parachèvement de ces travaux, M. Emmanuel St-Louis, que l'affaire du pont Curran a rendu presque célèbre, et M. Ludger Cousineau, homme connu surtout par ses attaches au parti conservateur.

A peine ces messieurs étaient-ils à l'œuvre, que le gouvernement leur confiait l'exécution de travaux extras, *sans demander de soumissions.*

Le 24 septembre 1894, le gouvernement avait déjà payé $468,-209.90 pour ces travaux extras.

Or, comme, d'après une lettre de M. Raza, architecte du gouvernement, MM. Berger, St-Louis et Cousineau devaient recevoir pour ces travaux 20 pour cent en sus des salaires payés aux ouvriers employés et 20 pour cent en sus des matériaux fournis, on voit d'ici les petits bénéfices qu'ils réalisèrent sur ces sortes de travaux.

Et tout cela se passait sous le placide M. Nantel.

Une machine à fondre et refondre de M. Casgrain

LE NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE.

Immédiatement après leur arrivée au pouvoir, les "sauveurs" de 1892 durent trouver des places et des récompenses pour les parents et amis.

A cette fin, M. Thom Chase Casgrain, procureur général, imagina la formation d'une commission de refonte du code de procédure.

Et tout d'abord, il s'attribua la présidence de cette commission, avec un salaire de $2,000 par année commençant à courir le jour où il cesserait d'être ministre. Comme dit l'autre, la présidence est la même du salaire.

Puis il s'adjoignit M. le juge LaRue, un très-proche parent de M. Angers qui, à Spencer-Wood, avait si bien servi la cause conservatrice, et M. le juge Davidson, qui avait fait partie du fameux "petit banc" de 1891 et que M. Angers avait imposé à M. Mercier.

L'extrait suivant des procès-verbaux de la dernière session, page 381, fait voir combien a coûté cette machine à fondre et à refondre de M. Casgrain.

"Par M. Langlois.—Combien a coûté la dernière refonte du code de procédure civile? 2. Combien de temps ont duré ces travaux?

"Réponse par l'honorable M. Weir:

"1. $57,150.67.

2. De septembre 24, 1892 à août 31, 1896".

Ainsi on refondit cinq années durant et on fondit $57,150.67 pour faire un nouveau code de procédure.

Or "ce nouveau code ne vaut pas mieux que l'ancien". C'est ce que M. Tellier a déclaré à l'assemblée législative le 3 avril dernier.

Un cadeau de $92,000 à M. Charlebois

Quoique M. Charlebois eût déjà fréquenté avec M. Bergeron, il ne pouvait réussir à se faire payer certaines sommes qu'il prétendait lui être dues par le gouvernement. Après avoir essayé les moyens de persuasion, il réclama en justice $52,681.80.

Le gouvernement plaida qu'il ne devait rien à M. Charlebois, mais que, par contre, ce dernier lui devait $52,540.95, somme indûment payée lors de règlements antérieurs.

A la page 33 de son rapport pour 1893-94, le commissaire des travaux publics dit:

"La différence entre la prétention de M. Charlebois et celles du gouvernement provient de la manière d'interpréter les conventions qui ont eu lieu au commencement d'avril 1893."

Il s'agissait donc d'une affaire des "honnêtes gens".

Et encore à la même page:

"L'allégation dans le plaidoyer que le gouvernement ne doit rien, que M. Charlebois a reçu $52,540.95 de trop, est bâsée sur un état de compte fourni par les officiers du département des Travaux Publics...."

Mais que valait cet état ! Le 13 juin 1894, le gouvernement faisait remise à M. Charlebois des $52,540.95 que ce dernier devait et s'engageait à lui payer $40,000 en sus.

Cet arrangement faisait donc perdre $92,540.95 à la province.

Les avocats bleus et la galette

UNE LISTE DE PATRIOTES

Le 16 février 1892, M. Hall, trésorier dans le cabinet de Boucherville, prononçait au Windsor Hall, à Montréal, un discours qu'il a ensuite fait imprimer et distribuer en brochure.

Dans ce discours, M. Hall, disait de l'item "divers" du compte des dépenses pour l'administration de la justice :

"This item is supposed to represented the costs, fees and expenses in various suits or matters that may come up in which the government may be interested. This interest is very often determined by the desire of the administration to interfere in suits or give patronage to their friends." (page 34 de la brochure).

(*Traduction*)

"Cet item est censé représenter les frais, honoraires et déboursés que le gouvernement paie dans les procès ou affaires où il est intéressé. Cet intérêt est très souvent déterminé par le désir que l'administration a d'intervenir dans les procès ou de donner du patronage à ses amis."

Cette dépense que M. Hall dénonçait comme extravagante était de $30,010.40 en 1890-91. (page 5 des comptes publics de l'année).

Or, sait-on combien il a été dépensé en 1896-97 sous le titre "administration de la justice, divers" ?

$33,639.42, (voir page 5 des comptes publics de l'année).

Et ces chiffres n'indiquent qu'une partie des sommes qui ont été jetées en pâture aux avocats amis du gouvernement.

Si on parcourt du commencement à la fin l'état général des dépenses de l'exercice 1896-97, on y trouve un peu partout des comptes d'avocats.

Il y en a sous le titre "dépenses de la législature", sous le titre "cercles agricoles et encouragement de l'agriculture en général,"

sous le titre " réparations des palais de justice et des prisons ", sous le titre " travaux publics extraordinaires, " sous le titre " asiles d'aliénés en général ", etc.

Les montants ainsi payés aux avocats en 1896-97 forment une somme totale de pas moins de $65,000.00.

Il serait trop long de faire la liste complète des disciples de Cujas qui ont émergé au budget de 1896-97. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer les noms de quelques-uns d'entre eux, ainsi que les montants qu'ils ont touchés. Les chiffres entre parenthèses dans l'état ci-dessous sont ceux de la page des comptes publics de 1896-97 où se trouvent ces noms et ces montants.

ETAT indiquant les montants payés à quelques avocats bleus, en 1896-97, pour services professionnels, déboursés, retenues, etc.

Angers, Hon. A. R.	(225)	$ 360.00
" " "	(229)	3,735.00
" " "	(305)	448.50
Archambault et Quinn,	(131)	6,400.00
Archambault, J. L.	(136)	358.70
" "	(137)	350.00
" "	(138)	112.50
" L. H.	(139)	2,342.80
Atwater, Hon. A. W.	(226)	582.56
Auger, O. M.	(139)	1,000.00
Baker, Hon. G. B.	(131)	214.75
Bampton, G. E.	(131)	305.00
Beaubien, L. O.	(272)	1,115.00
Beauchemin, A. O. F.	(131)	40.00
Beaudry, A.	(131)	20.00
" "	(269)	29.70
Belleau, I. N.	(136)	125.00
Belley, L. G.	(131)	75.00
" "	(269)	301.39
Bisaillon, F. J.	(137)	2,029.00
" "	(137)	250.00
" "	(209)	10.00
" "	(297)	50.00
" "	(301)	2,570.00
Bisaillon, Brosseau et Lajoie,	(137)	790.60
Bouffard, Ed.	(136)	95.80
Brown, H. B.	(131)	20.00
Brown, H. B. et Leblanc, J. A.	(137)	167.50
Caron, Pentland & Stuart,	(136)	277.90
" " "	(137)	400.00
" " "	(222)	369.47
" " "	(301)	2,461.05
(Voir aussi C. A. Pentland et Stuart)		
Casgrain, Hon. T. C.	(292)	136.30
Cook, W. & A. H.	(138)	237.70
Cornellier, C. A.	(131)	340.00
" "	(137)	140.00
Crépeau & Crépeau,	(137)	120.00
" "	(219)	50.00
Cressé, L. G. A.	(226)	250.00
Darveau, C.	(136)	305.08
" "	(310)	150.00
Davidson, Peers,	(138)	$ 70.50
Dionne, J. A.	(137)	50.00
" "	(139)	75.00
" "	(293)	100.00
Drouin, F. X.	(136)	1,730.11
" "	(222)	174.51
Dunbar, J.	(131)	240.00
" "	(137)	165.00
Elliot, J. K.	(131)	40.00
" "	(136)	400.00
Faribault, J. E.	(131)	491.25
" "	(137)	25[illegible].30
Ferguson, A.	(136)	41.55
" "	(137)	247.42
Fiset, E. L.	(75)	450.00
" "	(136)	50.00
" "	(136)	250.00
Foster, G. G.	(139)	2,332.30
Gendron, L. A.	(131)	100.00
Girouard, hon. D.	(215)	555.25
Hall, hon. J. S.	(299)	6,314.65
Lamothe, Trudel & Trudel,	(130)	428.20
" " "	(137)	350.00
" " "	(181)	136.30
Languedoc, W. C.	(131)	275.00
" "	(136)	55.00
" "	(137)	60.00
" "	(310)	30.00
Leblanc, J. A. (Voir Brown).		
Leclair, P.	(225)	355.75
Lefebvre, F.	(131)	130.00
" "	(137)	40.00
" Thos.	(269)	712.51
Lortie, Edm.	(293)	240.00
Macmaster & Maclennan,	(136)	151.23
" "	(137)	179.90
" "	(293)	500.00
McDougall, J. M.	(137)	379.28
McGibbon, Hogle & Mitchell,	(131)	105.00
" " "	(139)	408.60
" " "	(136)	529.75
McGoun, A.	(291)	450.00
Methot, J. E.	(131)	30.00

Nantel, W. B.	(131)	$ 300.00	Rhéaume, A.	(269)	$ 42.00
Olivier et Desy,	(137)	20.00	Rion, C. S.	(131)	27.50
" "	(137)	125.00	Robertson, A.	(310)	413.17
Pacaud, Aug.	(137)	253.50	Robitaille, J. B.	(136)	550.00
(Voir Taschereau et Pacaud,)			Simard, A. H.	(131)	285.00
Pentland, C. A.	(310)	30.00	Stephens, & Co.	(293)	120.00
Voir aussi Caron, Pentland & Stuart,			Stuart, Gust.	(137)	250.00
			(Voir Caron, Pentland & Stuart),		
Pouliot, J. N.	(131)	335.00			
" "	(136)	44.00	Taschereau et Pacaud,	(137)	309.10
Prince, J. E.	(136)	75.00	" Linière,	(131)	237.70
Quinn, M. J. F.	(136)	133.00	" "	(136)	487.55
" "	(138)	112.50	Taillon, hon. L. O.	(138)	112.46
(Voir aussi Archambault et Quinn),			" "	(299)	1,225.00
			Thibault, C.	(131)	280.00
Renaud, J. A.	(131)	294.00	Turcotte, H. A.	(136)	123.00
" "	(136)	150.00	" "	(137)	100.00
" "	(137)	40.00	" "	(222)	456.90
" "	(138)	57.30	" "	(310)	141.70

Certes, nous ne prétendons pas que toutes ces sommes ont été dépensées inutilement. Dans bien des cas elles étaient dues. Mais de là à dire que le gouvernement avait besoin de cette nuée d'avocats pour défendre ses intérêts, il y a loin.

Et qu'on note bien qu'il ne s'agit dans l'état ci-dessus que des sommes payées en une seule année, l'an de grâce 1896-97, M. Flynn régnant et MM. Pelletier, Chapais, Beaubien, Nantel, Hackett se chamaillant. Du 21 décembre 1891 au 1er juillet 1896, les avocats n'avaient pas été négligés, loin de là ; on leur avait distribué $180,000.

Voici les noms des heureux mortels qui ont eu les plus gros morceaux de ce fromage :

A Montréal :

Archambault & Quinn.....	$ 28,357 54
John S. Hall, ex-trésorier.....	22,383 75
D. Girouard.....	16,003 00
D. Macmaster.....	14,530 19
A. W. Atwater.....	3,039 31
C. A. Cornellier.....	3,954 21
R. D. McGibbon.....	1,970 53

A Québec :

W. C. Languedoc.....	6,715 30
I. N. Belleau.....	6,484 85
G. G. Stuart.....	6,146 37
Beaubien & Lortie.....	2,225 63

F. X. Drouin.....	$ 2,121 13
C. Darveau.....	2,080 12
L. F. Burroughs.....	2,045 23
Adj. Turcotte.....	1,752 85

Et pour la perception des taxes :

Archibald, Foster & Beaubien.....	12,913 40
J. I. Lavery.....	2,251 33

Est-il étonnant que les avocats bleus demandent le retour de ce régime bienfaisant..... pour eux ?

Pour la C. E. de M. D'Auteuil

$1,075.00 DE GRATIFICATION

Durant le parlement de 1892-97, le comté de Charlevoix avait été représenté à l'Assemblée législative par M. Morin.

En 1897, M. Morin méritait d'être battu. Pensez donc ! il avait désapprouvé toutes les extravagances et les inepties des "honnêtes gens." On résolut donc de lui faire une lutte à mort.

"Une lutte à mort" de la part des Flynn, des Chapais et des Pelletier, cela voulait dire qu'on se servirait d'autre chose que de prières.

On vit donc à faire une C. E. à l'adversaire de M. Morin. Et voici ce qu'on imagina.

M. P. D'Auteuil était depuis 1892 magistrat de district. On fit appel à son dévouement pour la cause conservatrice.

M. D'Auteuil donna donc sa démission, laquelle fut acceptée le 4 mars 1897.

Le gouvernement avait régulièrement payé à M. D'Auteuil le traitement annuel auquel il avait droit, savoir $1200, et il lui avait toujours remboursé ses frais de voyage. Mais, en prenant sa retraite, M. D'Auteuil rendait peut-être un grand service à la province. Toujours est-il que M. Flynn fit payer à M. D'Auteuil sur le crédit "divers en général" $300.00 à titre de "gratification," (voir page 225 des comptes publics de 1896-97), et que M. L.-P. Pelletier lui accorda, de son côté, $750.00 "pour allocation extra 1892-97," (voir p. 135 des comptes publics de 1896-97.)

Avec ces $1,050.00 de la province, M. P. D'Auteuil put partir en campagne contre le candidat libéral.

O pureté des purs !

La revision des listes à Montréal

COMMENT LES "HONNÊTES GENS" PAIENT LE DÉVOUEMENT A LEUR PARTI

Pour bien faire voir comment les honnêtes gens pratiquaient l'économie, il n'est pas hors de propos de mettre certains chiffres de la dépense de 1897 en présence de ceux de la dépense de 1907.

A la page 84 des comptes publics de 1906-07, on trouve l'entrée suivante :

Indemnité aux reviseurs et autres dépenses en vertu de 60 Vic., Chap. 21.

F. X. Choquet.—Reviseur, Montréal, part du gouvernement dans l'indemnité ..... $	100.00
Adélard de Martigny.—Revisieur, Montréal, part du gouvernement dans l'indemnité	100.00
Alex. Rivers Hall.—Reviseur, Montréal, part du gouvernement dans l'indemnité	100.00
Alph. Pouliot. — Reviseur, Québec, part du gouvernement dans l'indemnité	75.00
Jos. Allaire.—Reviseur, Québec, part du gouvernement dans l'indemnité	75.00
Ant. C. Taschereau.—Reviseur, Québec, part du gouvernement dans l'indemnité	75.00
P. L. Hubert.—Reviseur, Trois-Rivières, part du gouvernement dans l'indemnité	50.00
E. D. Boisclair.—Reviseur, Trois-Rivières, part du gouvernement dans l'indemnité	50.00
J. M. Désilets.—Reviseur, Trois-Rivières, part du gouvernement dans l'indemnité	50.00
Cité de Montréal.—Annonce *re* revision des listes de voteurs 1907	207.75
George Dubreuil.—Greffier, bureau des reviseurs, Montréal, part du gouvernement dans l'indemnité	75.00
H. J. J. B. Chouinard.—Greffier, bureau des reviseurs, Québec, part du gouvernement dans l'indemnité	75.00
J. O. Lebel.—Services comme commis, Québec	68.75
Louis Girard.— " " "	15.00
Mlle Amanda Gingras—Clavigraphie	5.25
Le Soleil.—Annonces listes électorales 1907, Québec	525.00
Chronicle Printing Co.—Annonces listes électorales 1907, Québec	525.00
$	2,171.75

Si on ouvre, à la page 79, les comptes publics de 1896-97, on y trouve l'entrée suivante :

Indemnité aux reviseurs et autres dépenses en vertu de la 60 Vic., Chap. 21.

Hon. procureur général.—Pour indemnité aux reviseurs, Montréal....	$1,900 00		
Services de copistes, etc., Montréal.....	3,220 10		
Annonces et impression, Montréal.....	1,454 10		
Honoraires d'avocats, Montréal..... ..	1,721 45		
Papeterie, éclairage, etc., etc., Montréal.....	499 96		
		$ 8,795	63
Indemnité aux reviseurs, Québec.....	$ 325 00		
Services de copistes, etc., Québec.....	265 50		
Annonces et impression, Québec.....	1,679 32		
Timbres, Québec.....	25 80		
		$ 2,295	62
Annonces et impression, Trois-Rivières.....		21	10
Montant non dépensé devant être remboursé			20
		$11,112	55
E. D. Boisclair — Reviseur, Trois-Rivières, moitié de l'indemnité du gouvernement....		50	00
J. M. Désilets — do do do		50	00
P. L. Hubert — do do do		50	00
"Le Trifluvien" — Trois-Rivières, annonces et impression.....	21 10		
L. J. Demers & Frère — Québec, do do	941 43		
		$ 12,225	08

Ainsi, la revision des listes électorales de Québec, Montréal et Trois-Rivières, qui n'a coûté que $2,171.75 en 1907, coûtait $12,-225.08 en 1897.

Et comment a-t-on dépensé la plus grande partie de ces $12,225.08 ?

Les reviseurs de Montréal étaient payés, moitié par le gouvernement, moitié par la cité de Montréal, et, en vertu de la loi, le gouvernement leur devait une indemnité de $900 ; on leur paya $1,900.00, pour les récompenser, sans doute, des bons services qu'ils avaient rendus au parti conservateur.

MM. Bisaillon, Lamothe et Mignault, avocats, de Montréal représentaient devant les reviseurs de Montréal les intérêts du comité conservateur. L'occasion se présenta de récompenser leur dévouement, et on ne la laissa pas passer.

Les réviseurs que le gouvernement Flynn avait nommés se montraient tellement partiaux dans la préparation des listes électorales que les libéraux demandèrent et obtinrent d'un des juges de la cour supérieure une ordonnance enjoignant aux reviseurs de suspendre leur travail. Il va sans dire qu'ils méprisèrent cette ordonnance et continuèrent à écarter des listes les noms des libéraux et y insérer ceux des bleus.

L'affaire n'en était pas moins portée en justice et les reviseurs devaient y répondre de leurs actes arbitraires. Le gouvernement, naturellement, prit fait et cause pour les reviseurs.

La défense des trois commissaires était la même ; le procureur général M. L.-P. Pelletier chargea cependant MM. Bisaillon, Lamothe et Mignault de comparaître chacun pour un des trois reviseurs et de plus, leur adjoignit M. D. Macmaster comme conseil.

L'affaire ne fut jamais plaidée au fonds, pour la bonne raison que lorsqu'elle fut inscrite pour audition, la revision était terminée.

Or sait-on combien on paya à M. Bisaillon, Lamothe, Mignault et D. Macmaster pour leurs services professionnels ?

$1,721.45. Et cependant, suivant le certificat du protonotaire, MM. Bisaillon, Lamothe et Mignault n'avaient droit qu'à $138.9 chacun.

Voici le détail des comptes de ces messieurs, que l'on conserve précieusement dans les archives du trésor.

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

à F. J. BISAILLON, Dt.

In re bref de prohibition et règle Nisi, contre Messieurs Desnoyers, Cranshaw et Armstrong, reviseurs pour la cité de Montréal.

Conférences avec MM. Macmaster, Lamothe et Mignault, pas et démarches, correspondance, étude, du 7 au 18 mars 1897 (retenue) $3.00

Beaupré vs Desnoyers, honoraires et frais..... 138 95
Beaupré vs Desnoyers et l'Hon. L. P. Pelletier, intervenant; honoraires et frais..... 54 60

Re Giroux vs les reviseurs.

Conférences avec les reviseurs, pas et démarches, examen des listes, assistances en cour, les 18, 19, 20, 22 et 23 mars dernier.... 50 00

$543 55

Montréal, 31 mars 1897.

Reçu paiement par chèque No 44.

Québec, ce 15 mai 1897.

FRS. JOS. BISAILLON.

Le Département du Procureur-Général doit à

Lamothe, Trudel & Trudel, avocats.

1897 Mars—No 2637 S. S. Montréal—Prohibition—Beaupré vs Desnoyers *et al.* Consultations avec MM. Bisaillon, C. R. Mignault, C. R., Macmaster, C. R.
Etude de la cause et des précédents. Réponse à règle de cour pour emprisonner les reviseurs—plaidoiries—Défense, etc.

Honoraires à date (savoir retenue)..... $300 00
1897—Mai 4—Frais taxés à date..... 138 95

$438 95

(Notre compte),

Lamothe, Trudel & Trudel, avocats.

Reçu paiement par chèque No 45.

Québec, ce 15 mai 1897.

Lamothe, Trudel & Trudel,

Par Frs. Jos. Bisaillon.

Le gouvernement de la province de Québec
doit à P. B. Mignault, avocat.

In re bref de prohibition et règle nisi contre MM. Desnoyers, Crankshaw et Armstrong, reviseur pour la cité de Montréal.

Conférences avec MM. Macmaster, Bisaillon & Lamothe, pas et démarches, correspondances, études du 7 au 18 mars dernier.	$300 00
Beaupré et Armstrong, honoraires et frais.	138 95
	$438 95

Reçu paiement par chèque No 46.

Québec, ce 15 mai 1897.

P. B. Mignault,
Par Frs. Jos. Bisaillon.

The Government of the Province of Quebec
To D. Macmaster, K. C., Dr.

1897 March—No. 2637 S. S. Montreal (Prohibition) Beaupré vs. Desnoyers *et al.*, Consultations with Messrs. Bisaillon, K. C., Mignault, K. C., Lamothe, Trudel & Trudel. Studying the case, precedents, &c., &c., &c	$300 00

Montreal, 14th May, 1897.

Received payment per cheque No. 47.
Quebec, 15th May, 1897.

D. MacMaster,
Per Frs. Jos. Bisaillon.

La revision des listes électorales est une affaire d'une dizaine de jours, et le coût, encore une fois, en est payé, moitié par le gouvernement, moitié par la cité de Montréal.

Les reviseurs, en 1897, coûtèrent à la province.

Pour indemnité.....	$ 1900.00
Pour services d'avocats.....	1721.45
	$3621.45

Les comptes ont été approuvés par M. L.-P. Pelletier.
Quel bon régime c'était que celui de 1897 !

Subventions de chemins de fer d'un nouveau genre

$100.000 POUR ENCOURAGER UNE COMPAGNIE A NE PAS CONSTRUIRE

En 1892 et depuis, on a beaucoup critiqué la politique que M. Mercier avait poursuivie pour encourager la construction des chemins de fer.

En 1895, on fit quelque chose de tout à fait nouveau.

Le gouvernement Mercier avait fait voter certaines subventions à la compagnie Québec, Montmerency & Charlevoix pour l'aider à prolonger sa ligne de Cap Tourmente à Murray Bay.

En 1905, on lui vota $100.000 pour l'engager à ne pas continuer sa ligne, ainsi qu'on peut le constater à la lecture de l'acte 58 Vict., Chap. 2.

La compagnie, qui ne tenait pas plus que de raison à prolonger sa ligne, accepta naturellement cette offre de $100,000, et les citoyens de Charlevoix n'ont pas encore de chemin de fer.

Un cas urgent

L'AFFAIRE D'ARGENTEUIL

Il paraît que ça chauffait dans le comté d'Argenteuil, à l'élection du 11 mai 1897. Qu'on en juge par le rapport suivant que M. Vallée, directeur des chemins de fer, adressait à son chef le 31 mai 1897.

(Traduction)

Ministère des Travaux Publics, Québec.

31 mai 1897.

Hon. H. T. Duffy,

Commissaire des Travaux Publics.

Monsieur,

Comme suite à l'entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec vous samedi, je désire faire un exposé complet des faits tels qu'ils se sont passés à l'occasion de l'incident rapporté par le "Montreal Herald" du 18 mai courant,

au sujet du paiement de certaines réclamations à St-André d'Argenteuil, le 11 mai courant.

Le matin du 10 mai courant, je fus mandé en toute hâte par téléphone auprès du premier ministre d'alors, l'hon. E. J. Flynn, qui me dit vouloir m'envoyer à St-André pour payer certaines réclamations se rattachant au chemin de fer de la vallée d'Ottawa. Il me demanda quel était le montant disponible pour cet objet, et je lui dis qu'il restait une somme d'environ six cent piastres encore due à la compagnie et pouvant servir au règlement de ces réclamations.

M. Flynn me donna alors l'ordre de partir pour Lachute par le train de 1 h. 40 après en avoir prévenu l'hon. M. Atwater et M. Simpson, ce que je fis comme il appert aux télégrammes au dossier dont j'inclus copie. En route pour Montréal à 3 h. 35, et 4 h. 40., P. M., je recevais les télégrammes suivants de M. Atwater et de M. Simpson, confirmant mes ordres antérieurs.

" A Louis A. Vallée, sur le train. Faites raccordement à la jonction St-Martin et rendez vous tout droit à Lachute, ce soir, sans faute. Une voiture vous attend pour vous conduire à St-André. (Signé) A. W. Atwater."—" A Louis A. Vallée, sur train 59. Pour faire raccordement, vous devez changer de wagon à jonction St-Martin. Ne manquez pas d'être ici, ce soir. Je vous rencontrerai à l'arrivée du train ici. (Signé) W. J. Simpson."

Je pris le train du Pacifique à Montréal, à 9h. 10 du soir pour Lachute, où j'arrivai vers 11 heures ; je trouvai à l'hôtel le sénateur Owens, M. Simpson et quelques autres personnes auxquels ils me présentèrent, mais dont j'ai oublié les noms. Je dois dire que jusqu'à Lachute, j'avais voyagé seul et que je n'ai pas rencontré M. Armstrong dans cette occasion.

Je me rendis en voiture de Lachute à St-André, où j'arrivai à minuit environ. Je trouvai à l'hôtel plusieurs personnes qui apparemment m'attendaient ; les seules que je remarquai furent M. Harry Abbott, de Montréal, et M. Simpson, de St-André. Ils me demandèrent de procéder immédiatement au paiement des réclamations, ce que je refusai de faire, disant que je ne paierais certainement rien pendant la nuit, et que du reste je n'avais pas les fonds sur moi. J'insistai fortement à dire que je ne ferais rien qui ne fût conforme aux règles du département et qu'il m'était impossible de faire les paiements en bons comme le suggéraient quelques-unes des personnes présentes. Je me retirai dans ma chambre, et le lendemain matin, entre 8 et 9 heures, j'expédiai les télégrammes suivants :

" Hon. E. J. Flynn, Québec. Veuillez faire déposer six cents piastres à mon crédit comme directeur des chemins de fer, à la banque de Montréal, pour payer réclamation Ottawa Valley. Réponse si tout est bien. (Signé) Louis A. Vallée."—" S. Lesage, assistant-commissaires des travaux publics, Québec. Veuillez faire mettre six cents piastres à mon crédit, comme directeur des chemins de fer à la Banque de Montréal pour payer réclamations *in re* chemin de fer de la Vallée d'Ottawa. Réponse si dépôt est fait. Signé : Louis A. Vallée. "

J'attendis au bureau de télégraphe la réponse, qui vient entre 10 h. 30 et 11 h. du matin ; elle était ainsi conçue : " Louis A. Vallée, directeur des chemins de fer, Lachute, Message reçu, tout est bien. Signé : Sim. Lesage, assistant commissaire. " — " Louis A. Vallée, directeur des chemins de fer, St-André. La somme demandée a été déposée. Vous pouvez tirer. Signé : S. Lesage, assistant commissaire. "

Ce ne fut qu'après avoir été ainsi notifié du dépôt fait à mon crédit à la Banque de Montréal que je procédai à payer le pourcentage que permettaient les fonds disponibles en banque, équivalent à environ 20 p. c. sur un total de réclamations de $2,974.06. Je commencai à payer après 11 heures, et à l'heure du lunch, deux ou trois réclamants avaient été expédiés. Je repris l'ouvrage après le repas et continuai jusqu'à l'heure du dîner, puis dans la soirée. Le dernier réclamant se présenta vers 11 heures du soir. Je procédai avec tout le soin voulu à chaque paiement, prenant dans chaque cas un reçu à l'acquit de la Compagnie, signé devant témoin.

Le montant total que je payai ainsi à St-André s'élevait à $392.61.

Je désire expliquer que, n'ayant pas sur moi de blancs de chèque de la Banque de Montréal, j'employai ceux de la " City and District Savings Bank ", et qu'en les remplissant payables à la Banque de Montréal, j'oubliai d'ajouter " à Québec ", ce qui explique que deux de ces chèques furent présentés et que le paiement en fut refusé à la Banque de Montréal. A mon retour à Québec le 13 mai, je fus mis au courant de l'erreur et fis rectifier immédiatement par la Banque à Québec.

Tels sont les faits au sujet de l'incident rapporté par le *Herald*. Ils font voir que je n'ai fait aucun paiement durant la nuit précédent l'élection et que je n'ai pas émis de mauvais chèques. Je puis ajouter qu'en cette circonstance j'ai agi avec la pleine conscience de mes devoirs officiels et sans partialité pour qui que ce soit, et j'ai l'honneur de soumettre toute l'affaire à votre jugement impartial.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur.

(Signé) Louis A. Vallée,
Directeur des chemins de fer.

(Copie)

Québec, 10 Mai 1897

Hon. A. W. Atwater,

Montréal.

Je partirai de Québec par train de 1h.40 pour Montréal, de là à Lachute par train de 9h.10, affaire du chemin de fer Lachute et St-André.

(Signé) Louis A. Vallée.

Québec, 10 Mai 1897

W. J. Simpson, M. P. P.,

Lachute,

Partirai de Québec par train 1h.40 pour Montréal, de là par train 9h.10 pour Lachute, où je pourrai vous rencontrer,

(Signé) Louis A. Vallée.

Ce document parle par lui-même, comment disent les gens de cour, et sa clarté nous dispense d'insister.

Qu'il nous suffise d'ajouter que M. Simpson, dont le nom est mentionné dans ce rapport, était candidat conservateur dans Argenteuil à l'élection du 11 mai 1897.

La vente des limites Lamontagne

LA C. E. ÉTAIT VIDE

L'interpellation suivante de M. Gauthier et la réponse qui y a été faite le 24 avril 1908 dernier, indique les faits antérieurs à cette affaire.

" Par M. Gauthier.—1. Quand a été renouvelée, pour la première fois, avant le 27 mars, la licence primitivement octroyée à N. Têtu & Cie et autorisant la coupe du bois sur certaines limites situées sur les rivières Escoumains et Sault-au-Mouton et communément appelées " limites Lamontagne " ? 2. Pour quel terme avait été consenti ce renouvellement ? 3. Avis public a-t-il été donné le 27 mars 1897, par le commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. G.-A. Nantel, que ces limites seraient offertes en vente à l'enchère le 28 avril 1897 ? 4. Cet avis du 27 mars 1897, mentionnait-il le prix auquel ces limites seraient mises en vente ? Dans l'affirmative, quelle était la mise à prix totale mentionnée ? 5. Le département avait-il, avant le 27 mars 1897, refusé de consentir un renouvellement ou un transfert de licence sur la réception de $7.500 en règlement de tous arrérages dus sur ces limites ? Dans l'affirmative, à quelle date et par qui telle offre de $7,500 avait-elle été faite et quant a-t-elle été refusée ? 6. Le commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. G.-A. Nantel, a-t-il subséquemment reçu une nouvelle offre de $7,500 et l'a t-il acceptée ? Dans l'affirmative, à quelle date et par qui lui a été faite telle offre et quand a-t-elle été acceptée ? 7. A la date de l'acceptation de cette offre de $7,500, quels montants étaient exigibles sur

ces limites (a) pour rente foncière et taxe du feu (b) pour droits de coupe, (c) pour bonus de transfert, et quelle était la somme totale de l'intérêt accru sur ces divers montants ?

" Réponse par l'honorable M. Turgeon : 1. En 1884. 2. Pour douze mois. 3. Oui. 4. Oui. Cet avis mentionnait que ces limites seraient offertes en vente à une mise à prix totale de $16,424.16. 5. Oui. Cette offre de $7,500 avait été faite par M. T. J. Lamontagne, le 22 mars 1897, et elle a été refusée le 24 mars 1897. 6. Oui. Cette nouvelle offre de $7,500 a été faite au commissaire des terres, forêts et pêcheries, M. Nantel, le 5 mai 1897, par Jos. Vermette & Cie, au nom des créanciers dans l'affaire Lamontagne, et elle a été acceptée le 5 mai 1897. 7. A la date de l'acceptation de cette offre, les montants suivants étaient exigibles sur ces limites.

Pour rente foncière et taxe de feu	$15,952.99
Pour droits de coupe	1,812.51
Pour bonus de transfert	3,729.00
Pour intérêt total accru sur ces divers montants	12,717.22
Total	$34,211.72 "

(Pages 505 et 506 des procès-verbaux de 1908).

En résumé la licence des limites Lamontagne n'avait pas été renouvelée depuis 1884.

En 1897, il était dû, en capital et intérêts, $34,211.72 d'arrérages en vertu de cette licence.

Le 24 mars 1897, le gouvernement Flynn refusait $7,500 que M. Lamontagne offrait en règlement de ces arrérages.

Le 27 mars 1897, le gouvernement annonçait les limites en vente pour le 28 avril suivant, à une mise à prix totale de $16,424.16.

Le 5 mai 1897, MM. Vermette & Cie. (M. Vermette est bien connu dans les cercles conservateurs) offraient à leur tour $7,500 à M. Nantel, ministre des terres, en règlement des arrérages dus et M. Nantel acceptait cette offre le même jour, à Montréal.

Que s'était-il passé entre le 27 mars et le 5 mai 1897 ?

La votation devait avoir lieu le 11 mai, et M. Nantel nous a raconté ce qui suit dans son journal *La Nation*, numéro du 14 décembre 1901 :

" A mon retour du Sud, le 21 avril (1897), je pus constater l'état effroyable d'inefficacité, de nullité absolue dirai-je, de notre organisation. "

" Et ceux qu'on accuse de conspiration contre le parti furent ceux qui permirent au comité de rester debout, de montrer signe de vie. Et le jour

où l'on allait fermer boutique,—MM. Rolland et Raza s'en rappellent—ce ne fut ni M. Royal, très dévoué d'ailleurs, ni M. Beaubien qui éloignèrent le pavillon de détresse ".

Que s'est-il passé après le 5 mai 1897 ?

M. Vermette revendait immédiatement les limites Lamontagne plus de $34,000.

Qu'on tire les conclusions.

Subventions électorales aux chemins de fer

ON PROMET DES MILLIONS

"Les honnêtes gens" ont dénoncé M. Mercier à raison des subventions qu'il a octroyées aux entreprises de chemin de fer. M. Taillon promit en 1895 de ne pas accorder de nouvelles subventions aux entreprises de chemin de fer, de ne pas faire revivre de subventions devenues caduques, et de refuser de transporter d'une entreprise à une autre les subventions déjà votées.

Or, qu'a fait le gouvernement Flynn ?

A la session qui a précédé l'élection générale du 11 mai 1897, il se fait autoriser à payer immédiatement et sans condition plus d'un million et demi de subventions qui ne devaient être payées que dans 40 à 50 ans ; de plus, il vote diverses subventions aux compagnies de chemin de fer.

Dès que la session est terminée, et lorsque les élections sont imminentes, il prend de nouveaux engagements envers certaines compagnies de chemin de fer. Il est bon de remarquer que la plupart de ces subventions que le gouvernement Flynn promet au cours de la campagne électorale de 1897 avaient été demandées dès avant la session qui s'était terminée le 9 janvier 1897.

Voici une liste de quelques-uns de ces engagements :

Par un arrêté en conseil du 23 février 1897, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 27 du même mois, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure autorisant, sous certaines conditions, le trésorier de la province à payer à la compagnie dite "Châteauguay & Northern Railway Company" une *subvention de $24,000*, comme aide pour la construction d'un pont sur la rivière des Prairies, entre la paroisse de Pointe-aux-Trembles et le village de Charlemagne. Au texte de l'arrêté

en conseil, cette subvention parait avoir été demandée au gouvernement par une lettre de la compagnie en date du 26 novembre 1896.

Par un arrêté en conseil du 23 février 1897, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 27 du même mois, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure, autorisant, sous certaines conditions, le gouvernement de cette province a accorder à la compagnie dite "Montreal Bridge Company", comme aide pour la construction d'un pont sur le fleuve St-Laurent, entre Montréal et Longueuil ou St-Lambert, une somme égale à dix pour cent du coût total de ce pont, cette somme ne devant pas cependant excéder *$500,000*. Au texte de l'arrêté en conseil, cette subvention parait avoir été demandée par la compagnie dans le courant de 1896.

Par un arrêté en conseil du 23 février 1897, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 27 du même mois, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure autorisant le gouvernement de la province à payer, sous certaines conditions, à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc une somme représentant quinze pour cent du coût de la reconstruction du pont Victoria, cette somme ne devant pas cependant dépasser le chiffre de *$250,000*. Au texte de l'arrêté en conseil, cette subvention parait avoir été demandée par une requête de la compagnie en date du 13 décembre 1896.

Par un arrêté en conseil du 1er mars 1897, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 29 du même mois, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure faisant *revivre une subvention périmée de 230,000* acres qui avait été accordée en 1891 à la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour une ligne entre Carmel Hill et Arthabaska, et appliquant cette subvention sur 23 milles de chemin, alors presqu'entièrement construite, à partir de St-Léonard dans la direction de Lévis. Au texte de l'arrêté en conseil, ce transport de subvention avait été demandé par la compagnie le 30 août 1893.

Par un arrêté en conseil du 24 avril 1897, approuvé le 27 du même mois par l'administrateur de la province, Sir A. Lacoste, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure autorisant le gouvernement à *transporter* à la compagnie de chemin de fer du comté de Drummond *$43,375.50 de subventions* précédemment votées en faveur de la compagnie de chemin de fer de la Montagne d'Orford, afin de permettre à la dite compagnie de chemin de fer du comté de Drummond de construire sa ligne depuis le 23e mille en deça de St-Léonard jusqu'à Lévis.

Par un arrêté en conseil du 28 avril 1897 approuvé le 30 du même mois par l'administrateur de la province, Sir A. Lacoste, le gouvernement Flynn décida de soumettre à la législature, à sa prochaine session, une mesure faisant *revivre* en faveur de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville, une *subvention de 150,000 acres* qui lui avait été accordée en 1891.

Par un arrêté en conseil du 22 avril 1897, approuvé le même jour par l'administrateur de la province, Sir A. Lacoste, le gouvernement Flynn décida de faire *remise* d'une somme *de $149,774.37*, ainsi que *des intérêts* accrus sur icelle, due par la compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, pour aider cette dernière à continuer l'exploitation de son chemin en hiver, comme en été, et à la prolonger jusqu'à la baie des Ha ! Ha ! ou St-Alphonse. Au texte de l'arrêté en conseil, cette remise paraît avoir été demandée par la compagnie le 10 octobre 1896,

Par un arrêté en conseil du 25 février 1897, approuvé par le lieutenant gouverneur le 26 du même mois, le gouvernement Flynn décida de *garantir*, pendant trente ans et sous certaines conditions, le paiement, par versements semi annuels, d'un intérêt de quatre pour cent par an, sur *$700,000* de debentures de la compagnie dite " Montreal & Western Railway Company."

Par un arrêté en conseil du 23 janvier 1897, approuvé par le lieutenant gouverneur le 25 du même mois, le gouvernement Flynn décida de *garantir*, pendant quarante ans et sous certaines conditions, le paiement, par versements semi-annuels, d'un intérêt de quatre pour cent par an, sur *$2,250,000* de débentures de la compagnie de chemin de fer des comtés-unis. Au texte de l'arrêté en conseil, cette garantie avait été demandée par la compagnie avant le 30 septembre 1896.

Par un arrêté en conseil du 24 avril 1897, approuvé le 27 du même mois par l'administrateur de la province Sir A. Lacoste, le gouvernement Flynn décida de *garantir*, pendant vingt ans et sous certaines conditions, le paiement, par versements semi-annuels, d'un intérêt de quatre pour cent par an, sur *$8,270,000* de débentures de la compagnie de chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur. Au texte de l'arrêté en conseil, cette garantie paraît avoir été demandée par la compagnie le 7 avril 1897.

Ainsi, entre la date de la prorogation des chambres et celle des élections générales, en 1897, le gouvernement Flynn s'est engagé :

A garantir 4 p. c. d'intérêt pendant 20, 30 ou 40 ans sur des obligations se montant à $11,220,000 ;

A payer des subventions de $774,000 pour aider à la seule construction de trois ponts ;

A ressusciter des subventions périmées de plusieurs centaines de mille dollars.

Et pourquoi cet empressement à distribuer, pendant la campagne électorale, des octrois aux compagnies de chemin de fer ?

Pourquoi a-t-on même été jusqu'à faire approuver par l'administrateur Sir A. Lacoste un arrêté en conseil que le lieutenant-gouverneur Sir A. Chapleau avait refusé d'approuver ? Car ce fait est attesté par M. Nantel lui-même, ministre du cabinet Flynn dans la "Nation" du 15 décembre 1901 :

" Les journaux nous ont rapporté aussi comment il (Chapleau) refusa d'accorder la garantie du gouvernement au chemin de la Baie des Chaleurs (l'Atlantique et Lac Supérieur). Mais on persista à la demander et on l'arracha à l'Administrateur qui n'était pas à même de la refuser ".

Il n'y a qu'une réponse à ces questions : c'est celle que nous trouvons dans la " Gazette " du 28 septembre 1905 :

" The premiership fell to Mr. Flynn, a strong man intellectually, but not by character fitted for the leadership in such a crisis. His Government was persuaded by the railway crowd, which had done so much harm to the province during Mr. Mercier's day of power, into courses that lost him the confidence of many influential men ".

(Traduction)

" M Flynn fut appelé au poste de premier ministre. M. Flynn est très intelligent, mais il n'a pas le caractère qu'il faut pour conduire un parti en temps de crise. Son gouvernement fut circonvenu par les entrepreneurs de chemin de fer qui avaient fait tant de mal à la province pendant le règne de M. Mercier, et ces gens l'induisirent à suivre des voies qui lui firent perdre la confiance de beaucoup d'hommes influents ".

Autre affaire de C. E.

LE LIEUTENANT—GOUVERNEUR CHAPLEAU SOUSCRIPTEUR

Dans la " Nation " du 14 décembre 1901, M. G. A. Nantel, qui avait fait partie du ministère Flynn, entreprit de défendre Chapleau contre ceux qui accusaient ce dernier d'avoir trahi le parti conservateur pendant les élections de 1897. Voici ce qu'il y publiait sous sa signature :

" A mon retour du Sud, le 21 avril, je pus constater l'état effroyable d'inefficacité, de nullité absolue dirai-je, de notre organisation.

" Et ceux qu'on accuse de conspiration contre le parti furent ceux qui permirent au comité de rester debout, de montrer signe de vie. Et le jour où l'on allait fermer boutique, MM. Rolland et Raza s'en rappellent, ce ne fut ni M. Royal, très dévoué d'ailleurs, ni M. Beaubien qui éloignèrent le pavillon de détresse.

" J'étais l'ami du gouverneur et son ministre. Comme ami, je sollicitai incessamment son assistance et il me l'accorda. C'est le parti qui en profita : le comité put reprendre sa marche interrompue quelques heures, et se rendre, cahin caha, il est vrai, mais sans honte et sans désastre, jusqu'au jour de la votation ".

Un lieutenant-gouverneur qui assiste le comité d'organisation électorale d'un parti politique, voilà qui n'est pas banal.

Et pourtant Chapleau n'a jamais eu la réputation d'être dissipateur de son bien.

A cet article de M. Nantel, il convient peut-être d'ajouter les détails suivants :

Le 7 avril 1897, le département des Travaux publics à Québec émettait le chèque suivant :

Province de Québec

No 578, $54,162.50.

Département des Travaux Publics

(Chèque officiel)

A la Banque de Montréal

Payez à l'ordre de la Cie de chemin de fer " Montreal & Western ", Cinquante-quatre mille cent soixante et deux 50/100 piastres.

W. E. Petry,
Comptable.

S. Lesage,
Asst Commissaire.

Ce chèque était émis pour le paiement de certaines subventions dues à la compagnie du chemin de fer " Montreal & Western ".

Sur le dos de ce chèque, qui se trouve maintenant dans les archives du département des travaux publics, se lisent les écritures suivantes :

" For deposit to the credit of Sir J. A. Chapleau in the Bank of Montreal, in Montreal.

The Montreal & Western Railway Company,

J. D. Rolland,
Vice-president.

E. Rodier,
Secretary-Treasurer.

Pay Agents Bank of Montreal,
New-York, or order,
Bank of Montreal,
Montreal,

H. V. Meredith,
Manager ".

(Traduction)

" Pour être déposé au crédit de Sir J. A. Chapleau à la Banque de Montréal, à Montréal,

The Montreal & Western Company,

J. D. Rolland,
Vice-président,

E. Rodier,
Secrétaire-trésorier.

Payez aux agents de la Banque de Montréal,
à New-York, ou ordre,
Banque de Montréal,
Montréal,

H. V. Meredith,
Gérant ".

Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais la coïncidence est curieuse.

Colonisation électorale

ON PRÉPARE LES ÉLECTIONS AVEC LES DENIERS PUBLICS

Le 31 mai 1892, les libéraux ayant blâmé le gouvernement De Boucherville de réduire à $75,000 le crédit des chemins de colonisation, M. Tellier demanda l'adoption de la proposition suivante :

" Cette chambre est d'opinion que la somme de soixante-quinze mille piastres, montant de cet item, est suffisante et elle a pleine et entière confiance que par l'emploi judicieux et dans l'intérêt de la colonisation que le gouvernement en fera, d'excellents résultats seront obtenus." (Débats de la Législature, 1892, p. 187.)

Cette motion fut agréée par le gouvernement et par tous les députés conservateurs.

Le crédit des chemins de colonisation resta au chiffre de $75,000 jusqu'en décembre 1895, alors qu'on demanda un crédit supplémentaire de $35,000, pour l'exercice alors courant afin de faire face

sans doute, à certaines exigences pendant l'élection générale fédérale qui allait avoir lieu. A cette même session, on ne demanda cependant qu'un crédit de $75,00, pour l'exercice de 1896-97.

Les élections fédérales eurent lieu le 23 juin 1896. Avait-on, au cours de la lutte, engagé les $75,000 qu'on avait fait voter pour l'exercice 1896-97? Cherchait-on à *préparer* les élections provinciales qui approchaient? Toujours est-il que le 23 juillet 1896, c'est-à-dire le 23e jour de l'exercice 1896-97, le gouvernement Flynn passa un arrêté en conseil autorisant l'émission d'un mandat spécial de $55,800, "montant requis, non inscrit aux prévisions budgé-" taires, pour payer le coût de certains travaux nécessaires pour les " chemins de colonisation, résultant d'un *mouvement progressif de colonisation*. (Voir page 328 des comptes publics 1896-97), et qu'en janvier 1897, il fit voter par les chambres un crédit additionel de $25,000 pour les même fins.

C'était plus que doubler la dépense habituelle.

Y avait-il eu depuis 1892, comme on le prétextait en juillet 1896, un " mouvement progressif de colonisation " ? Qu'on en juge par les tableaux suivants :

SUPERFICIE DES TERRES CONCÉDÉES

	Par vente	Gratuitement
1892–1893.....	156,925¼ acres	37,646 acres.
1893–1894.....	149,667 "	31,650 "
1894–1895.....	167,708½ "	26,814½ "
1895–1896.....	129,604½ "	31,869½ "

(Voir appendice No 5*a* du rapport du ministre des terres pour 1906–1907.)

NOMBRE DE LETTRES PATENTES ÉMISES

1892–93	997	Voir appendice No. 8 du rapport du ministre des terres, 1907.
1893–94	727	
1894–95	722	
1895–96	546	

Allait-on inaugurer une nouvelle politique de colonisation ?

Pas davantage. Dans un discours qu'il prononçait à l'assemsemblée législative le 9 février 1899, M. Atwater, ex-trésorier de la province, classait ces montants qu'on avait jetés dans les chemins dits " de colonisation ", parmi les dépenses " *extraordinaires, imprévues et anormales* " de l'exercice 1896-97.

Pour parler un langage clair, on avait tout simplement fait de la colonisation électorale.

Gare à ces patriotes !

Des sinécures pour les amis

M. Taillon, nous l'avons rappelé, s'était engagé à ne pas remplir les vacances qui se produiraient dans le service public, si ce n'est dans les cas d'absolue nécessité.

Cette promesse fut violée comme les autres.

Voici une liste des heureux mortels qui, du 16 janvier au 22 mai 1897, furent nommés employés permanents :

Janvier	16.	—Pierre S. Laprise.
Février	15.	—Geo. B. du Tremblay.
"	23.	—H. de Puyjalon.
"	25.	—J.-A. Rouleau.
Mars	9.	—Edmond Lortie.
"	9.	—Arthur Dionne.
"	10.	—Fred. S. Lee.
"	26.	—Alex. Taché.
Avril	17.	—William Sumner.
"	24.	—P. Thomas Ahern.
Mai	15.	—Alfred Lacasse.
"		—Charles Côté.
"		—Georges Rochette.
"		—J. Alp. Lefebvre.
"		—T. A. Beaudoin.
"		—E. Rodier.
"	19.	—J. E. Leclerc.
"		—Arthur Marcotte.
"		—Stanislas Dionne.
"		—Eugène Caron.
"		—C. J. Knight.
"		—E. F. Joncas.

(Voir documents 15 de la session de 1897).

Comme on le voit, on n'y allait pas de main morte. Et nous ne parlons ni des promotions, ni des augmentations de salaire, ni des nominations d'employés surnuméraires.

Les grandes choses de M. Chapais

LA COLONISATION

M. Thomas Chapais disait à une assemblée tenue à Trois-Rivières, le 28 juin 1907 :

"Les conservateurs, de 1892-97, s'employèrent à rémédier au chaos dans lequel le régime Mercier avait plongé la province, et *ils avaient déjà commencé à travailler pour le bien du pays.*

"De 1892 à 1897, l'agriculture avait fait des pas de géants par l'encouragement à l'industrie laitière, la création de cercles agricoles. Ceux qui vinrent après ne furent que de vulgaires copistes, défigurant les projets conçus et déjà mis à exécution par le parti conservateur. *Nous étions pour réaliser de grandes choses* dans le domaine de la colonisation, dans le domaine de l'instruction, mais l'instabilité du régime représentatif vint contrecarrer nos projets. Nous descendîmes du pouvoir". (La Presse, 29 juin 1907).

Nous avons démontré comment les conservateurs ont *réalisé* leurs promesses ; nous avons établi quelles sommes considérables ont *réalisées* les nouveaux impôts ; nous avons montré les profits qu'ils ont *fait réaliser* à leurs amis, gros et petits ; nous allons faire voir *les grandes choses* qu'au dire de M. Chapais, *ils étaient pour réaliser dans le domaine de la colonisation.*

M. Chapais a été ministre de la colonisation du commencement de janvier 1897 au jour de la démission du cabinet Flynn.

Certes, on ne peut raisonnablement exiger de M. Chapais qu'il ait fait de *grandes choses* dans un si court espace de temps. Cependant nous devons à la vérité de dire que M. Chapais avait déjà commencé à faire de *grandes choses.*

Qu'on en juge par l'extrait suivant des procès-verbaux de l'Assemblée législative pour 1908 (page 490).

Par M. Pelletier.—1. L'honorable M. Thomas Chapais, commissaire de la colonisation et des mines dans le ministère Flynn, a-t-il préparé et fait approuver par le Lieutenant Gouverneur en conseil une liste de distribution des $100,000.00 que la législature, à sa session de 1896-1897, avait votés pour travaux à faire sur les chemins de colonisation pendant l'exercice 1897-1898 ? 2. Dans l'affirmative, à quelle date cette liste de distribution a-t-elle été préparée et approuvée, quelle somme, d'après cette liste, devait être dépensée pour visites et explorations, et quelle somme devait être dépensée pour travaux de colonisation dans chacun des comtés suivants : Bagot, Maskinongé, Dorchester, Bellechasse, Wolfe, Bonaventure, Montmorency, Charlevoix, Laprairie, Shefford, Saint-Hyacinthe, Portneuf et Lévis ?

Réponse par l'honorable M. Devlin : 1. Le 17 avril 1897, le lieutenant-gouverneur en conseil a, sur la recommandation de l'honorable M. Thomas Chapais, commissaire de la colonisation et des mines, approuvée une liste de distribution des $100,000 que la Législature avait, à sa session de 1896-97, voté pour les travaux à faire sur les chemins de colonisation pendant l'exercice 1897-98. D'après cette liste, il devait être dépensé :

Pour visites et explorations	$ 23,150 00
Pour travaux de colonisation dans :	
Bagot	200 00
Maskinongé	Rien
Dorchester	3,000 00
Bellechasse	200 00
Wolfe	3,000 00
Bonaventure	1,000 00
Montmorency	1,000 00
Charlevoix	500 00
Laprairie	500 00
Shefford	400 00
Saint-Hyacinthe	200 00
Portneuf	300 00
Lévis	150 00

Ainsi, des $100,000 votées pour chemins de colonisation, M. Chapais en destinait $23,150 aux visites et explorations. Ce que ce bon M. Chapais allait en faire des tournées pastorales.

Ainsi, M. Chapais devait dépenser $500 dans les chemins de colonisation (!) de Laprairie, tandis qu'il n'affectait aucun crédit pour le comté de Maskinongé.

M. Chapais devait dépenser $3,000 dans le comté de Dorchester et $200 seulement dans Bellechasse.

M. Chapais devait dépenser $3,000 dans Wolfe et $1,000 seulement dans Bonaventure.

Etait-ce parce que Laprairie, Dorchester et Wolfe étaient représentés à la chambre par des conservateurs ? Ou voulait-on punir les électeurs de Maskinongé, Bellechasse et Bonaventure d'avoir élu des députés libéraux ?

M. Chapais, vous disiez vrai aux Trois-Rivières ; *vous étiez pour réaliser de grandes choses* dans le domaine de la colonisation !

Les grandes œuvres de M. Beaubien

LA MACHINE AGRICOLE

A entendre les orateurs bleus, l'industrie laitière n'existerait pas en cette province si M. Angers n'avait pas perpétré le coup d'état du 16 décembre 1891, si, selon le mot de M. Mercier, " M. Beaubien n'avait pas alors sauté la clôture avec ses étalons."

Or l'existence et la prospérité des fromageries et des beurreries, avant 1892, est un fait notoire, incontestable ; M. Tellier l'a lui-même constaté le 28 avril 1892, en proposant l'adresse en réponse au discours du trône. Voici ce qu'il disait :

" Les progrès que l'industrie laitière a réalisés dans notre province depuis quelques années ont attiré l'attention spéciale de Son Honneur...." (Débats de la Législature, 1892, p. 12).

A lire les gazettes bleues, on serait porté à croire que M. Beaubien a fait beaucoup pour l'enseignement agricole.

Or voici ce que M. Arthur Sauvé, aujourd'hui directeur de l'organe de M. LeBlanc (" Le Canadien "), et candidat bleu (en herbe) dans le comté de Deux-Montagnes, publiait sous sa signature dans le " Nationaliste " du 14 août 1904 :

" Nos gouvernements ont porté à l'agriculture une sollicitude assez notable sinon toujours très éclairée. Mais, ils ont dépensé de l'argent inutilement. Pourquoi, par exemple, tant de petites écoles d'agriculture dans notre province ?

" Je n'ai pas oublié que, il y a quatre ans, pour avoir montré le maigre résultat de ces écoles et en avoir exprimé ma non-confiance ; pour avoir aussi demandé l'abolition de ces institutions et la fondation, au centre de la province, d'un seul collège agricole, propriété de l'état, et parfaitement outillé, organisé, administré, on a tout fait pour tâcher de me baillonner".

Toute l'œuvre de M. Beaubien peut se résumer comme suit :

Il a ouvert et maintenu des écoles que personne n'a fréquentées, par exemple, celles de Compton et de Roberval.

Il a fait visiter les écoles d'agriculture par tous les affamés et les grugeurs du parti conservateur, entre autres par le sénateur Landry (voir page 152 des comptes publics de 1896 97), et ce aux frais de la province, naturellement.

Il a passé son temps à courir la province et à faire (?) de grands discours qu'il a ensuite publiés aux frais de la province.

Relisons les réponses qu'il faisait en chambre à certaines questions qu'on lui posait :

" Interpellation.—Le gouvernement a-t-il acheté ou se propose-t-il d'acheter, pour distribution ou autres fins de publicité, un certain nombre d'exemplaires du discours de l'honorable M. L. Beaubien prononcé à Nicolet le 4 octobre dernier.

" Dans l'affirmative, combien d'exemplaires et quel prix les a-t-il payés ou se propose-t-il de les payer ?

" Réponse par l'honorable L. Beaubien :

" Le gouvernement se propose d'en acheter un certain nombre pour distribuer en sus de la quantité reçue de M. Ayotte ; le nombre et le coût ne sont pas encore établis." (Procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1896-97, page 193).

" Interpellation.—Le gouvernement a-t-il reçu un certain nombre d'exemplaires du discours de l'honorable L. Beaubien, prononcé à Nicolet le 4 octobre 1896, à part les 2,000 copies reçues de MM. Ayotte & Cie ?

" Dans l'affirmative, combien et quand ?

" Réponse par l'honorable L. Beaubien :

" Jusqu'à présent la Cie d'imprimerie du " Montreal Gazette " a dû transmettre au département, 10,000 exemplaires de ce discours en anglais : la quantité n'a pas encore été vérifiée.

" Jusqu'à présent, la maison E. Sénécal & Fils a dû transmettre 25,000 exemplaires en français du même discours. La quantité n'est pas encore vérifiée ". (Procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1896-97, page 356).

Ainsi M. Beaubien faisait imprimer et distribuer aux frais de la province 37,000 copies d'un seul de ses discours.

Or ce discours de M. Beaubien n'était qu'une harangue politique à ses électeurs.

Qu'on en juge par la première phrase.

" Messieurs, au moment où je rencontre ici des représentants de tout le comté de Nicolet, des amis dévoués avec lesquels j'ai fait déjà plusieurs luttes, permettez-moi de vous remercier bien cordialement du ferme appui et du dévouement dont vous avez fait preuve pour la *cause conservatrice.*"

Voilà les grandes choses que M. Beaubien à faites.

Voilà comment a travaillé pour l'avancement de l'agriculture ce M. Beaubien que M. LeBlanc, dans un discours prononcé aux Trois-Rivières, l'été dernier, classait parmi les " hommes de haute stature intellectuelle qui ont travaillé avec une véritable passion pour la patrie ".

Résumé de ce gâchis administratif

LA SITUATION EN 1897

Nous l'avons démontré, les conservateurs ont violé toutes les promesses qu'ils avaient faites. Essayons maintenant de faire un résumé de leur gâchis administratif.

1. Excédent du passif sur l'actif :

Le 17 décembre 1891	$16,468,470 57
Le 26 mai 1897	24,394,691 08
Augmentation	$ 7,654,832 07

2. Dette consolidée :

Le 17 décembre 1891	$ 25,209,873 33
Le 26 mai 1897	34,225,747 42
Augmentation	$ 9,015,874 09

3. Emprunts du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897 :

5 permanents	$ 16,736,770 33
33 temporaires	4,780,000 00
Total	$ 21,516,770 33
Moyenne annuelle : plus de	4,303,354 06

4. Revenu des nouvelles taxes :

Du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897	$ 2,306,991 15
Moyenne annuelle, plus de	461,398 23

5. Excédent de la dépense totale sur la recette totale (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) :

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897	$ 1,739,332.28
Moyenne annuelle	347,866.45

6. Total de cet excédent et du revenu des nouvelles taxes

	$ 4.046,323.43
Moyenne annuelle : plus de	809,264.68

7. Recette totale (emprunts non compris) :

1892–93	$ 4,467,278.21
1896–97	3,923,238.70
Diminution	$ 544,039.51
	soit 12 pour cent

8. Dépense totale (emprunts et subsides de chemin de fer non compris) :

1892–93	$ 4,492,106.21
1896–97	5,288,469.33
Augmentation	$ 796,363.12
	soit 14 pour cent

9. Excédent de la dépense totale sur la recette totale (emprunts et subsides de chemin de chemin de fer non compris) :

1892–93	$ 24,828.00
1896–97	1,365,230.63
Augmentation	$ 1,340,402.63

10. Revenu ordinaire (y compris nouvelles taxes) :

1892–93	$ 4,380,857.10
1896–97	3,874,966.22
Diminution	$ 494,109.12
	soit 11 pour cent

11. Dépense ordinaire :

1892–93	$ 3,952,258.75
1896–97	4,685,450.42
Augmentation	$ 733,191.67
	soit 18 pour cent

12. Excédent ou déficit de la dépense ordinaire sur le revenu ordinaire (y compris les nouvelles taxes) :

1892-93 Surplus	$ 428,598.35
1896-97 Déficit	810,484.20
Différence	$ 1,239,082.55

13. Revenu ordinaire (nouvelles taxes non comprises) :

1892–93		
Revenu	$4,380,857.10	
Moins taxes nouvelles	520,207.26	
Soit		$3,860,649.84
1896–97		
Revenu	$3,874,966.22	
Moins taxes nouvelles	328,466.51	
Soit		3,546,499.71
Diminution		$314,150.13
		Soit 8 pour cent.

14. Excédent de la dépense ordinaire sur le revenu ordinaire (les nouvelles taxes non comprises) :

1892–93		
Dépense	$3,952,258.75	
Revenu	3,860,649.84	
Déficit		$91,608.91
1896–97		
Dépense	$4,685,450.42	
Revenu	3,546,499.71	
Déficit		$1,138,950.71
Augmentation		$1,047,341.80

15. Intérêts annuels payables sur la dette consolidée :

Le 1er juillet 1892	$1,168,589.51	
Le 1er juillet 1897	1,414,982.32	
Augmentation		$246,392.81
		soit plus de 20 pour cent.

(Ces chiffres se trouvent à la page 391 des procès-verbaux de la session de 1908).

16. Intérêts annuels recevables sur les $7,000,000.00 dues par le Pacifique :

Le 1er juillet 1892.....	$350,000.00
Le 1er juillet 1897.....	283,500.00
Diminution.....	$66,500.00
	soit 19 pour cent.

(Ces chiffres se trouvent à la même page des procès-verbaux.)

17. Revenu des taxes imposées en 1892 et abolies avant les élections de 1897 :

1892-93	$453,278 16	P. 377, Procès-verbaux, 1908
1893-94	368,582 65	
1894-95	324,862 95	
1895-96	281,490 69	
	$1,428,214 45	
Moyenne annuelle	357,053 61	

De plus, à la session de 1896-97, le gouvernement Flynn, par sa loi de conversion de la dette, greva le budget ordinaire d'une somme additionnelle de plus de $20,000 pour la création d'un fonds d'amortissement et d'une autre somme de $50,000, octrois additionnels à l'instruction publique.

Comme le font voir les données ci-dessus, la situation financière était des plus mauvaises lorsque le gouvernement Marchand prit en mains l'administration des affaires.

M. Flynn disait, dans son discours-programme de St-Jean-Port-Joli, que le gouvernement Mercier " avait conduit la province à deux doigts de sa ruine ". Qu'on juge de l'état dans lequel se trouvaient les affaires de la province, lorsqu'il donna sa démission le 26 mai 1897.

Et puisque nous allons dire adieu au régime désastreux des "prometteurs", des " sauveurs ", des " taxeux", des " honnêtes gens", qu'on nous permette de crier : Qu'on se méfie des conservateurs ! Les actions de ces hommes ne répondent pas à leurs paroles. " Pour la voix, c'est bien celle de Jacob, mais ce sont les mains d'Esau ".

REGIME LIBERAL

1897-1908

LE PROGRAMME LIBERAL DE 1897

Les libéraux firent la campagne électorale de 1897 en promet-ant au peuple, s'ils étaient appelés à gouverner :

1. De s'appliquer avant tout à rétablir l'équilibre dans les inances ;

2. De ne pas augmenter les obligations de la province sans u'il y eut un revenu suffisant pour y faire face ;

3. De ne pas faire revivre les taxes que les conservateurs avaient mposées en 1892 et abolies à la veille de l'élection générale ;

4. De pratiquer la plus stricte économie ;

5. D'augmenter, dans la mesure des ressources financières, les rédits de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publi-que, particulièrement ceux de l'instruction publique.

Le cabinet Flynn fut écrasé aux bureaux de scrutin, et, le 26 nai 1897, il cédait la place au gouvernement Marchand.

La tâche qui s'imposait de restaurer les finances n'était pas acile. M. Marchand se mit résolument à l'œuvre, et il avait déjà éussi à mettre le budget en équilibre, lorsque la mort vint le ravir l'amour des siens, à l'amour de son parti, à l'amour de sa pro-ince. Enregistrons en passant l'éloge qu'un des principaux lieu-enants de M. LeBlanc, M. Maréchal, faisait de notre regretté chef à 'assemblée tenue aux Trois-Rivières, le 28 juin 1907 :

"Je salue la mémoire respectée de ce bon patriote qui consacra cin-quante ans de sa vie aux choses provinciales et, après avoir occupé le plus

haut poste auquel un politicien puisse atteindre dans notre province, mourut sans laisser de fortune à ses héritiers. Il leur laissait quelque chose de plus précieux : le souvenir d'une vie d'honneur et de probité, toute entière consacrée à son pays "- (" La Patrie ", 29 juin 1907).

Le 30 octobre 1900, M. Parent succédait à M. Marchand, et, le 14 novembre suivant, il décidait de demander aux électeurs de lui continuer la confiance qu'ils avaient mise en M. Marchand.

L'élection de décembre 1900 fut une victoire éclatante pour le gouvernement Parent.

Ce dernier poursuivit avec persévérance l'œuvre commencée par le cabinet Marchand, et, en novembre 1904, lorsqu'il en appela au peuple, ce dernier lui marqua de nouveau sa confiance, en élisant soixante et huit libéraux sur soixante et quatorze députés.

Le 21 mars 1905, M. Parent, ayant donné sa démission, le chef du gouvernement actuel, M. Gouin, devint premier ministre de la province le 23 du même mois.

Programme du gouvernement Gouin

M. Gouin, ayant à se faire réélire dans son comté, profita de l'occasion pour faire connaître le programme de son gouvernement.

Comme le disait M. Gouin, en en commençant l'exposé, le 5 avril 1905, ce programme est l'amplification de celui de 1897.

Il peut se résumer ainsi :

Equilibre des dépenses et des recettes ;
Economie dans la dépense ;
Vigilance dans la perception des revenus ;
Accroissement des recettes par l'imposition d'une taxe sur les transactions de bourse, par une administration vigilante du domaine public et par le rajustement du subside fédéral ;
Partage des attributions du ministre des terres, mines et pêcheries ;
Développement de l'enseignement primaire ;
Fondation de nouvelles écoles normales ;
Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et institutrices ;
Création d'écoles techniques ;
Création d'écoles de hautes études commerciales ;
Développement de l'enseignement agricole ;
Amélioration des chemins ruraux ;
Encouragement à la colonisation ;
Création de nouvelles réserves de colonisation ;
Aide aux chemins de fer de colonisation ;
Protection à l'ouvrier des usines ;
Adoption d'une loi relative aux accidents du travail ;
Respect de l'autonomie des municipalités.

Ce programme fut accueilli avec la plus vive sympathie par toute la province.

Voici ce qu'en disait " La Patrie " dans un éditorial du 6 avril 1905 :

" Elles sont nombreuses ces réformes, trop nombreuses peut-être pour que le gouvernement en accomplisse jamais la moitié. Mais elle témoignent

d'une étude sérieuse des besoins de la province, et elles méritent toutes qu'on les discute. Elles couvrent tout le champ de l'administration provinciale, l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation, les finances, etc.

" Il est certain que sur tous ces points il y a matière à améliorer, et quelques-uns des projets de M. Gouin sont de la plus haute importance.

" Le nouveau ministère entend administrer avec prudence et " éviter les critiques du passé ". Or, s'il est un service public qui a soulevé de justes critiques, c'est bien celui de la colonisation et des terres. M. Gouin est d'avis que la grande faute du passé n'a pas été de vendre notre domaine forestier, mais bien de laisser les limites vendues inexploitées. Une plus grande liberté laissée aux colons et une plus grande vigilance dans la perception des droits de coupe, tel est le remède qu'il suggère.

" Le gouvernement promet aussi de porter une attention sérieuse à l'instruction publique, et l'on sait que ce ne serait pas sans besoin.

" Création d'écoles normales nouvelles, pour former un personnel enseignant, création d'écoles techniques, d'écoles de hautes études commerciales, meilleur traitement des instituteurs, voilà quelques-uns des beaux projets que caresse l'honorable M. Gouin.

" Pour améliorer les finances provinciales, M. Gouin a cherché et proposé divers moyens. Il a demandé d'abord le rajustement du subside fédéral, comme une dette de justice, mais surtout il a proposé une nouvelle source de revenus dont l'établissement, nous le présumons, ne se fera pas sans quelque difficulté, à savoir, l'impôt sur les opérations de bourse.

" Enfin, M. Gouin a touché une foule d'autres points que nos lecteurs trouveront dans le compte rendu complet de l'assemblée d'hier ; entre autres, le bail des pouvoirs hydrauliques, les garanties de l'autonomie municipales, l'amélioration des routes rurales, la création d'un grand collège d'agriculture, etc., etc.

" Si le gouvernement de M. Gouin réalise tous ces beaux projets, ses adversaires les plus acharnés ne pourront s'empêcher de lui pardonner son piédestal. Mais, en attendant de le voir à l'œuvre, on peut déjà féliciter M. Gouin parce qu'il n'a pas craint de se tailler de la besogne ".

Ce programme fut approuvé, entièrement approuvé par des chefs conservateurs.

Le 19 août 1906, avait lieu à St-Timothée, comté de Beauharnois, un pique-nique auquel M. Bergeron et Monk prirent part. Comme à toute réunion politique qui se respecte, il y eut des discours. Or voici ce que ces messieurs auraient dit :

" En terminant, M. Bergeron dit à ses auditeurs quelle est sa manière d'envisager le relèvement possible de la province de Québec et la reprise de sa place dans la Confédération. Moins d'esprit de parti, partout, dit-il, mais surtout dans nos affaires provinciales. Donnons-nous la main pour faire grande, belle et prospère notre chère province. Si l'honorable M. Gouin, qui

commande actuellement l'immense majorité de la députation provinciale, se met franchement et énergiquement à la réalisation du PROGRAMME PATRIOTIQUE qu'il a exposé, je suis prêt à lui donner mon modeste concours.

. . . . . .

" M. Monk souhaite avant tout le maintien de l'honneur, des droits sacrés et du prestige de sa province, pour le progrès général de la Confédération. Comme M. Bergeron, il est disposé à concourir avec M. Gouin ou avec tout autre patriote qui travaillera sincèrement à cette œuvre de relèvement. Il appuie sur l'importance de perfectionner et compléter encore notre système d'instruction publique déjà si efficace. Il prône les écoles techniques, les bons chemins, l'encouragement à l'agriculture, à la colonisation, etc." (La Patrie, 21 avril 1905).

Les libéraux tiennent parole

Contrairement à ce qu'avaient fait les conservateurs de 1892 à 1897, les libéraux ont consciencieusement et honorablement tenu la parole donnée à l'électorat.

Comme nous allons le démontrer, les documents officiels attestant que le programme de M. Marchand, que le programme de M. Gouin ont été suivis à la lettre.

L'équilibre budgétaire rétabli

SURPLUS TOUJOURS GROSSISSANTS

M. Marchand promit de s'appliquer avant tout à rétablir l'équilibre dans nos finances. Eh bien, non seulement les gouvernements libéraux se sont appliqués à rétablir cet équilibre, mais ils y ont parfaitement réussi.

Qu'on en juge par les tableaux suivants :

ETAT du revenu ordinaire et de la dépense ordinaire.—(Voir page 360 des procès-verbaux, session de 1908)

Année	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire
1897–1898.....	$ 4,177,656.35	$ 4,364,686.68
1898–1899.....	4,223,579.43	4,189,964.10
1899–1900.....	4,451,578.29	4,428,385.72
1900–1901.....	4,563,432.18	4,492,092.44
1901–1902.....	4,515,169.88	4,470,332.15
1902–1903.....	4,699,772.87	4,530,616.88
1903–1904.....	4,880,686.54	4,744,969.24
1904–1905.....	5,039,001.07	4,937,882.77
1905–1906.....	5,340,166.88	5,012,417.74
1906–1907.....	5,270,594.74	4,691,250.42
Totaux.....	$47,161,638.23	$45,862,598.14
Surplus du revenu..		1,299,040.09

ETAT de la recette totale et de la dépense totale.—(Emprunts et subsides de chemins de fer non compris).—(Voir page 483 des procès-verbaux, session de 1908)

Année finissant	Recette	Dépense
30 juin 1898.....	$ 4,236,015.14	$ 4,686,517.34
" " 1899.....	4,249,589.99	4,334,041.18
" " 1900.....	4,502,445.83	4,498,905.36
" " 1901.....	4,745,190.47	4,561,656.73
" " 1902.....	4,601,029.81	4,573,770.66
" " 1903.....	4,778,129.08	4,702,629.88
" " 1904.....	4,995,118.26	4,892,012.74
" " 1905.....	5,149,358.77	5,112,292.29
" " 1906.....	5,436,734.14	5,255,981.40
" " 1907.....	5,326,007.59	4,793,044.89
Totaux.....	$48,019,619.08	$47,410,852.47
Surplus de la recette.		608,766.61

Surplus ou déficits du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire :

Année	Surplus	Déficit
1897–1898.....	.....	$ 187,030 33
1898–1899.....	$ 33,615 33	

Année	Surplus	Déficit
1899–1900.....	23,192 57	
1900–1901.....	71,339 74	
1901–1902.....	44,837 73	
1902–1903.....	169,155 99	
1903–1904.....	135,717 30	
1904–1905.....	101,118 30	
1905–1906.....	327,749 14	
1906–1907.....	579,344 32	
Surplus.....	$1,486,070 42	$ 187 030 33
Déficit.....	187,030 33	
Total du surplus....	$1,299,040 09	
Moyenne annuelle..	129,904 00	

Surplus ou déficits de la recette totale sur la dépense totale, emprunts et subsides de chemins de fer non compris) :

Année	Surplus	Déficits
1897–1898.....	.....	$ 450,502 20
1898–1899.....	.....	84,451 19
1899–1900.....	3,540 47	
1900–1901.....	183,533 74	
1901–1902.....	27,259 15	
1902–1903.....	75,499 20	
1903–1904.....	103,105 52	
1904–1905.....	37,066 48	
1905–1906.....	180,752 74	
1906–1907.....	532,962 70	
Surplus.....	$1,143,720 00	$ 534,953 39
Déficits.....	534,953 39	
Total du surplus...	$608,766 61	
Moyenne annuelle..	60,876 66	

Il va sans dire que les conservateurs ne goûtent guère ces tableaux et qu'ils font des pieds et des mains pour démolir ces chiffres officiels.

" Vous avez, disent-ils aux libéraux, bouclé vos budgets en

vendant des limites et en augmentant les taxes ; si vous n'aviez pas perçu tant d'argent au moyen de la vente de limites et au moyen des lois d'impôts, il y aurait eu déficits ".

Ce sont là niaiseries et jongleries de politiciens aux abois.

M. Marchand a promis de ne pas imposer de nouvelles taxes. M. Gouin a promis de ne pas faire revivre les taxes de 1892 que les conservateurs avaient abolies avant de laisser le pouvoir, mais ils n'ont jamais promis de ne pas percevoir plus que les conservateurs ne percevaient, en 1897, en vertu des lois d'impôt existantes. Bien loin de là, ils ont tous deux promis de veiller avec soin à faire rentrer toutes les sommes qui deviendraient dues en vertu de ces lois. Les conservateurs, qui suspendaient la perception des taxes pendant la campagne électorale de 1897, voudraient-ils que le gouvernement actuel fasse comme eux ? Si c'est là leur politique, qu'ils le disent.

Les gouvernements libéraux ont aussi affermé certaines étendues de notre domaine forestier. Mais nos chefs ont-ils jamais promis de ne pas consentir de ces affermages ? Les conservateurs n'en ont-ils pas consenti eux-mêmes ? Et quand ils ont vendu des coupes de bois, n'ont-ils pas toujours considéré les prix d'affermage comme une recette ordinaire ? N'ont-ils pas même mis des " limites " en vente à seule fin d'équilibrer leurs budget ? Qu'on lise ce qu'écrivait M. Chapais, en 1893, et M. Nantel, en 1897 :

" En résumé la vente du mois de décembre (1892) a été satisfaisante. Elle a été conduite prudemment et habilement, et " elle a donné au Trésor une recette de plus de $80,000.00, *ce qui n'est pas à dédaigner* ". (Le " Courrier du Canada ", 18 janvier 1893).

" Par M. Lafontaine (Berthier).—1. Lorsque le commissaires des terres, forêts et pêcheries, M. G. A. Nantel, a donné instructions d'annoncer une vente de limites pour le 15 juin 1897, a t-il en même temps donné par écrit les raisons pour lesquelles il croyait cette vente nécessaire ? 2. Dans l'affirmative, quelles raisons a-t-il alléguées ?

" Réponse par l'honorable M. Turgeon :—M. Nantel a autorisé l'annonce de cette vente par un écrit en date du 14 mai 1897. Cet écrit contient le passage suivant : " Je crois cette vente nécessaire : 1. *Pour rencontrer les prévisions bulgétaires*; " 2. Parce que le territoire est demandé par le commerce ; que ces limites sont exposées aux incendies et qu'il est d'une prévoyante politique de le faire protéger simultanément par le gouvernement et les concessionnaires." (Procès-verbaux de l'Ass. légis., session 1908, page 531).

Si le gouvernement Gouin a pu équilibrer le budget en 1905-06, et en 1906-07, ce n'est pas en vendant des " limites ". En effet,

la vente de 1906 a rapporté $253,545 et le surplus du budget ordinaire de 1905-06 est de $327,749.14.

En 1907, il n'a pas été vendu un seul pouce de "limites" et le surplus du budget ordinaire est de $579,344.32.

Surplus de $579,344.32 ! Et l'on n'a pas touché un sou du subside fédéral additionnel ! Et l'on nous promet un surplus de $1.000,000.00 pour le 30 juin 1908 !

Que nous sommes loin des jours de 1897, où le budget ordinaire accusait un déficit de $810,000.00.

Les libéraux n'ont-ils pas tenu leurs engagements ?

Les libéraux diminuent la dette publique

M. Marchand a promis en 1897 de ne pas contracter de nouvelles obligations sans avoir un revenu suffisant pour y faire face.

Cette promesse a été tenue. Et non seulement les libéraux n'ont pas augmenté la dette publique, mais ils l'ont même diminuée, ainsi qu'on peut le constater par les états officiels suivants, dont on peut d'ailleurs vérifier l'exactitude en se référant à la page 422 des procès-verbaux de l'assemblée législative, session 1908.

ETAT DU PASSIF ET DE L'ACTIF LE 26 MAI 1897

PASSIF

Dette consolidée	$ 34,225,747 42
Dépôts en fideicommis	281,468 26
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	595,227 53
Mandats émis et non payés	21,955 71
Balance due sur le coût de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O	25,000 00
Perte sur dépôt à la banque d'Epargne	25,218 75
Obligations du palais de justice de Québec	200,000 00
Total du passif	$ 35,374,617 67

ACTIF

Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O....	$ 7,600,000 00
Subventions de chemins de fer en vertu de l'acte fédéral 47 Vict., chap. 8.....	2,394,000 00
Dépôts en banque.....	789,328 54
Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier.....	6,153 60
Réclamation contre l'hon. T. McGreevy.....	100,000 00
Avances diverses.....	161,832 89
Taxes du palais de justice de Québec.....	200,000 00
Total de l'actif.....	$ 11,251,315 03

Récapitulons :

Total du passif le 26 mai 1897.....	$ 35,374,617 67
" de l'actif " "	11,251,315 03
Excédent du passif sur l'actif....	$ 24,123,302 64

ETAT DU PASSIF ET DE L'ACTIF LE 8 AVRIL 1908

PASSIF

Dette consolidée.....	$ 28,604,053 48
Dépôts en fidéicommis	484,734 33
Mandats émis et non payés.....	22,476 00
Balance due sur le coût de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O.....	25,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....	25,218 75
Obligations du palais de justice de Québec.....	122,200 00
" " " de Sherbrooke....	60,000 00
Balance de compte avec le Dominion établie en 1903.....	1,473,609 63
Total du passif.	$ 30,817,292 19

ACTIF

Balance du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	$ 1,048,880 00
Fonds d'amortissement (créé depuis 1897).....	262,504 47
Subventions de chemins de fer en vertu de l'acte fédéral 47 Vict. Chap. 8.....	2,394.000 00

Dépôts en banque	1,195,509 78
Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier	5,000 00
Réclamation contre l'hon. T. McGreevy	100,000 00
Avances diverses	127,437 29
Taxes du palais de justice de Québec	122,200 00
" " " " Sherbrooke	60,000 00
Fonds de fidéicommis et fonds des écoles publiques entre les mains du Dominion	1,527,832 97
Total de l'actif	$ 6,843,364 51

Récapitulons :

Total du passif le 8 avril 1908	$ 30,817,292 19
" de l'actif " "	6,843,364 51
Excédent du passif sur l'actif le 8 avril 1908	23,973,927 68

Comparons ces excédents du passif sur l'actif:

Le 26 mai 1897	$ 24,123,302 64
Le 8 avril 1908	23,973,927 68
Diminution :	$ 149,374 96

Mais la diminution aurait été beaucoup plus considérable, si le gouvernement Flynn n'avait pas fait voter sa loi de conversion de la dette consolidée

L'opération de la conversion consiste à racheter les obligations portant 4 ou 5% d'intérêt pour les remplacer par d'autres portant 3%.

Or il est impossible de racheter une obligation portant 4 ou 5% d'intérêt avec une obligation portant 3 %. Les porteurs de nos anciennes obligations n'y consentiraient pas. Il faut nécessairement y ajouter quelque chose. Le résultat est que la dette consolidée augmente par la conversion des anciens titres. M. Atwater l'admettait à l'assemblé législative le 9 février 1899.

Parlant de la conversion de la dette, il disait :

L'honorable trésorier ne manque jamais de rappeler que la dette a été augmentée par cette conversion. Je ne l'ai jamais nié et nos amis ne l'ont jamais nié non plus lorsque nous avons soumis cette mesure....." (page 20 de la brochure française).

Or si l'on ouvre, à la page 422, les procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1908, on y constate que l'augmentation du passif par la conversion de la dette consolidée a été comme suit depuis 1897 :

1897–98	$ 174,495.45
1898–99	915,280.86
1899–00	10,729.04
1900–01	10,817.37
1901–02	1,823.11
1902–03	4,729.59
Total	$ 1,117,875.42

Sans la conversion de la dette opérée en vertu de la loi Flynn, la diminution du passif, de la dette publique de la province, aurait donc été, du 26 mai 1897 au 8 avril 1908, de	$ 149,374.96
plus	1,117,875.42
	$ 1,267,250.38

Et le gouvernement a cependant payé, depuis le 1er juillet 189 les sommes suivantes dont il n'est pas tenu compte dans les éta ci-dessus du passif et de l'actif :

Pour subventions aux chemins de fer.

1897–98	$ 203,645.14
1898–99	105,079.19
1899–1900	95,276.22
1900–01	133,318.10
1901–02	78,419.27
1902–03	43,500.00
1903–04	125,090.33
1904–05	155,143.47
1905–06	80,750.00
1906–07	43,779.61
1907–08	45,808.31
Total des subventions	$1,109,809.64

Pour édifices et travaux publics extraordinaires :

1897–98	$ 50,683.70
1898–99	11,059,11
1899–1900	5,000,00
1900–01	24,165.18
1901–02	20,345.17
1902–03	65,443.77
1903–04	50,500.00
1904–05	52,023.18
1905–06	167,399.81
1906–07	73,593.92

Total des travaux publics extraordinaires :	$ 520,214.84
Total des subventions et des travaux publics extraordinaires :	$1,630,024.48

Quelle différence entre le régime libéral et le régime conservateur qui l'a précédé !

Les libéraux et les taxes

SUIVANT LEURS PROMESSES, ILS NE FONT PAS REVIVRE CELLES DE 1892 ABOLIES AVANT 1897.

M. Marchand a promis de ne pas imposer de nouvelles taxes et M. Gouin de ne pas faire revivre les taxes de 1892 abolies avant 1897.

Ces promesses ont été tenues, quoi que crient M. Chapais, M. LeBlanc et M. Tellier.

Les conservateurs prétendent que le parti libéral s'est, en 1897, engagé à gouverner sans taxes et qu'il s'est depuis appliqué, d'année en année, à créer de nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient déjà en 1897. M. Tellier a même proposé à la chambre, le 24 avril 1908, un vote de blâme contenant ces affirmations :

" Toute en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le parti libéral ait méconnu, depuis plus de dix ans qu'il est au pouvoir, les promesses qu'il a faites à l'électorat de cette province de gouverner sans taxes et qu'au lieu de pratiquer l'économie, il se soit appliqué au contraire, d'année en année, à créer de nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient déjà en 1897 . . . . . " (p. 507 des procès-verbaux).

Nous allons démontrer l'inanité de ces prétentions.

Et tout d'abord, il est faux que le parti libéral se soit engagé, en 1897, à gouverner sans taxes. M. LeBlanc, M. Tellier lui-même, l'ont reconnu en votant, le 26 mars 1908, pour une motion de M. Bernard où se trouve le passage suivant :

"Que malgré l'engagement formel contenu dans le discours, sur le budget de feu l'honorable M. Marchand, du 7 février 1899, engagement qui se lit comme suit : "En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui, lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de *nouvelles* taxes", (p. 190 des procès-verbaux).

Ainsi donc, M. Marchand avait promis, non pas de *gouverner sans taxes*, mais d'augmenter le revenu *sans imposer de nouvelles taxes*, ce qui n'est pas la même chose. Et M. Marchand a tenu parole.

M. Gouin, dans le discours-programme qu'il prononçait à Montréal le 5 avril 1905, disait :

"Il ne saurait être question de faire revivre les taxes de 1892. L'électorat n'en veut pas ; il l'a déclaré de façon bien expresse par son verdict de 1897.

"Il est cependant un impôt que semble réclamer le vœu populaire et qui serait d'un grand appoint à notre trésor : c'est celui qui frapperait chaque transaction de bourse. La chose est praticable ; elle existe dans plusieurs pays d'Europe. Le gouvernement décrètera-t-il cette taxe ? Qu'il suffise de vous dire qu'il est à étudier cette importante question."

Le gouvernement Gouin a-t-il fait revivre les taxes de 1892 abolies avant 1905 ? Non.

Suivant qu'il l'avait laissé entendre, il a immédiatement fait décréter un impôt sur les transactions de bourse. Le parti conservateur a-t-il jamais protesté contre l'imposition de cette taxe ? S'est-il jamais engagé à la faire disparaître ? Bien loin de là, des chefs conservateurs aussi autorisés que MM. Monk et Bergeron ont dit que le programme de M. Gouin était un programme *patriotique*.

Le gouvernement a aussi fait décréter que les propriétaires et chauffeurs d'automobiles devraient désormais avoir une licence pour conduire ces véhicules par les routes de la province. Mais cette obligation a été imposée, non pas pour augmenter le revenu — ces licences rapportent moins de $3.000 par an, — mais pour protéger davantage le public contre les excès des chauffeurs. Encore une fois, le parti conservateur est-il contre pareille mesure ?

Ils n'ont pas augmenté les taxes existantes

Mais les libéraux ont-ils augmenté les taxes qui existaient à leur avènement ? "Oui, répondent en chœur les discoureurs et les journalistes bleus. L'augmentation des recettes provenant de ces sources de revenu le prouve."

Nos adversaires confondent deux choses tout à fait différentes : le taux de la taxe et le revenu de la taxe.

Que le revenu de la taxe ait augmenté, il n'y a rien d'étonnant. Le gouvernement actuel veille avec soin à ce que toutes les sommes dues soient payées, tandis qu'en 1897, on négligeait, comme nous l'avons démontré, de faire faire la rentrée des contributions dues.

Que les recettes provenant de la taxe sur les corporations commerciales, de l'impôt sur les successions, aient augmenté depuis 1897, il n'y a rien d'étonnant. M. Taillon prédisait cette augmentation dans le discours sur le budget qu'il prononçait à l'assemblée législative le 26 novembre 1895 :

" On attendait de la taxe sur les corporations commerciales un revenu de $140,000.00. Elle a rapporté $20,756.16 de plus que le chiffre prévu. Le revenu provenant de cette source *devra augmenter* au fur et à mesure que se développera la richesse dans notre province . . . . . .

. . . . . .

" Quant à la taxe sur les successions . . . . . les revenus provenant de cet impôt iront toujours *croissant* d'année en année ". (Page 4 du texte français).

D'autre part, M. Atwater disait dans son discours sur le budget du 9 décembre 1896 :

" L'impôt sur les successions est maintenant presque universellement adopté par les états civilisés, et l'histoire de son application est une histoire de progrès. C'est dans l'ordre de la nature des choses qu'il en soit ainsi. A mesure qu'un pays croît, l'argent s'accumule et les fortunes augmentent. La modeste aisance d'aujourd'hui était une fortune il y a peu d'années encore, et comme cela va se transmettant sans cesse par les decès, le revenu de l'Etat provenant de cette source *doit augmenter* en proportion ". (Page 25 du texte français).

Est-il nécessaire d'appuyer sur le développement de la richesse et sur les progrès du commerce et de l'industrie, en notre province, pendant la dernière décade ?

Les contributions que les municipalités sont appelées à payer pour la garde et l'entretien des aliénés dans les asiles et des jeunes délinquants dans les écoles de réforme et d'industrie sont plus considérables qu'en 1897. Mais la loi n'a pas été changée ; les municipalités contribuent pour moitié comme en 1897, et si les sommes qu'elles payent sont plus élevées, c'est tout simplement parce qu'il y a plus de malades dans les asiles et d'enfants dans les institutions de réforme. Le gouvernement doit-il en être blâmé ?

L'impôt sur les successions

Mais il y a plus ; non seulement la taxe sur les successions n'est pas aujourd'hui plus lourde qu'en 1897, mais le gouvernement Gouin en a même allégé le fardeau.

Cette taxe fut imposée en 1892, par loi suivante :

1191b. Toute transmission, par décès, de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens mobiliers ou immobiliers, situés dans la province, est frappée, sur la valeur du bien transmis, des droits suivants :

1. En ligne directe descendante ou ascendante et entre époux .... 1 %
   Sauf dans les successions dont la valeur totale, déduction faite des frais et dettes, n'excède pas la somme de $10,000.00.
2. En ligne collatérale :
   (a) Si le successeur est frère, sœur, ou descendant du frère ou de la sœur du défunt .... 3 %
   (b) Si le successeur est frère, sœur, ou descendant du frère, ou de la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule du défunt ..... 6 %
   (c) Succession entre tous autres collatéraux .... 8 %
3. Si le successeur n'est pas un parent .... 10 %

(55-56 Vict., ch. 17)

En 1894, cette loi de 1892 fut remplacée par la suivante :

1191b. Toute transmission, par décès, de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens mobiliers ou immobiliers, situés dans la province, est frappée des droits suivants, sur la valeur du bien transmis, déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :

1. En ligne directe descendante ou ascendante ; entre époux ; entre beau-père ou belle-mère et gendre ou belle-fille :
   Dans les successions dont la valeur déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :
   (a) N'excède pas trois mille piastres, nulle taxe n'est exigible.
   (b) Excède trois mille piastres mais n'excède pas cinq mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres ..... ½ %
   (c) Excède cinq mille piastres, mais n'excède pas dix mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres ..... 1 %

(d) Excède dix mille piastres, mais n'excède pas cinquante mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres. 1¼ %
(e) Excède cinquante mille piastres, mais n'excède pas cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres... 1½ %
Excède cent mille piastres, mais n'excède pas deux cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres. 2 %
(g) Excède deux cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de trois mille piastres 3%

2. En ligne collatérale :
(a) Si le successeur est frère, sœur ou descendant du frère ou de la sœur du défunt. ..... 3 %
(b) Si le successeur est descendant du frère ou de la sœur du père ou de la mère du défunt.. ..... 5 %
(c) Si le successeur est frère, sœur ou descendant du frère ou de la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule du défunt. ..... 6 %
(d) Succession entre tous autres collatéraux..... ..... 8 %
3. Si le successeur n'est pas un parent..... 10 %
(57 Vic., chap. 17).

La loi de 1894 resta en vigueur, sauf de légers amendements, jusqu'en 1906, alors que le gouvernement Gouin la remplaça par la suivante :

1191b. Toute transmission, par décès, de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens mobiliers ou immobiliers, situés dans la province, est frappée des droits suivants sur la valeur du bien transmis, déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :

1. En ligne directe descendante ou ascendante ; entre époux ; entre beau-père ou belle-mère et gendre ou belle-fille ;

Dans les successions dont la valeur, déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :

(a) N'excède pas cinq mille piastres, nulle taxe n'est exigible.
(b) Excède cinq mille piastres, mais n'excède pas dix mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 1%
(c) Excède dix mille piastres, mais n'excède pas cinquante mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres.... 1¼%
(d) Excède cinquante mille piastres, mais n'excède pas soixante-quinze mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 1½%
(e) Excède soixante-quinze mille piastres, mais n'excède pas cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 2%
(f) Excède cent mille piastres, mais n'excède pas cent cinquante mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 3%
(g) Excède cent cinquante mille piastres, mais n'excède pas deux cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 4%
(h) Excède deux cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au-dessus de cinq mille piastres..... 5%

Pour les fins des alinéas a, b, c, d, e, f, g et h, la somme de cinq mille piastres y mentionnée doit être déduite de la succession entière, et non de la part de chaque personne avantagée.

Pourvu que, lorsque la valeur d'une succession telle que décrite au premier paragraphe de cet article excède cent mille piastres, et que le montant transmis de la manière susdite à toute personne mentionnée au paragraphe 1 de cet article excède le montant ci après mentionné, un droit additionnel soit payé sur le montant ainsi transmis, en sus des taux mentionnés dans les clauses a, b, c, d, e, f, g et h, de cet article, comme suit :

(a) Lorsque le montant total ainsi transmis à une personne excède cent mille piastres mais n'excède pas deux cent mille piastres..... 1 %
(b) Excède deux cent mille piastres, mais n'excède pas quatre cent mille piastres..... 1½%
(c) Excède quatre cent mille piastres, mais n'excède pas six cent mille piastres..... 2 %
(d) Excède six cent mille piastres, mais n'excède pas huit cent mille piastres..... 2½ %
(e) Excède huit cent mille piastres..... 3 %

2. En ligne collatérale :

(a) Si le successeur est frère, sœur ou descendant du frère ou de la sœur du défunt :
Si elle n'excède pas dix mille piastres..... 5 %
Si elle excède dix mille piastres..... 5½ %
(b) Si le successeur est frère ou sœur, ou descendant du frère ou de la sœur du père ou de la mère du défunt :
Si elle n'excède pas dix mille piastres..... 6 %
Si elle excède dix mille piastres..... 6½ %
(c) Si le successeur est frère, sœur ou descendant du frère ou de la sœur de l'aïeul ou de laïeule du défunt :
Si elle n'excède pas dix mille piastres..... 7 %
Si elle excède dix mille piastres..... 7½ %
(d) Succession entre tous autres collatéraux :
Si elle n'excède pas dix mille piastres..... 8 %
Si elle excède dix mille piastres..... 9 %

3. Si le successeur n'est pas un parent..... 10 %

Pourvu que, lorsque la valeur de tous biens imposables excède cinquante mille piastres, et que le montant transmis de la manière susdite à toute personne en ligne collatérale ou à tout étranger, excède le montant ci-après mentionné, un droit additionnel soit payé sur le montant ainsi transmis, en sus du droit mentionné dans ce paragraphe et dans les clauses a, b, c et d, du paragaphe 2 :

(a) Lorsque le montant total ainsi transmis à une personne excède cinquante mille piastres, mais n'excède pas cent mille piastres ..... 1 %
(b) Excède cent mille piastres, mais n'excède pas cent cinquante mille piastres..... 1½ %
(c) Excède cent cinquante mille piastres, mais n'excède pas deux cent piastres..... 2%
(d) Excède deux cent mille piastres, mais n'excède pas deux cent cinquante mille piastres..... 2½ %
(e) Excède deux cent cinquante mille piastres, mais n'excède pas trois cent mille piastres..... 3 %
(f) Excède trois cent mille piastres, mais n'excède pas trois cent cinquante mille piastres..... 3½ %
(g) Excède trois cent cinquante mille piastres, mais n'excède pas quatre cent mille piastres ..... 4 %
(h) Excède quatre cent mille piastres, mais n'excède pas quatre cent cinquante mille piastres..... 4½ %
(i) Excède quatre cent cinquante mille piastres..... 5 %

(6 Ed. VII, chap. 11.)

La loi de 1906 n'a guère été modifiée depuis sa passation.

Ainsi, d'après la loi de 1892, toute succession en ligne directe ou entre époux était exempte d'impôt, si elle n'excédait pas $10,000, et elle payait 1 pour cent, si elle excédait $10,000.

On s'aperçut bien vite que la plupart des successions ne sont pas considérables et se transmettent en ligne directe ou entre époux : la taxe ne rapporta que $40,313.59 en 1892-93. Et c'est pourquoi le gouvernement Taillon fit voter la loi de 1894.

Par cette loi, on s'appliqua à atteindre les successions se transmettant en ligne directe ou entre époux. On réduisit l'exemption de $10,000 à $3,000, et au lieu d'imposer un droit uniforme de 1 pour cent sur les successions en ligne directe ou entre époux excédant $10,000, on les frappa d'un impôt variant de ½ pour cent à 3 pour cent suivant leur valeur, $3,000 devant dans tous les cas être exemptes.

Les " taxeux " atteignirent leur but, car la taxe sur les successions, qui avait rapporté $40,313.00 en 1892-93, rapportait $229,-441.00 en 1896-97.

En 1906, le gouvernement rajusta sur une base plus équitable la taxe sur les successions.

Il exempta de la taxe tout legs fait aux institutions de religion, de charité ou d'éducation.

Dans toute succession en ligne directe ou entre époux, le montant exempté fut porté de $3,000 à $5,000 ; il y eut aussi diminution de la taxe sur les successions n'excédant pas $75,000 et augmentation sur celles excédant $75,000.

Celles se transmettant en ligne collatérale furent aussi augmentées.

Veut-on savoir comment fonctionnent dans la pratique les trois modes d'impôts de 1892, 1894 et 1896, qu'on examine bien le tableau ci-dessous :

Ligne directe et entre époux.		Ligne directe et entre époux, et entre beaux-pères ou belles mères et gendres ou belles-filles.	
Sur une succession de	Droits imposés par la loi de 1892.	Droits imposés par la loi de 1894.	Droits imposés par la loi de 1896.
$ 3,000	rien	rien	rien
3,500	rien	$ 2 50	rien
4,000	rien	5 00	rien
4,500	rien	7 50	rien
5,000	rien	10 00	rien
5,500	rien	25 00	$ 5 00
6,000	rien	30 00	10 00
6,500	rien	35 00	15 00
7,000	rien	40 00	20 00
7,500	rien	45 00	25 00
8,000	rien	50 00	30 00
8,500	rien	55 00	35 00
9,000	rien	60 00	40 00
9,500	rien	65 00	45 00
10,000	rien	70 00	50 00
11,000	$ 110 00	100 00	75 00
12,000	120 00	112 50	87 50
13,000	130 00	125 00	100 00
14,000	140 00	137 50	112 50
15,000	150 00	150 00	125 00
20,000	200 00	212 50	187 50
25,000	250 00	275 00	250 00
30,000	300 00	337 50	312 50
35,000	350 00	400 00	375 00
40,000	400 00	462 50	437 50
45,000	450 00	525 00	500 00
50,000	500 00	587 50	532 50
55,000	550 00	780 00	750 00
60,000	600 00	855 00	825 00
65,000	650 00	930 00	900 00
70,000	700 00	1,005 00	975 00
75,000	750 55	1,080 00	1,050 00
80,000	800 00	1,155 00	1,500 00
85,000	850 00	1,230 00	1,600 00
90,000	900 00	1,305 00	1,700 00
95,000	950 00	1,380 00	1,800 00
100,000	1,000 00	1,455 00	1,900 00
125,000	1,250 00	2,440 00	3,600 00
150,000	1,500 00	2,940 00	4,350 00
175,000	1,750 00	3,440 00	6,800 00
200,000	2,000 00	3,940 00	7,800 00
250,000	2,500 00	7,410 00	12,250 00
300,000	3,000 00	8,910 00	14,750 00

Veut-on avoir une idée du soulagement que la loi de 1906 a apporté aux pauvres gens, qu'on en juge par l'état suivant que nous fournit le contrôleur du revenu.

Nombre total des successions qui se sont ouvertes :

1896-97.....	2852
1906-07.....	4972
Augmentation.....	2120, soit 74 pour cent.

Nombre des successions qui ont été atteintes par l'impôt :

1896-97.....	957
1906-07.....	968
Augmentation.....	11, soit 1 pour cent.

Nombre des successions qui n'ont pas été atteintes par l'impôt :

1896-97.....	1895
1906-07.....	4004
Augmentation.....	2109, soit 111 pour cent.

Quels sont les " taxeux " ?

Et qu'on remarque bien que dans cette statistique il n'est tenu compte que des successions complètement exemptes de la taxe, c'est-à-dire de moins de $5,000. Or, comme nous l'avons montré, les successions de plus de $5,000 mais de pas plus de $75,000, paient actuellement moins de taxes qu'en 1897. Qu'on juge des sommes qu'en 1907, on aurait perçu sur les petites successions avec le système de 1894.

Les électeurs sont-ils prêts à retourner au système de 1894 ?

Les Taxes dans Ontario et Québec

Les orateurs et les journaux conservateurs nous font beaucoup d'éloges du gouvernement Whitney, d'Ontario.

Il n'est donc pas hors de propos de mettre en présence les sommes perçues, l'an dernier, dans chacune des deux provinces en vertu des lois d'impôts sur successions, corporations commerciales, etc.

DROITS SUR SUCCESSIONS

Ontario.....	$833,502.99	(p. a 103 des comptes publics)
Québec.....	568,278.63	(p. 6 " " ")
Différence.....	$265,224.36	

TAXES SUR CORPORATIONS COMMERCIALES

Ontario.....	$672,241.76	(p. a 103 des comptes publics)
Québec.....	464,362.29	(p. 6 " " ")
Différence.....	$207,879.47	

CONTRIBUTIONS POUR ASILES D'ALIÉNÉS

Ontario.....	$187,688.87	(p. a 103 des comptes publics)
Québec.....	112,542.00	(p. 6 " " ")
Différence.....	$ 75,146,87	

CONTRIBUTIONS POUR ÉCOLES DE RÉFORME ET D'INDUSTRIE

Ontario.....	$ 78,367.08	(p. a 103 des comptes publics)
Québec.....	26,660.67	(p. 6 " " ")
Différence.....	$ 52,706.41	

LICENCES D'AUTOMOBILES

Ontario.....	$ 8,098.50	(p. a 118 des comptes publics)
Québec.....	2,826.00	(p. 6 " " ")
Différence.....	$5,272.50	

Et si on nous objecte que la population est plus considérable dans Ontario, nous répondons par les chiffres suivants basés sur la population de chacune des provinces au dernier recencement :

DROITS SUR SUCCESSIONS

Ontario	$0.38	18/100	par tête.
Québec	0.34	46/100	"
Différence	$0.03	72/100	"

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 10 pour cent de plus que Québec.

TAXES SUR CORPORATIONS COMMERCIALES

Ontario	$0.30	79/100	par tête.
Québec	0.28	16/100	"
Différence	$0.02	63/100	"

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 9 pour cent de plus que Québec.

ASILES D'ALIÉNÉS

Ontario	$0.08	59/100	par tête.
Québec	0.06	82/100	"
Différence	$0.01	77/100	"

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 25 pour cent de plus que Québec.

ÉCOLES DE RÉFORME ET D'INDUSTRIE

Ontario	$0.03	59/100	par tête.
Québec	0.01	61/100	"
Différence	$0.01	98/100	"

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 122 pour cent de plus que Québec

Pourquoi blâmer le gouvernement de Québec, lorsqu'on n'a que des éloges pour celui d'Ontario.

Et d'ailleurs les chefs conservateurs, grands et petits,—ils sont dix-neuf bien comptés,—ont-ils jamais promis de diminuer les taxes ? Ne les augmenteraient-ils pas plutôt ?

Electeurs, n'oubliez pas le passé ; rappelez-vous les paroles que M. Bergeron, un des leurs, prononçait à la chambre des Communes le 25 mars 1907, lors d'un débat sur la question du rajustement du subside fédéral :

" Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe ".

Les licences pour la vente des liqueurs

En certains quartiers, on reproche aussi aux libéraux d'avoir considérablement augmenté le prix des licences d'hôtel, de restaurants, etc.

Qu'on juge de la valeur de ce reproche par l'extrait suivant des procès-verbaux de la dernière session (page 380).

" Par M. Lemieux.—Combien a-t-il été perçu sur les licences d'hôtels, etc., en 1885-86, en 1895-96, en 1905-1906 ?

" Réponse par l'honorable M. Weir :

	Licences d'hôtels	Autres licences de liqueurs
En 1885–1886....	$ 103,941 25	$ 153,618 19
En 1895–1896....	195,448 32	393,104 33
En 1905–1906....	210,993 30	446,617 09 "

Il y a donc eu pendant chacune des décades les augmentations suivantes :

	Licences d'hôtels	Autres licences	Total	
De 1886 à 1896....	$ 91,507.07	$ 239,485.14	$ 330,992.21	128 %
De 1896 à 1906....	15,544.98	53,512.76	69,057.74	11 %

Economie dans les dépenses

M. Marchand et M. Gouin ont successivement promis de pratiquer l'économie, et cette promesse a été tenue, comme les autre

Comme le disait M. Gouin à Châteauguay le 3 août 1907, plus de $48,000,000 sont passés par les mains des trésoriers de la province, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907. Or il n'a jamais été prouvé qu'un seul sou de ces $48,000,000 avait été dépensé irrégulièrement.

Les conservateurs disent que les dépenses ont augmenté d'année en année depuis 1897, et ils en concluent que les gouvernements libéraux ont gaspillé, n'ont pas pratiqué l'économie.

Pratiquer l'économie ne veut pas dire diminuer la dépense.

" Le budget de chaque année, " disait M. Taillon, dans son discours sur le budget de décembre 1894. " diffère dans plusieurs articles de ceux des années précédentes. Quand on veut être impartial, on ne se borne pas à crier qu'il y a ici une diminution dans les recettes et là une augmentation dans les dépenses ; mais on doit chercher la cause, l'explication de l'une et de l'autre. Si elles ne sont pas dues à la faute ou à la simple négligence de l'administration, si elles étaient inévitables, ou si elles sont autrement justifiées, alors les accusations sont injustes et elles ne peuvent plus servir qu'à l'usage d'un partisan outré. " (P. 10, version française).

Or, encore une fois, a-t-on jamais prouvé faute ou négligence des administrations libérales ?

L'augmentation de la dépense depuis 1897—qui n'est pas considérable, d'ailleurs,— n'était-elle pas justifiable, inévitable, nécessaire même ?

Justifiable, cette augmentation l'était, puisque, comme nous le démontrerons, elle porte surtout sur les crédits de l'instruction publique, de la colonisation, de l'agriculture, des institutions de charité.

Inévitable, nécessaire même, cette augmentation l'était également, à raison du développement de la province et de l'accroissement de sa population. Qu'on relise les paroles suivantes de M. Robertson et de M. Taillon, ex-trésoriers dans des administrations conservatrices.

" Ces faits nous fournissent la preuve de l'obligation, et certaines personnes diront : de la nécessité, d'augmenter les dépenses dans la gestion des affaires publiques, au fur, à mesure que le pays se développe et que sa popu-

lation augmente". (Discours de M. Robertson sur le budget, 24 mars 1885, p. 11),

" Dans une administration publique, l'augmentation des dépenses est en quelque sorte inévitable, même lorsque le chiffre de la population reste stationnaire". (Discours de M. Taillon sur le budget, 21 décembre 1894, p. 15).

Mais l'augmentation de la dépense a-t-elle été considérable depuis 1897 ? Qu'on en juge par les tableaux suivants :

DEPENSE ORDINAIRE (travaux publics extraordinaires non compris)

1896–97	$ 4,685,450 42
1897–98	4,364,686 68
1898–99	4,189,964 10
1899–1900	4,428,385 72
1900–01	4,492,092 44
1901–02	4,470,332 15
1902–03	4,530,616 88
1903–04	4,744,969 24
1904–05	4,937,882 77
1905–06	5,012,417 74
1906–07	4,691,250 42
Total 1897–1907	$45,862,598 14
Moyenne annuelle	4,586,259 81

Dernière année du régime conservateur (1896–97)	$ 4,685,450 42
Moyenne annuelle durant le régime libéral (1897–1907)	4,586,259 81
Diminution	$ 99,190 61

Dernière année du régime conservateur (1896–97)	$ 4,685,450 42
Dernière année du régime libéral (1906–07)	4,691,250 42
Augmentation	$ 5,800 00

Dépenses totales (emprunts et subsides aux chemins de fer non compris).

1896–97	$ 5,288,469 33
1897–98	4,686,517 34
1898–99	4,334,041 18
1899–1900	4,498,905 36
1900–01	4,561,656 73
1901–02	4,573,770 66
1902–03	4,702,629 88
1903–04	4,892,012 74
1904–05	5,112,292 29
1905–06	5,255,981 40
1906–07	4,793,044 89
Total 1897–1907	$47,410,862 47
Moyenne annuelle	4,741,086 24

Dernière année du régime conservateur (1896–97).	$ 5,288,469 33
Moyenne annuelle durant le régime libéral (1897–1907)	4,741,086 24
Diminution	$ 547,383 09

Dernière année du régime conservateur (1896–97).	$ 5,288,469 33
Dernière année du régime libéral (1906–1907)	4,793,044 89
Diminution	$ 495,424 44

Les chiffres des tableaux ci-dessus sont extraits des procès-verbaux de la dernière session (pages 360 et 483).

Les conservateurs nous objecteront peut-être que la dépense de 1896-97 a été anormale, etc. Pour être de bon compte, nous comparerons la dépense ordinaire contrôlable de 1895–96 avec celle de 1885-86, et celle de 1905-06 (la plus élevée sous le régime libéral) avec celle de 1895-96, puis nous mettrons l'augmentation de cette dépense pendant la décade 1896-1906 en présence de l'augmentation pendant la décade 1886–96.

Extrait des procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1908 (p. 379 et 380).

Par M. Vilas. — Combien ont coûté, (en faisant entrer en ligne de compte les sommes imputables à l'exercice 1895-1896 qui ont été payées sur les crédits de 1896 1897), les services suivants en 1885 1886, en 1895-1896 et en 1905-1906 : 1. Législation ; 2. Gouvernement civil ; 3. Administration de la justice (y compris police et inspection des bureaux publics) ; 4. Prisons et écoles de réforme ; 5. Instruction publique (y compris arts et manufactures et écoles du soir) ; 6. Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement ; 7. Travaux publics ordinaires ; 8. Institutions de bienfaisance (y compris asiles d'aliénés) ; 9. Divers autres services (dépense ordinaire) ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

	1885-86	1895 96	1905 06
1. Législation	$ 181,987 75	$ 195,982 46	$ 217,076 97
2. Gouvernement civil	183,675 41	253,401 69	311,829 55
3. Administration de la justice y compris police et inspection des bureaux publics	384,173 81	547,685 23	706,629 59
4. Prisons de réforme et écoles de réforme	94,332 27	61,155 32	57,614 62
5. Instruction publique y compris Arts et Manufactures et Ecoles du soir	362,122 75	389,619 16	534,460 18
6. Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement	249,478 00	301,814 09	359,100 00
7. Travaux publics ordinaires	82,584 40	111,221 89	127,851 03
8. Institutions de bienfaisance y compris Asiles d'aliénés	267,776 00	339,582 45	460,775 24
9. Divers autres services, dépenses ordinaires	248,880 74	426,504 52	648,082 05
Totaux	$ 2,055,011 13	$ 2,626,966 81	$ 3,423,419 23

Dans cet état sont incluses toutes les dépenses ordinaires, à part celle pour le service de la dette publique.

Si l'on compare maintenant les variations de la dépense de chacun des services pendant la décade 1886-1896 et pendant la décade 1896-1906, on a le tableau suivant :

	De 1886 à 1896	De 1896 à 1906.
1. Législation	Augm. 7 %	Augm. 10 %
2. Gouvernement civil	" 37 %	" 23 %
3. Administration de la justice	" 42 %	" 29 %
4. Institutions de réforme	Dim. 35 %	Dim. 5 %
5. Instruction publique	Augm. 7 %	Augm. 37 %
6. Agriculture, colonisation, etc	" 20 %	" 19 %
7. Travaux publics (entretien et réparations).	" 34 %	" 14 %
8. Institutions de bienfaisance	" 26 %	" 35 %
9. Divers autres services	" 71 %	" 51 %

Et qu'on note que dans l'item " divers autres services " de 1905-06 se trouve incluse une somme de $105,000 que le gouvernement a payée aux familles de douze enfants vivants en règlement de leurs réclamations. Sans ce paiement exceptionnel, la dépense aurait été pour " divers autres services " de $543,082.05 au lieu de $648,082.05 et l'augmentation de la dépense de ces services pendant la décade 1896-1906 aurait été de 27 p. c. au lieu de 51 p. c.

Le gouvernement d'Ontario nous disent les gazettes bleues, est un gouvernement économe. Le tableau suivant indique les chiffres de la dépense ordinaire, y compris celle faite pour travaux publics, dans Ontario et dans Québec, pendant le dernier exercice.

	Population 1901	Dépense 1907	Dépense par tête
Ontario.....	2,182,947	$7,714,245	3 53
Québec.....	1,648,898	4,754,844	2.89
Différence.....		$2,949,401	$ 0.64

Si la dépense par tête avait été aussi considérable à Québec que dans Ontario, nous aurions dépensé $5,820,610, soit $1,053.540 de plus. Et qu'on remarque bien que nous avons eu à payer $1,258,951.50 pour le service de la dette publique, tandis que ce service coûte moins de $350,000 dans Ontario.

Plus d'emprunt

Le parti libéral a promis, en 1897, de ne pas imposer de nouvelles obligations à la province ; parole a été tenue.

Nous l'avons vu, c'était, au temps des conservateurs, la mode de faire des emprunts, emprunts temporaires, emprunts permanents, emprunts de toutes sortes.

Les temps sont changés.

Les hommes de 1892 ont disparu et, avec eux, la mode d'emprunter.

Depuis le 26 mai 1897, il n'a été fait qu'un emprunt temporaire de $700,000.00, et voici dans quelles circonstances.

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, on avait contracté divers emprunts qui avaient produit la somme de $18,119,318.72. Le

Universitas BIBLIOTHECA

produit de ces emprunts devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois qui les autorisaient, et à nulle autre fin.

Or on avait ainsi payé à même ces $18,119,318.72 une somme totale de $17,190,565.78. Le 30 juin 1897, il aurait donc dû y avoir en caisse $928,752.94 pour faire face aux obligations pour le paiement desquelles les emprunts avaient été contractés.

Malheureusement, il n'y avait alors en caisse que $248,171.57. La différence, $680,561.37, avait été employée à des fins que n'autorisait pas la loi, au paiement des déficits annuels. Et c'est tout simplement pour rétablir la balance du compte des emprunts que M. Marchand a, le 30 juin 1897, emprunté temporairement une somme de $700,000.

Comme on le voit, cet emprunt a été contracté pour rembourser les sommes dont on s'était irrégulièrement servi pour payer les déficits des conservateurs.

Depuis le 1er juillet 1897, aucun emprunt, permanent ou temporaire, n'a été contracté.

L'emprunt de $700,000 a même été payé.

Accroissement du revenu

Perception des sommes dues

Avant les élections de 1897, les conservateurs firent disparaître quelques-unes des taxes qu'ils avaient imposées en 1892 : la taxe sur les mutations de propriété, la taxe sur certaines personnes, les licences de commerce et de manufacture. Ces taxes, nous l'avons dit, avaient produit $1,428,214.45 du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, soit $357,053.61 par année.

De plus, ils avaient consenti à diminuer de $66,500 le montant d'intérêt annuel que le Pacifique payait à la province sur la balance du prix de vente de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir, le revenu annuel se trouvait donc diminué d'autant, savoir de plus de $420,000.00.

D'autre part, nous avons démontré que les libéraux n'ont pas, depuis 1897, fait revivre les taxes abolies, qu'ils n'ont pas imposé

de nouvelles taxes, à part celle sur les transactions de bourse, laquelle a produit $33,386,66 en 1905-06 et $38,654.84.

Et cependant, grâce à leur initiative, grâce à leur vigilance, le revenu ordinaire, les recettes courantes ont considérablement augmenté depuis 1897.

Qu'on en juge par les chiffres suivants que nous empruntons aux procès-verbaux de la dernière session, (page 360) :

	Revenu ordinaire
1896–97	$ 3,874,966 22
1897–98	4,177,656 35
1898–99	4,223,579 43
1899–1900	4,451,578 29
1900–01	4,563,432 18
1901–92	4,515,169 88
1902–03	4,699,772 87
1903–04	4,880,686 54
1904–05	5,039,001 07
1905–06	5,340,166 88
1906–07	5,270,594 74
Revenu de 1896–97	$ 3,874,966 22
" 1906–07	5,270,594 74
Augmentation	1,395,628 52 soit 36 pour cent.

Augmentation de $1,395,628,52, de 36 pour cent, en dix ans!

Et encore une fois, qu'on remarque bien que nous n'avons pas, en 1906-07, vendu un seul pouce du domaine forestier, ni touché un seul sou du subside fédéral additionnel.

De plus, le Pacifique ayant, en 1906, remboursé à la province les $7,000,000.00 qu'il lui devait sur le prix du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et le gouvernement ayant remployé la plus grande partie de cette somme à racheter la dette publique, au lieu de toucher $299,395.07 d'intérêts sur ces $7,000,000.00, nous n'avons touché que $66,237.48, soit une différence de $233,-157.59. En tenant compte de cette différence, l'augmentation des autres recettes courantes a donc été de $1,628,786.11 depuis dix ans.

Le revenu du domaine public augmenté

Les conservateurs répètent que si les recettes ont augmenté de façon aussi prodigieuse, c'est parce que les libéraux ont su faire produire les taxes surtout. Or cette affirmation est formellement contredite par les comptes publics.

Nous avons établi plus haut que l'augmentation du revenu ordinaire total, depuis 1897, avait été de 36 pour cent ; nous allons démontré maintenant que le revenu du domaine public a augmenté de 54 pour cent depuis 1897.

Les revenus du domaine public, on le sait, proviennent des terres, des bois et forêts, des mines, des pêcheries et de la chasse. Or qu'on ouvre, à la page 4, les comptes publics de 1896-97 et de 1906-07, on y trouvera que ces sources de revenus ont produit les recettes suivantes :

1896–97.....	$	879,893 26
1906–07.....		1,358,918 81
Augmentation.	$	479,025 55, soit 54 pour cent.

Pendant que la recette générale augmentait de 36 pour cent, le revenu du domaine public augmentait de 54 pour cent. Et encore une fois, il n'a pas été vendu de " limites " en 1906-1907.

L'administration des libéraux n'a-t-elle pas été progressive et bienfaisante ?

Le rajustement du subside fédéral

Mais les libéraux n'ont pas seulement travaillé à tirer de plus gros revenus de notre domaine public ; ils ne se sont pas seulement appliqués à faire rentrer toutes les sommes dues à la province ; ils ont encore réussi à assurer à cette province une augmentation considérable du revenu annuel en obtenant le rajustement des subventions fédérales.

Il est l'œuvre des libéraux

Nous pouvons le proclamer avec fierté, c'est par un gouvernement libéral qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, et c'est par un gouvernement libéral qu'elle a été menée à bonne fin.

C'est un libéral, M. Joly, qui, dès 1875, alors que le gouvernement De Boucherville se débattait dans de pénibles embarras financiers, proposait de faire appel à Ottawa.

C'est un libéral, M. Mercier, qui, en 1881, disait à l'assemblée législative :

" Nous sommes entrés dans la Confédération dans des conditions très défavorables, et nous aurions droit à une *subvention additionnelle*."

C'est le même libéral, M. Mercier, qui, en 1883, adjurait le gouvernement Mousseau de demander une augmentation des subsides, lui offrant loyalement le concours de notre parti. " Nous pourrons réussir ", disait-il, " si nous unissons nos forces. " Et M. Mousseau de répondre :

" Il faut être prudent. La Confédération a été faite pour nous ; y toucher serait dangereux."

C'est encore M. Mercier, qui, arrivé au pouvoir, prenait le seul moyen pratique d'arriver au succès : organiser un mouvement d'ensemble de toutes les provinces. Et si la conférence de 1887 ne fut pas immédiatement suivie du règlement de la question des " better terms ", c'est que les tories étaient alors au pouvoir à Ottawa, que Sir John A. Macdonald était hostile aux droits provinciaux, et que les conservateurs de notre province craignaient de lui causer de l'embarras en faisant cause commune avec les libéraux.

C'est encore un libéral, M. Parent, qui, reprenant la question en 1902, la posait de nouveau devant le public en convoquant une nouvelle conférence et en ralliant cette dernière aux résolutions de 1887.

Enfin, c'est à un libéral, c'est à M. Gouin que revient le mérite d'avoir, par son habileté et son travail opiniâtre, réussi à faire triompher la cause des provinces, comme c'est à un libéral, Sir Wilfrid Laurier, que revient la gloire d'avoir su faire droit à nos réclamations.

M. Gouin organisateur de la victoire

Que M. Gouin ait été l'organisateur de la victoire finale des provinces, les plus malins ne sauraient sérieusement le constater.

En effet, dès octobre 1905, le premier ministre d'Ontario, M. Whitney, a averti le public que le sort des provinces était entre les mains de M. Gouin et de Sir Wilfrid Laurier.

" Participez-vous à la conférence au sujet du subside fédéral ? demandons-nous à M. Whitney.

" Je ne sache pas qu'il doive y en avoir une nouvelle, nous répondit-il. *La question en est à présent entre le premier ministre de la province de Québec et celui du Canada.* Celui-ci se verra, sans doute, pressé d'agir par celui-là. *Nous n'avons guère à y voir.* Si nous sommes mandés par Sir Wilfrid à ce sujet nous nous rendrons volontiers à son appel. Pour ma part, je suis entièrement d'accord avec l'honorable M. Gouin dans ses revendications à cet égard. Ontario n'a pas de raison de se désintéresser." (La Patrie, 11 oct. 1905).

Le " Mail and Empire " de Toronto n'a pas été moins explicite. Voici ce qu'il publiait le lendemain de la conférence d'octobre 1906 :

" Such an occasion as a general conference of all the different Governments, which means the bringing together of many of the big men politically in the Dominion, enables one to size up their calibre and influence in a way that is rarely afforded. As the chairman of the conference and the *instigator of the present movement for a financial rearrangement, Mr. Gouin naturally occupied a prominent position.* It was clear all along that he was determined to secure a financial rearrangement at any cost." (Mail and Empire, 15 oct. 1906.)

(Traduction)

" Conférence générale de tous les gouvernements, cela veut dire rencontre de plusieurs des meilleurs hommes de la politique canadienne, et rarement il se présente une semblable occasion de mesurer leur force et leur influence. *Comme président de la conférence et comme instigateur du mouvement actuel* en faveur d'un rajustement financier, *M. Gouin a naturellement occupé une position proéminente*, et, du commencement à la fin, il s'est montré déterminé à obtenir, coûte que coûte, un rajustement financier."

D'autre part, un journal dont on ne saurait mettre en doute l'impartialité, " La Semaine Religieuse de Québec ", disait le 20 octobre 1906 :

" Si, comme nous le croyons, les provinces reçoivent enfin du gouvernement fédéral l'aide financière qu'elles réclament justement, elles en devront—*et surtout la province de Québec—beaucoup de reconnaissance à l'honorable M. Gouin, qui a fait de cette importante question comme son affaire personnelle*, depuis son entrée dans l'administration provinciale, dont il est aujourd'hui le chef."

" La Semaine Religieuse de Québec " n'exagérait pas ; M. Gouin avait vraiment fait de cette question comme son affaire personnelle.

Il avait, en 1902, pris une part active à la conférence interprovinciale de Québec, et, l'année suivante, publié une remarquable étude, dont le titre, " Question Actuelle.—Le Remaniement des Subsides fédéraux en faveur des Provinces ", était seul une profession de foi. Aussi, lorsqu'il devint premier ministre, fit-il de la question un des principaux articles de son programme. Qu'on relise ces passages de son discours-programme :

".....Nos besoins sont pressants. L'éducation, l'agriculture, la colonisation réclament des encouragements immédiats que nous ne pouvons donner parce que nos revenus sont trop restreints.

" Il est cependant *des revenus qui pourraient, qui devraient être augmentés immédiatement. Ce sont les subsides fédéraux.*

".....

.....Cette augmentation du subside fédéral, nous la réclamons avec les provinces-sœurs, non comme une aumône, mais comme une dette de justice, dont le paiement nous permettra de donner satisfaction aux besoins, aux idées et aux vœux populaires, et de travailler plus efficacement à l'avancement et à la prospérité de notre cher pays. "

A partir de ce moment, sa pensée semble obsédée de cette idée : il faut que le subside fédéral soit augmenté. Chaque fois qu'il a l'occasion de porter la parole, dans les réunions publiques, aux banquets, aux réceptions que lui font les maisons d'éducation, toujours et partout il revient sur cette question. Il est l'homme d'une idée, il en veut la réalisation, il a foi en son triomphe. " Nous réussirons ", dira-t-il un jour.

Mais M. Gouin ne se contente pas de parler, il agit.

Le plus sûr moyen d'atteindre au succès est d'organiser un mouvement d'ensemble de toutes les provinces. Il se met immédiatement à l'œuvre et rallie les gouvernements des provinces-sœurs.

Il fait ensuite adopter par la législature et par les chambres de commerce de notre province des résolutions en faveur du rajustement du subside.

Sir Wilfrid Laurier répond à l'appel qui lui est fait et convoque en conférence les premiers ministres des provinces.

Après une semaine de délibérations, ces derniers reçoivent de la part du gouvernement fédéral l'assurance que les subventions seront rajustées et augmentées.

Au printemps de 1907, le parlement fédéral vote, à la demande de sir Wilfrid Laurier, une adresse à Sa Majesté le Roi, lui demandant d'amender l'acte de 1867 suivant les termes des résolutions de la conférence interprovinciale.

M. Gouin ne considère cependant pas encore sa tâche finie. Il passe immédiatement en Angleterre pour presser et surveiller l'adoption de la mesure remédiatrice.

Grâce à ses démarches, cette mesure est adoptée, telle que demandée, dès la session d'été de 1907, et il y est spécialement pourvu qu'elle prendra effet à compter du 1er juillet 1907, quoiqu'elle n'ait été votée qu'à la fin d'août. Comme les nouveaux subsides sont payables d'avance et par versements semestriels, les démarches de M. Gouin ont donc fait gagner à la province au moins un versement du subside additionnel, soit près de $300,000.

Un gain de $600,000 par année

NOUVELLE AUGMENTATION AVEC L'AUGMENTATION DE LA POPULATION.

Le résultat net du rajustement peut se définir comme suit :

Avant le 1er juillet 1907, la province de Québec recevait, en vertu de l'acte de 1867, un subside annuel de $959,252.80. Depuis le 1er juillet 1907, elle reçoit $1,559,118.40.

L'augmentation est donc de $599,865.60, soit de 62 pour cent.

Ce subside additionnel de $599,865.60 représente l'intérêt annuel de près de $15,000.00 à 4 pour cent.

Et il y a plus.

En vertu de l'ancienne loi, le subside annuel était fixe, restait le même, quelle que fut l'augmentation de notre population.

En vertu des amendements de 1907, le subside annuel, après chaque recensement, augmentera suivant le chiffre de la populatio au taux de 80 cents par tête. C'est dire que si, pendant la décad de 1901-1911, notre population augmente dans la même proportio que pendant la décade de 1891-1901, nous toucherons encor environ $125,000 de plus, après le recensement de 1911.

L'attitude des conservateurs

Maintenant que M. Gouin a réussi à faire régler la question d subside fédéral et à assurer à notre province un revenu annu additionnel de plusieurs centaines de mille piastres, nos adversaire cherchent, les uns à diminuer l'importance de l'œuvre accomplie, les autres, à s'attribuer le mérite de cette œuvre.

C'est ainsi que, l'été dernier, on entendait MM. LeBlanc e Bourassa proclamer le même jour que le rajustement du subsid fédéral était une opération qui consistait à prendre de l'argent d'un poche pour le mettre dans l'autre. C'est ainsi que l'on entendait M. Chapais réclamer pour son parti le mérite de l'œuvre accomplie pa M. Gouin, parce qu'en 1883 et 1884, le gouvernement Mousseau aurait, le premier, fait adopter par la chambre des résolutions e faveur des " better terms ".

A ceux qui disent que le rajustement du subside fédéral est u simple tour de passe-passe, il n'y a rien à répondre : ils sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Quant aux autres, et ce sont les plus nombreux, rappelons-leu un peu leur passé et leurs paroles.

Il est vrai que le gouvernement Mousseau a fait adopter, en 1883, des résolutions en faveur des " better terms ", mais il a dû l faire sous les coups de fouet des libéraux.

Et quelle suite eurent ces résolutions ? Elles furent tout simplement jetées au panier par les tories d'Ottawa.

Pourquoi ? Parce que Québec agissait isolément. M. Girouard, alors député conservateur de Jacques-Cartier, le disait à la chambr des communes le 14 avril 1884 :

" Il est admis par tout le monde que le gouvernement n'a pas voul toucher à la base, à la fondation du subside provincial, *parce que toutes le provinces n'étaient pas représentées* ".

Et pourtant l'on savait à Québec que nous n'obtiendrions pas une augmentation de subside, sans que les provinces en reçoivent également une. Le trésorier M. Robertson l'admettait en 1884 :

"Pour ce qui regarde l'augmentation du subside par tête, si nous l'obtenons, il faudra au gouvernement fédéral *accorder une augmentation semblable aux autres provinces*"

Une action concertée des provinces, telle était la véritable tactique à suivre pour arriver au succès. Cette tactique, les conservateurs ne l'ont jamais adoptée, pas plus en 1896 qu'en 1884 ; les libéraux au contraire l'ont suivie en 1887, en 1902 et en 1906.

D'ailleurs les conservateurs n'ont jamais été unis dans leurs revendications. Pendant que les uns réclamaient justice, les autres écrivaient ou disaient que justice n'était pas due.

Leurs organes, la "Gazette", le "Chronicle", ont toujours été opposés à l'augmentation du subside fédéral.

M. Monk, un de leurs dix-neuf chefs, voulait y mettre des conditions. Qu'on relise le compte rendu d'un discours qu'il prononçait au club Lafontaine, au milieu d'applaudissements, le 17 décembre 1905, c'est-à-dire au lendemain de la dernière convention des conservateurs de cette province.

"M. Monk, au sujet des subsides aux provinces, ne croit pas à une action *indépendante* possible de la part des provinces, si le gouvernement central se fait le collecteur des taxes et si les provinces les dépensent. Si des subsides additionnels sont donnés, des *conditions* devraient être imposées qui ne permettent pas au pays de collecter des taxes et aux provinces de les dépenser *comme elles le voudront*". (La Patrie, 18 décembre 1905).

M. Philémon Cousineau, avocat conservateur de Montréal, dont on mentionne la candidature probable dans Jacques-Cartier, ne déclarait-il pas, au pique-nique du Buisson, en présence de M. Leblanc et de M. Bergeron, que l'augmentation du subside fédéral créerait un mauvais précédent. Qu'on relise le compte-rendu de la *Gazette* du 27 septembre 1906 :

"..... The Premier could devise nothing more effective to increase the revenue than to go begging for subsidies from the Dominion treasury. Mr. Cousineau thought this end could have been archieved to better advantage by developing the resources of the province. He was also of the opinion that the conference of the ministers with regard to the federal subsidies would result in a refusal on the part of the Dominion Government.....

" .....In the second place, the increase of the subsidies accorded t this province by the Dominion Government would *create a bad precedent*, that it would induce other provinces to do the same thing. So far Quebe had been the only province to make such a request, the other provincia Governments, particularly that of Ontario and Nova Scotia having foun sufficient resources at home, and such an action on the part of Quebe which was in as good, if not better, circumstances materially, betrayed lack of administrative ability".

(*Traduction.*)

" Le premier ministre n'a rien pu imaginer de mieux pour augmente le revenu que d'aller mendier des subsides au trésor fédéral. M. Cousinea croit que le but aurait été mieux atteint par le développement des ressource de la province. Il est d'opinion que la conférence des ministres au sujet d subside fédéral aboutira à un refus péremptoire de la part du gouvernemen du Dominion.....En second lieu, l'octroi du supplément de subsides cette province *créérait un mauvais précédent*, engageant les autres provinc à en faire autant. Jusqu'ici, Québec est la seule province qu'il l'ait demand les autres gouvernements provinciaux, ceux d'Ontario et de la Nouvell Ecosse en particulier, ayant trouvé d'autres ressources chez elles, et démarche de Québec, dont la situation matérielle est aussi bonne, sino meilleure, dénote un manque de capacité administrative".

Et MM. LeBlanc et Bergeron écoutaient d'un air paterne ce paroles de M. Cousineau, ils le félicitaient même.

Et, lorsque le gouvernement Laurier demandant à la Chambr des Commune, en 1907, d'adopter une mesure rémédiatrice, M. Bergeron, un autre des dix-neuf chefs conservateurs, ne disait-il pas :

" Quelques-uns des pères de la Confédération voulaient l'union législa tive, un seul gouvernement pour toutes les provinces. Je crois qu'ils avaien raison. D'autres voulaient le système fédératif ; mais même dans les discou de M. Brown, de M. Dorion et des autres champions de l'union fédérativ il est facile de voir que, dans leur intention, les législatures provinciales n devaient pas être des parlements..... On a dit que la taxe directe est u impôt impopulaire. Les pères de la Confédération ne pensaient pas de ceti façon, mais ils considéraient que c'était le meilleur mode qui pouvait êt mis à la disposition des provinces pour se créer des revenus ; et je cro qu'ils avaient raison..... *On dit que l'opposition combat cette mesure* (rajustement du subside fédéral.) *Je la combats, c'est vrai, parce qu'elle mauvaise en elle-même, parce qu'elle est mauvaise pour la province de Québe en particulier.* Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous reta derez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe, qui est la seule q permette au peuple de savoir d'où vient et où va l'argent". (Traduction d paroles de M. Bergeron, telles que rapportées dans l'édition non revisée d débats du 25 mars 1907, pages 5460 et suivantes.)

Un mois plus tard, le 25 avril, lorsque la question revint devant la Chambre, M. Bergeron se prononçait de nouveau dans le même sens, et il reprochait amèrement au gouvernement Gouin de ne pas avoir recours, comme ses prédécesseurs, à l' "honnête méthode de la taxe directe". (Mêmes débats, page 7920.)

Pour l'agriculture

Octrois augmentés

Les libéraux avaient promis d'augmenter les octrois à l'agriculture.

Voici un état officiel des sommes qui ont été dépensées chaque année, depuis le 1er juillet 1892.

La dépense de 1894-95, de 1896-97 et de 1904-05 pourrait paraître anormale, exceptionnelle ; en voici l'explication. En 1894-95, on a notamment payé $15,000 à l'hon. M. A.-C.-P.-R. Landry, président de la Cie d'Exposition de Québec (voir p. 151 des comptes publics de 1894-95), $8,240 au secrétaire de la Cie d'Exposition de Montréal, (voir même page), et $17,000 à MM. M. Lefebvre & Cie en remboursement de ce qu'ils avaient payé aux cultivateurs pour de la betterave à sucre (voir p. 148 des comptes publics). En 1896-97, on a notamment payé $28,000 pour l'exposition de Montréal. Et en 1904-05, on a dépensé environ $25,000 pour l'exposition de Liège.

DÉPENSES TOTALES POUR L'AGRICULTURE

Régime Conservateur

1892–93	$115,478.17
1893–94	159,097.00
1894–95	200,330.66
1895–96	166,464.09
1896–97	230,795.75
5 ans	$872,165.67
Moyenne annuelle	174,433.13

Régime Libéral

1897-98	$197,226.97
1898-99	175,418.26
1899-1900	193,759.97
1900-01	200,217.13
1901-02	217,358.69
5 ans	$983,981.02
Moyenne annuelle	196,796.20
1902-03	$234,162.04
1903-04	247,850.00
1904-05	305,637.23
1905-06	247,668.78
1906-07	228,331.87
5 ans	$1,263,649.92
Moyenne annuelle	252,729.98

RÉCAPITULATION

De 1892 à 1897	$872,165.67	
De 1897 à 1902	983,981.02	
Augmentation	$111,815.35	(12 pour cent)
Augmentation moyenne, par année	22,363.07	
De 1892 à 1897	$872,165.67	
De 1902 à 1907	1,263,649.92	
Augmentation	$391,484.25	(44 pour cent)
Augmentation moyenne, par année	78,296.85	

Pour qui les cultivateurs doivent-ils voter ?

Pour les conservateurs qui, après avoir perçu de $200,000 à $300,000 de taxes sur les mutations de propriété n'octroyaient que $174,433 par année, en moyenne, à l'agriculture ?

Ou pour le gouvernement libéral qui dépense annuellement pour l'agriculture $252,729.98 et ce sans avoir fait revivre cette taxe injuste, sans avoir imposé de nouvelles taxes sur les cultivateurs ? Et ces sommes ne comprennent pas les nouv. aux octrois

pour l'amélioration des chemins, pour la construction des ponts en fer votés à la dernière session.

Poser la question, c'est la résoudre.

Dépenses profitables

Le résultat de la comparaison de ces chiffres d'ensemble est loin de donner une idée complète du bien produit par ces octrois sous le régime libéral. La manière dont l'argent a été employé, bien plus encore que l'augmentation des octrois, a contribué à procurer aux cultivateur des avantages beaucoup plus considérables.

Sous le régime à jamais béni des " honnêtes gens ", il y avait la " machine agricole " qui faisait passer tout le bon grain dans le gousset des mignons et n'envoyait que la " balle " aux cultivateurs.

Ainsi, de 1892 à 1897, on a, sous prétexte d'aider à l'amélioration de la race chevaline, payé $27,000 aux fameux haras national pour fournir des étalons fourbus aux sociétés d'agriculture.

Il a pareillement été gaspillé $48,814.09, sous prétexte d'encourager la culture de la betterave à sucre, mais au fonds pour favoriser les propriétaires d'une usine en déconfiture qui s'est finalement transformée en une distillerie de " gin ".

A ceux qui voudraient avoir des détails plus typiques sur le fonctionnement de la " machine agricole " nous conseillerons de lire les détails donnés aux pages 151 et suivantes des comptes publics de 1896-97.

Nous en extrayons quelques-uns :

L. T. Brodeur.—Frais de voyage à l'Assomption et à Compton	$ 20 00
Geo. Buchanan.—Frais de voyage à l'Assomption et à Compton	85 70
Rév. Jos. Richard.—Frais de voyage au Haras National	12 85
The Rolland Paper Co.—700 exemplaires de l'almanach des cercles agricoles	35 00
Hon. Ph Landry.—Frais de voyage à l'Ecole de L'Assomption	21 00
Geo. des Etangs.—Conférences *re* sucre de betterave	120 00
C. G. Beauchemin & Fils.—Balance sur impression de 100,000 exemplaires de la brochure " En route pour le Canada "	346 83

G. LaRocque.—1500 copies de Manuel des engrais.....	400 00
Proulx & Proulx.—Impression de 2500 copies de " Le Sol ".....	300 00
Mercier & Cie.—Reliure de 1500 copies du " Manuel des engrais " et 1000 copies de " Plantes fourragères....	632 34
Gazette Printing Co.—Impression de 10,000 copies d'un discours de l'hon. M. Beaubien.....	132 58
Cie Typ. des cantons de "Est.—Impression de 3000 copies de " Culture des Fruits ".....	242 92
Cadieux & Derome.—1000 copies du " Manuel d'Economie domestique ", par de Montigny.....	600 00
R. A. Turenne.—Frais de voyage aux étables de Gilmore.	20 00
P. V. Ayotte.—Impression d'un discours de l'honorable M. Beaubien.....	53 75
F. Sénécal & Fils.—Impression d'un discours de l'hon. M. Beaubien.....	373 05
Cadieux & Derome.—100 copies " Manuel d'Economie domestique ", par de Montigny.....	60 00
Mercier & Cie.—1500 copies " La Chimie de la Ferme "..	750 00
Le Citoyen.—Impression de " La colonisation au secours de l'ouvrier ".....	250 00
Dr G. LaRoche.—1500 copies " Manuel des Engrais "...	400 00
Proulx & Proulx.—Impression 2500 copies " Le Sol "...	490 00
Proulx & Proulx.—Impression 3000 copies " Manuel de l'industrie laitière ".....	866 34
Courrier de Saint-Hyacinthe.—Impression 12,000 brochures *re* chemins.....	621 60
P. V. Ayotte.—Impression 800 copies de questions sur industrie laitière.....	104 71

Ces seules dépenses s'élèvent à près de $7,000.00. Que serait-ce, si nous tenions compte de toutes les sommes payées sur les crédits de l'agriculture pour impression, frais de voyages, gratifications aux employés, etc.

Etablissons maintenant ce qui a été dépensé d'une façon profitable sous l'un et l'autre régime.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

RÉGIME CONSERVATEUR

1892-93	$ 32,322 52
1893-94	28,373 38
1894-95	24,090 01
1895-96	23,137 14
1896-97	26,166 47
5 ans	$ 134,089 52
Moyenne annuelle	26,819 90

RÉGIME LIBÉRAL

1897-98	$ 26,157 82
1898-99	27,677 86
1899-1900	28,741 10
1900-01	29,779 78
1901-02	28,997 19
5 ans	$ 141,353 75
Moyenne annuelle	28,270 75
1902-03	$ 30,335 62
1903-04	32,785 81
1904-05	35,364 34
1905-06	36,620 10
1906-07	35,902 07
5 ans	$ 171,007 94
Moyenne annuelle	34,201 58

RECAPITULATION

Cinq années du régime conservateur (1892-97)	$134,089 52
Cinq années du régime libéral (1902-07)	171,007 94
Augmentation	$ 36,918 42 (27%)
Augmentation par année, en moyenne	7,383 68

Et qu'on remarque bien que la dépense diminuait sous les conservateurs. En 1897, elle était de près de $6,000 moins élevée qu'en 1892-93, tandis qu'en 1907, elle est de près de $10,000 plus élevée qu'en 1897.

A noter aussi que ces chiffres sont ceux des sommes dépensées et non des crédits votés.

CERCLES AGRICOLES

RÉGIME CONSERVATEUR

1892–93	rien
1893–94	$ 20,487 33
1894–95	28,526 32
1895–96	25,473 63
1896–97	25,355 61
5 ans	$ 99,842 89
Moyenne annuelle	19,968 57

RÉGIME LIBÉRAL

1897–98	$ 25,905 11
1898–99	19,542 71
1899–1900	19,171 00
1900–01	20,787 50
1901–02	21,444 00
5 ans	$106,850 32
Moyenne annuelle	21,370 06
1902–03	$ 22,427 50
1903–04	22,916 50
1904–05	23,514 00
1905–06	23,680 50
1906–07	25,260 00
5 ans	$117,797 50
Moyenne annuelle	23,559 50

RÉCAPITULATION

Cinq années de régime conservateur (1892-97).	$ 99,842.89
" " " libéral (1902-07).....	117,797.50
Augmentation.....	$ 17,854.61 (17%)

ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE LAITIÈRE

REGIME CONSERVATEUR

1892-93.....	$ 15,873.56
1893-94.....	19,200.00
1894-95.....	27,628.41
1895-96.....	28,212.40
1896-97.....	37,372.13
5 ans.....	$128,286.50
Moyenne annuelle...	25,657.30

REGIME LIBERAL

1897-98.....	$ 25,160.94
1898-99.....	20,935.87
1899-1900.....	28,152.37
1900-01.....	36,086.65
1601-02.....	40,000.00
5 ans.....	$150,335.83
Moyenne annuelle...	30,067.16
1902-03.....	$ 50,000.00
1903-04.....	53,000.00
1904-05.....	70,000.00
1905-06.....	68,668.78
1906-07.....	56,031.87
5 ans.....	$297,700.65
Moyenne annuelle...	59.540.13

RECAPITULATION

Cinq années de régime conservateur (1892-97)	$128,286.65
" " libéral (1902-1907)	297,700.65
Augmentation.....	$168,414.15 (131%)

Si le prix des produits laitiers a atteint un chiffre aussi élevé depuis quelques années, il faut en remercier le gouvernement provincial qui s'est appliqué de toutes façons à rendre l'inspection des fabriques de beurre et de fromage plus efficace, plus rigoureuse.

C'est particulièrement pour favoriser notre industrie laitière que le gouvernement a établi à St-Hyacinthe une école d'industrie laitière qui est certainement une des mieux outillées qu'il y est en ce pays. Voici ce qu'en disait l'"Evènement", le 11 septembre 1906 ;

"Tout le monde s'accordent à dire aujourd'hui que la nouvelle école d'industrie laitière de St-Hyacinthe est l'une des plus belles, l'une des mieux aménagées, sinon la plus belle, la mieux aménagée du continent américain.

"Le développement de l'industrie laitière dane notre province, son importance pour la classe agricole, tout aussi bien que le besoin de suivre les progrès qui se réalisent dans cette industrie avaient démontré l'insuffisance de l'ancienne école. C'est pour répondre aux désirs des membres de la Société d'Industrie Laitière et des exportateurs que le gouvernement provincial a fait construire la nouvelle bâtisse et lui a donné l'outillage le plus complet et le plus moderne. Si l'on compare la nouvelle école à l'ancienne on peut dire qu'il y a autant de différence entre elles qu'il y en a entre le commerce que nous faisions il y a quelque quinze ans et celui d'aujourd'hui,"

Le développement de l'industrie laitière que les gouvernements libéraux ont si généreusement encouragé depuis 1897 a eu pour effet de faire progresser en cette province l'élevage des bestiaux.

On peut se rendre compte de l'importance que prend cette branche de l'agriculture par les chiffres suivants que nous fournissent les recenseurs de 1905 relativement aux sociétés d'abattage des animaux et d'empaquetage des viandes :

Valeur des produits en 1900.	$3,079,440
Valeur des produits en 1905.	$5,351,739
Augmentation.....	$2,272,299, soit plus de 70 pour cent.

Amélioration des races chevalines et bovines

Les subventions généreuses que le gouvernement a accordées aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles, leur ont permis de travailler davantage à l'amélioration des races chevalines et bovines.

Voici un état des sommes que ces sociétés et ces cercles ont dépensées du 1er janvier 1892 au 1er janvier 1907 pour l'achat et l'entretien d'animaux reproducteurs de race pure et enregistrés. Les statistiques officielles ne nous permettent pas d'indiquer la dépense qui s'est faite l'an dernier.

Année	Par sociétés	Par cercles
1892	$ 1,362 31	.....
1893	2,058 48	.....
1894	2,986 00	$ 13,616 21
1895	3,594 08	10,129 53
1896	2,047 32	4,595 71
1897	2,207 11	4,803 63
1898	2,864 30	6,294 96
1899	4,086 86	6,824 49
1900	3,772 65	6,777 27
1901	3,679 00	9,561 63
1902	9,099 76	11,239 37
1903	10,842 81	11,926 97
1904	10,465 17	13,562 78
1905	13,158 18	12,630 39
1906	12,218 98	16,619 23

Dépenses totales en 1896	$ 6,643 03
" " " 1906	28,838 21
Augmentation	$ 22,195 18 (334 pour cent)

Le ministère de l'agriculture, pour permettre aux cultivateurs de retirer des produits de l'élevage du cheval, tous les profits possibles, a tout d'abord aidé l'importation de chevaux ardennais ; puis il a favorisé la création d'une société d'élevage de chevaux ardenno-canadiens, et, pour faciliter à cette société, qui n'est encore qu'à ses

débuts, un travail sérieux, il s'est chargé de faire l'enregistrement de tous les poulins et pouliches nés de croissements d'ardennais avec nos chevaux de race canadienne.

Amélioration des routes

NOUVEL OCTROI DE $50,000 PAR AN

De 1892 à 1897, les conservateurs, malgré le revenu des nouvelles taxes qu'ils avaient imposées, n'ont trouvé que $6,000 à dépenser pour l'amélioration des vieilles routes.

Depuis 1897, les libéraux, quoi qu'ils aient eu à faire face à des obligations plus onéreuses, ont néanmoins trouvé le moyen d'affecter une partie des crédits de l'agriculture à l'amélioration de notre voirie rurale.

Et maintenant que l'équilibre des finances est rétabli, le gouvernement Gouin se propose de subventionner de plus en plus largement l'œuvre des bons chemins.

Voyons tout d'abord quelles sommes le département de l'agriculture a, chaque année, dépensées depuis 1892 pour les chemins et les ponts.

REGIME CONSERVATEUR

1892-93	rien
1893-94	rien
1894-95	$ 75.00
1895-96	rien
1896-97	5,953.34
5 ans	$ 6,018.34
Moyenne annuelle	1,205.66

REGIME LIBERAL

1897-98	$ 7,795.56
1898-99	10,203.29
1899-1900	14,510.00

1900-01	$ 13,000.00
1901-02	6,000.00
5 ans	$ 51,508.85
Moyenne annuelle	10,301.77
1902-03	$ 17,572.79
1903-04	11,000.00
1904-05	18,250.68
1905-06	9,661.88
1906-07	15,404.56
5 ans	$ 71,899.91
Moyenne annuelle	$ 14,379.98

RECAPITULATION

Cinq années du régime conservateur (1892-97)	$ 6,028.34
" " " libéral (1902-07)	71,899.91
Augmentation	$ 65,871.57
	plus de 1000 pour cent.

De plus, il a été dépensé pour travaux d'assainissement des cours d'eau :

REGIME LIBERAL

1904-05	$ 500.00
1905-06	2,435.15
1906-07	1,829.06
	$ 4,764.21

Sous le régime conservateur, il n'a pas été dépensé un seul sou pour ces travaux.

Comme on le voit, les libéraux ont su faire profiter les cultivateurs des sommes qui ont été mises à leur disposition pour fins d'agriculture. Mais, ce n'est là qu'une ébauche de l'œuvre qu'ils se proposent d'accomplir. Il reste encore beaucoup à faire pour l'amélioration des chemins ruraux, et M. Gouin a promis de donner à cette question une attention toute spéciale.

Déjà, l'an dernier, le gouvernement Gouin a assuré une subvention aux municipalités rurales qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins, l'été ; mais comme deux municipalités seulement par comté pouvaient bénéficier chaque année de cet octroi, l'on a, à la dernière session, apporté à la loi une modification qui, tout en maintenant le chiffre de la subvention par comté, en permet une distribution plus rationnelle, en ce sens que toutes les municipalités qui passeront le règlement voulu par la loi recevront chaque année une partie de la subvention gouvernementale.

A l'avenir, elle sera partagée de la manière suivante : 1. Trois huitièmes de la subvention entre les municipalités ayant fait des travaux dans le cours de l'année pour au moins deux cents piastres; ce partage sera fait par part égale. 2. Les cinq autres huitièmes seront divisées proportionnellement au montant dépensé dans l'année par chaque municipalité.

Encore une fois, le principe de la subvention de $800 par comté est maintenu, le mode de répartition change pour permettre à toutes les municipalités qui prendront à leur charge l'entretien de leurs chemins, de bénéficier *chaque année* de l'octroi du gouvernement.

Mais là ne s'arrêtent pas les modifications apportées. Le gouvernement à greffé sur l'ancienne loi des dispositions nouvelles qui la transforment et la rendent beaucoup plus favorable aux municipalités rurales.

Il suffit de lire les articles 6*a* et 6*b* pour se rendre compte que le gouvernement veut faire beaucoup plus qu'il ne s'y était engagé l'année dernière.

Ces articles 6*a* et 6*b* se lisent comme suit :

" 6*a*. Si une municipalité locale et rurale, après avoir adopté le règlement mentionné dans la section 2 de cette loi, encourt, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent, des dépenses s'élevant à plus de huit cents piastres pour la confection et l'entretien de tous les chemins faits et améliorés aux frais de la corporation de cette municipalité, et fait macadamiser ou gravoyer un ou plusieurs de ces chemins ou partie de chemins, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommendation du ministre de l'agriculture, d'accorder à cette municipalité, outre l'allocation ci-dessus mentionnée, une autre subvention, égale à la moitié des dépenses faites pour la confection de ce macadam ou gravoyage, pourvu que ces dépenses aient été faites en sus des huit cents piastres ci-dessus mentionnées, et que cette subvention spéciale au macadam et au gravoyage ne dépasse, en aucune année, cinq cents piastres.

" 6*b*. Sur la recommandation du ministre de l'agriculture, il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder une subvention annuelle à toute municipalité locale et rurale qui, sans adopter le règlement mentionné dans l'article 2 de cette loi, fait macadamiser ou gravoyer un ou des chemins ou partie de chemins. Cette subvention est égale à la moitié des dépenses encourues pendant l'année expirée le 31 décembre précédent pour la confection de ce macadam ou gravoyage, et ne doit pas dépasser cinq cents piastres par année."

La loi de l'année dernière s'occupait surtout des chemins en terre.

Cette année le gouvernement veut encourager les municipalités qui feront des travaux de voierie permanents, et il met à leur disposition une subvention qui peut s'élever, pour chaque municipalité, jusqu'à 500 piastres, et qui servira à payer la moitié des dépenses qu'elle aura encourues pour macadamisage ou gravoyage de chemins.

Cette politique démontre que le gouvernement actuel ne s'en tient pas aux paroles, mais qu'il a à cœur de signaler son passage au pouvoir par des actes.

Ajoutons qu'il a fait inscrire au budget de l'année prochaine (1908-09) $50,000 pour mener à bien l'œuvre qu'il entreprend.

Comme le disait il y a quelques jours le "Star" de Montréal :

" Voilà qui est faire un magnifique usage de l'argent de la province. Subventionner les chemins carrossables est probablement un meilleur placement que subventionner les chemins de fer. Le résultat en sera que les véhicules des cultivateurs dureront plus longtemps, qu'on atteindra les marchés en moins de temps et à moins de frais, et que tous ceux qui voyagent en voiture auront plus de confort ".

Les ponts en fer

UN NOUVEAU CRÉDIT DE $50,000

Dans le budget qui a été voté à la dernière session, se trouve un titre presque nouveau : *Pont en fer.*

Le gouvernement Mercier avait autrefois inauguré cette politique, mais les gouvernements conservateurs l'abandonnèrent pour diminuer leurs énormes déficits.

Le gouvernement Mercier après avoir restauré nos finances, remplacé les déficits de $800,000 par des surplus d'un demi-milion

et d'un million, avait le devoir de reprendre cette politique ; aussi M. Gouin s'est-il empressé de faire voter un nouveau crédit de $50,000 pour aider à la construction des ponts en fer.

C'est en quelque sorte un acheminement vers l'abolition des ponts de péage. Ainsi les municipalités, au lieu de s'adresser à des particuliers pour la construction d'un pont, demanderont un octroi de quelques milliers de dollars et auront des ponts libres de tous droits.

C'est la suite normale de cette politique des bons chemins que le gouvernement pousse avec tant de vigueur depuis quelques années.

Cette facilité des communications, c'est la vraie marche en avant du progrès.

Pour la Colonisation

AUGMENTATION DES OCTROIS

Le parti libéral a promis, en 1897, d'augmenter les octrois à la colonisation autant que les ressources budgétaires le lui permettraient. Cette promesse a été remplie.

Qu'on en juge par les chiffres suivants, que nous empruntons aux procès-verbaux de l'assemblée législative, session de 1908 (page 362).

RÉGIME CONSERVATEUR

1892-93	$ 80,000
1893-94	79,000
1894-95	86,648
1895-96	121,000
1896-97	169,800
5 ans	$ 536,448
Moyenne annuelle	107,289

RÉGIME LIBÉRAL

1897-98	$ 106,000
1898-99	79,000
1899-1900	124,000
1900 01	119,000
1901-02	106,000
5 ans	$ 534,000
Moyenne annuelle	106,800
1902-03	$ 109,000
1903-04	134,000
1904-05	134,000
1905-06	134,000
1906-07	134,000
5 ans	$ 645,000
Moyenne annuelle	129,000

RÉCAPITULATION

Cinq années de régime conservateur (1892-97)	$ 536,448
" " " libéral (1902-07)	645,000
Augmentation	$ 108,552 (20%)

Et ce, malgré qu'il y ait eu de la colonisation " électorale " en 1896-97 !

La distribution de ces octrois pour chemins de colonisation se fait maintenant équitablement, sans égard à la couleur du député qui représente le comté où il y a besoin.

Nous ne saurions en donner un exemple plus frappant qu'en citant le cas du comté de Maskinongé.

Ce comté a été représenté par un libéral de 1892 à 1897 et il est actuellement représenté par un conservateur depuis 1904. Qu'on juge par les tableaux suivants de la façon dont les libéraux et les conservateurs font la distribution des octrois de colonisation.

OCTROIS A MASKINONGÉ

Sous régime conservateur :		Sous régime libéral :	
1892-93.....	$ 471.58	1904-05.....	$ 1,805.45
1893-94.....	200.00	1905-06.....	2,888.76
1894-95.....	408.83	1906-07.....	2,687.19
1895-96.....	rien		
1896-97.....	650.05		
5 ans.....	$1,730.46	3 ans.....	$ 7,381.40
Moyenne annuelle.	$ 346.09	Moyenne annuelle.	$ 2,460.46

Protection aux colons

Qu'ont fait pour les colons les gouvernements conservateurs de 1892-97 ?

En 1892, la Chambre chargea un comité spécial de lui indiquer les causes du mouvement d'émigration qui se produisait alors dans nos campagnes. Ce comité fut présidé par M. Chicoyne qui fit un rapport assez considérable et surtout très intéressant. De ce rapport, qui fait partie des journaux de l'assemblée législative de 1893, nous extrayons les passages suivants :

" La régie de notre domaine public laisse à désirer sur plusieurs points. L'on y trouve des défauts qui ont brisé la carrière de plus d'un colon.

" La loi qui détermine l'administration de nos terres publiques devrait subir un *changement radical*. Une distinction bien formelle devrait être établie entre les terres propres à la culture et les terres destinées à l'exploitation purement forestière ou minière. Sur les terres convenables à la colonisation, les colons devraient avoir tous les avantages sur le commerçant de bois ; tandis qu'au contraire, sur les terres propres à l'exploitation soit forestière, soit minière, le commerçant de bois ou l'exploiteur devrait être protégé. Les conflits qui se produisent si souvent en bien des endroits de notre province entre le colon et le commerçant de bois, sont une source de malaise et un obstacle sérieux aux progrès et à l'œuvre de la colonisation.

" Les colonies devraient aussi se faire par groupe et avec plus de méthode. Au lieu de laisser les colons s'éparpiller à leur guise dans les forêts où ils sont privés pendant des années des bienfaits d'un régime municipal et de tout système de voirie régulière, on devrait autant que possible, veiller à ce qu'une colonie atteigne un degré d'organisation assez parfait avant de songer

à en fonder une autre. Beaucoup de colons se sont découragés dans de pareilles circonstances.

" L'absence d'un système de colonisation bien conditionné et régulièrement organisé est cause que beaucoup de cultivateurs abandonnent définitivement la carrière agricole. Si la colonisation était mieux contrôlée, plus pratiquement dirigée, il est certain qu'une foule de cultivateurs, que des circonstances incontrôlables forcent à quitter leur patrimoine, pourraient aller se tailler un domaine dans notre forêt au lieu de prendre le chemin des villes comme beaucoup d'entre eux le font à leur grand regret, du reste."

De plus, l'on disait encore dans le même rapport :

".....On se plaint, dans plusieurs endroits, que les agents des Terres de la Couronne ne sont pas suffisamment renseignés sur la valeur des terres qu'ils sont chargés de vendre aux colons. Le gouvernement devrait voir à ce que ses agents fassent plus de zèle et se dévouent un peu plus pour attirer l'attention des colons sur le domaine public ".

Or, le parti conservateur a été au pouvoir pendant cinq ans, a-t-il rémédié aux griefs que signalaient M. Chicoyne et ses collègues du comité de 1892 ?

A-t-il fait subir à la loi des terres les changements que suggérait ce comité ?

A-t-il stimulé le zèle de ses agents ?

Point du tout.

Toute l'œuvre des gouvernements bleus de 1892-97 se résume à ceci :

Ils ont fait disparaître la réserve des trente mois qui existait en faveur du porteur de licence. Or cette réserve, suivant que l'a déclaré M. L.-P. Pelletier en 1889 et de nouveau le 10 juin 1892, avait été imposée au gouvernement Mercier, en 1888, par la majorité conservatrice du Conseil législatif.

En 1892, ils ont fait décrété par statut que le ministre des terres pourrait remettre aux colons les droits de coupe que ces derniers auraient payés, après déduction cependant du prix des lots. Or M. Flynn déclarait à la Chambre, le 7 juin 1892, que cette loi n'était que la reproduction d'une règle suivie depuis 1875. (Voir Débats de la législature, p. 225.)

En 1897, ils ont fait adopter la loi du " homestead ". Or quelle poussée cette loi a-t-elle donnée à la colonisation ?

Les gouvernements conservateurs ont tellement négligé les colons qu'en 1897, un de leurs amis, M. le docteur Cloutier, de St-Georges de Beauce, écrivait la lettre suivante à M. Flynn :

" Nombre de colons ne peuvent s'établir ici, empêchés qu'ils sont par une compagnie puissante qui prend tout et ne laisse rien. Les Breakey s'accaparent de tout le terrain et le pauvre colon qui va s'établir dans la forêt avec l'espoir de voir arriver d'autres personnes, se voit enlever son bois, de sorte qu'il ne lui reste pas assez pour se construire maison et grange, ce qui lui est le plus nécessaire . . . . . .

" Maintenant, à la dernière session, le gouvernement a fait passer la loi du " homestead ", loi magnifique, mais qui ne parait pas devoir être mise en vigueur dans la Beauce. Il y a un endroit dans la Beauce appelé " Mergermette-sud " ; cet endroit présente dans son ensemble un aspect magnifique et renferme le meilleur terrain cultivable possible. Il y a des lacs à proximité, des cours d'eau pour bâtir des moulins, enfin tout ce qu'il faut pour ouvrir une paroisse nouvelle. Quelques citoyens, amis de la colonisation, s'appuyant sur la loi du " homestead ", ont voulu s'assurer ces lots ou quelques lots et y attirer une population assez considérable. On avait émis l'idée de construire des chemins et d'acheter, au centre du terrain, un lot pour une fabrique future, etc. On voulait donc ériger une nouvelle paroisse et faire venir des Etats-Unis et d'ailleurs une centaine ou plus de familles canadiennes qui ne demandent que le moyen de prendre un lot de terre qui ne leur serait pas enlevé par M. Breakey, et où M. Breakey ne prendrait pas tout le bois. Or, ces citoyens sont allés se heurter au même mur d'ordinaire. Ils ont produit des certificats, ils sont demeurés sans réponse ou à peu près, et voilà où ils en sont aujourd'hui.

" D'ailleurs tandis que je suis à parler de certificats, il parait que de *par votre ordre* les certificats d'allocation envoyés chez l'agent des terres de la couronne, dans la Beauce, ne vont pas plus loin.

" Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Comment ! des gens sont propriétaires de terrains et M. Breakey arrive, s'en empare, et les preuves que les personnes lésées envoient au département pour se défendre d'une pareille injustice seraient arrêtées en chemin par votre ordre ! C'est à tomber des nues ! Est-ce là la justice ? On enlève à ces pauvres colons même les moyens de se défendre et de se protéger ! Si cela est le cas, c'est indigne de vous ? et j'en profiterai pour vous dire que j'avais une autre opinion que celle-là de vous ".

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux se sont appliqués à faciliter l'œuvre patriotique de nos défricheurs.

L'obstacle le plus sérieux au progrès de la colonisation est l'éparpillement des colons. Dispersés dans la forêt, il sont inévitablement privés pendant des années des bienfaits du régime municipal et de tout système de voierie régulier. Chemins et écoles leur font défaut.

Pour faire disparaître ces obstacles, le département de la colonisation, sous la direction de M. Gouin, a pris l'initiative de créer des réserves de colonisation, où il pourrait attirer et grouper les

colons et exercer sur eux une protection plus efficace. C'est ainsi que depuis 1903, plusieurs cantons de bonne terre ont été mis à la disposition du ministre de la colonisation, dans différentes parties de la province.

En 1904, la loi des terres a été amendée de façon à exempter les colons de payer des droits sur le bois qu'ils coupent dans leur défrichement.

De plus, en vertu de cette même loi, les colons, lorsqu'ils ont besoin de bois de chauffage, de bois de construction pour leurs maisons, bâtiments ou clôtures, peuvent obtenir un permis les autorisant à couper ce bois sur les terres de la couronne ou même sur les limites sous licence.

La loi de 1904 a aussi décrété la classification des terres en terres propres à la culture et terres impropres à la culture, une mesure que l'on réclamait déjà dès 1868 (voir appendice No 9, Journaux de l'Assemblée législative de 1868).

Toutes ces modifications ont eu pour résultat d'activer et d'encourager le défrichement de notre domaine public. Aussi, les ventes de lots augmentent-elles de plus en plus, suivant qu'on peut le constater par les statistiques suivantes :

NOMBRE DE LOTS CONCÉDÉS SUR BILLETS DE LOCATION POUR FINS DE COLONISATION

Régime Conservateur

1892-93	1293 lots
1893-94	1738 "
1894-95	1499 "
1895-96	1634 "
1896-97	1773 "
5 ans	7937 "
Moyenne annuelle	1587 "

Régime Libéral

1897-98	1860 lots
1898-99	1814 "
1899-1900	1428 "
1900-01	1843 "
1901-02	1933 "
5 ans	8878 "
Moyenne annuelle	1775 "

1902-03	1412 lots
1903-04	1692 "
1904-05	2014 "
1905-06	1913 "
1906-07	2201 "
5 ans	9232 "
Moyenne annuelle	1846 "

RÉCAPITULATION

Cinq années de régime conservateur..	(1892-97)	7937 lots.
Cinq années de régime libéral.....	(1902-07)	9232 "
Augmentation		1295 " (16 p. c.)

L'augmentation a été plus considérable dans le nombre des lettres patentes octroyées aux détenteurs de lots de moins de 500 acres, après accomplissement des conditions d'établissement.

ÉTAT des lettres patentes octroyées sur vente de lots de moins de 500 acres.

RÉGIME CONSERVATEUR

	Nombre de lettres patentes.	Étendues concédées.
1892-93	587	65,454 acres
1893-94	483	49,335
1894-95	462	46,106
1895-96	477	49,758
1896-97	595	65,881
5 ans	2,604	276,534 acres
Moyenne annuelle...	520	55,307 acres

RÉGIME LIBERAL.

1897-98	649	69,585 acres
1988-99	660	68,746
1899-1900	747	68,068

1900-01	850	89,929	acres
1901-02	1,045	108,132	
5 ans	3,951	404,460	acres
Moyenne annuelle	790	80,892	acres
1902-03	962	98,762	acres
1903-04	1,095	103,446	
1904-05	1,021	105,137	
1905-06	1,376	138,896	
1906-07	1,158	121,280	
5 ans	5,612	567,421	acres
Moyenne annuelle	1,122	113,484	acres

RÉCAPITULATION

	Nombres de lettres-patentes.	
Cinq années de régime conservateur (1892-97)	2604	
" " " libéral (1902-07)	5612	
Augmentation	3008	(115 %)

	Acres concédés.	
Cinq années de régime conservateur (1892-97)	276,534	
Cinq années de régime libéral (1902-07)	567,421	
Augmentation	290,887	(105 %)

Le nombre des lettres-patentes a donc plus que doublé tandis que le nombre des billets de location n'a augmenté que d'un sixième. Cette statistique démontre que ceux qui prennent des lots les défrichent.

Avec le développement du défrichement se faisait sentir de plus en plus le besoin de nouvelles routes. Aussi le gouvernement a-t-il à la dernière session, porté de $130,000 à $175,000 les octrois destinés aux chemins de colonisation.

C'était une augmentation de plus d'un tiers.

Pour l'Instruction publique

Augmentation des octrois

Feu M. Marchand a promis d'augmenter le budget de l'instruction publique, dès que les ressources financières le permettraient. Cette promesse a été noblement rachetée.

En 1896, le gouvernement dépensait $389,619.16 pour toutes fins d'instruction publique, institutions littéraires et scientifiques, écoles des arts et manufactures et écoles du soir comprises (voir *suprâ* p. 98).

En 1905, cette dépense était de $483,460.00.

On avait donc, malgré l'exiguité du revenu, augmenté le budget de l'instruction publique de $93,840.84, soit de 24 pour cent.

A son arrivée au pouvoir, en 1905, M. Gouin fit de l'éducation le premier article de son programme.

Dès la ssession de 1905, il fit augmenter de $50,000 le crédit destiné aux écoles élémentaires.

Pendant les deux sessions suivantes, celles de 1906 et de 1907, le budget de l'instruction publique fut de nouveau augmenté de plus de $50,000.

Pendant la session dernière, le gouvernement actuel faisait voter des crédits additionnels de près de $140,000, et le premier ministre déclarait qu'il espérait pouvoir, avant deux ans, porter à un million le budget de l'instruction publique.

Ce budget est actuellement d'environ $723,000. C'est dire qu'il a augmenté d'environ $333,000, soit de 85 pour cent, depuis 1896, d'environ $240,000, soit 50 pour cent, depuis 1905, et qu'il augmentera encore de $275,000 avant deux ans.

Les libéraux ont-ils tenu promesses ?

L'œuvre accomplie

Nous avons, dans la province, plus de 6,000 écoles élémentaires, lesquelles sont, presque toutes, dirigées par des institutrices. Or, jusqu'en 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'école normale Laval. C'est dire que les institutrices qui avaient reçu la formation pédagogique requise étaient plutôt l'exception.

Afin de mieux outiller le personnel enseignant, les libéraux ont pris l'initiative de faire donner des conférences pédagogiques aux institutrices et de fonder de nouvelles écoles normales. C'est ainsi qu'ils ont fondé depuis 1897 cinq écoles normales : une à Montréal en 1898, une à Rimouski en 1904, une à Chicoutimi en 1906, une aux Trois-Rivières et une à Nicolet en 1907.

Pour stimuler le zèle des commissions scolaires, pour les induire à mieux rétribuer leurs maîtres et maîtresses, le gouvernement Gouin a, en 1905, affecté une somme de $10,000 au paiement, dans chaque district d'inspection, de primes variant de $60 à $30, et, à la dernière session, il a institué des primes d'honneur de $100 et $80 qui seront distribuées aux municipalités qui payeront le mieux leurs instituteurs et institutrices.

Pour encourager les maîtres et maîtresses d'écoles à persévérer dans la carrière de l'enseignement, le gouvernement Gouin accorde une pension annuelle de $25.00 à ceux qui enseignent depuis vingt ans, de $20 à ceux qui enseignent depuis 15 ans et de $15 à ceux qui enseignent depuis 10 ans.

Les inspecteurs ont également eu à distribuer des primes aux instituteurs et institutrices dont les élèves faisaient le plus de progrès dans l'année scolaire. Ces primes ont eu pour effet de stimuler le zèle des instituteurs et institutrices d'une façon si remarquable que le gouvernement a résolu, à la dernière session, de les faire plus libérales encore afin d'augmenter le bien qu'elles produisent.

Les libéraux ont aussi augmenté le salaire des inspecteurs d'écoles, et pas un de ces fonctionnaires ne reçoit, actuellement, moins de $1,000 par an.

Les libéraux ont aussi aidé les municipalités pauvres de façon toute spéciale. Ainsi en 1896, on ne leur accordait que $13,558.33. En 1907, elles ont reçu $44,614.00, et elles recevront davantage à l'avenir.

Le gouvernement a, depuis 1897, fait distribuer gratuitement dans les écoles pour plus de $70,000 de livres de classe et de cartes géographiques.

Depuis trente ans, le crédit annuel destiné aux écoles publiques, c'est-à-dire aux écoles primaires, était de $160,000.

A la dernière session, il a été augmenté de $50,000.

Chaque année, $20,000 seront désormais affectés à l'établissement d'académies commerciales dans nos campagnes.

Les octrois aux écoles du soir ont été augmentés. Ces octrois qui étaient de $6,791 en 1896 sont maintenant de $12.000.

Les cours des arts et métiers sont mieux subventionnés. La subvention était de $10,000 en 1896, elle est maintenant de $16,000.

Le gouvernement depuis 1897, a encouragé l'établissement et le maintien d'écoles ménagères à Roberval, à St-Pascal, à St-François du Lac, à St-Malo et à Montréal, et d'un orphelinat agricole à St-Damien de Buckland.

Il a créé des écoles de coupe et de couture en divers endroits de la province et il dépense actuellement $8,000 par an pour le maintien de ces écoles.

Il a subventionné la création d'une chaire d'arpentage à l'Université Laval de Québec.

Il a, depuis 1897, porté de $9,500 à $18,000 la subvention à l'école polytechnique de Montréal. Il a augmenté les octrois aux universités de la province.

Le gouvernement a aussi accordé une augmentation considérable de subvention à l'Ecole d'agriculture d'Oka, pour lui permettre de mettre son instruction sur un pied supérieur, et, à la suite d'un accord intervenu, l'école devra s'affilier à l'Université Laval, et elle pourra délivrer aux bons élèves des certificats ou diplômes à la fin des cours.

L'Ecole de médecine vétérinaire de Montréal a été également l'objet de l'attention du gouvernement, et grâce à l'octroi spécial qui lui a été accordé, elle a pris possession, en septembre dernier, d'un nouveau local, comprenant salles de cours, musée, laboratoires, ce qui la met sur un pied d'égalité avec les autres institutions d'éducation supérieure.

En juillet 1907, le gouvernement a aussi accordé une subvention de $5,000 au Montreal Technical Institute, afin de lui permettre d'ouvrir, dès le mois de septembre suivant, des cours d'enseignement technique et manuel dans la cité de Montréal.

A la session de 1907, il a été créé trois corporations qui devront fonder trois écoles très importantes ; une école de hautes études commerciales à Montréal, et deux écoles techniques : l'une à

Québec et l'autre à Montréal. Et on n'a pas seulement accordé des franchises à ces corporations, on leur a donné, avec le principe de vie, le moyen de vivre. Ces corporations sont actuellement à s'organiser, et nous pouvons assurer la population de cette province, qui apprécie l'importance de l'enseignement technique et qui le réclame depuis longtemps, que d'ici à longtemps, nous aurons une école technique dans chacune de nos deux principales cités, dans la capitale et dans la métropole. Ces institutions nous coûteront cher ; mais nous devons à notre jeunesse, et sans plus tarder, sans marchander, cet enseignement fécond qui fera sa fortune et la prospérité de notre province.

En résumé, le parti libéral, sous la direction de ses chefs et surtout sous celle de son chef actuel, a fait tout ce qui lui était possible de faire pour assurer aux populations rurales l'instruction élémentaire, donnée par des instituteurs compétents et convenablement rémunérés dans des écoles hygiéniques et confortables.

Il a encouragé les écoles professionnelles de toutes classes et en a créé de nouvelles, là où elles manquaient.

Il a encouragé les écoles professionnelles d'agriculture ; les écoles professionnelles commerciales ; les écoles d'arts et de services, les universités et les écoles polytechniques.

Il a créé des écoles techniques et une école de hautes études commerciales qui seront pour nos ouvriers, nos chefs d'industrie, nos marchands et commerçants, ce que sont nos universités pour les avocats, les médecins et les notaires.

Grâce à l'énergique initiative qu'il a prise dans toutes ces directions, la province de Québec sera désormais outillée pour soutenir la lutte pacifique des intérêts matériels, pour marcher vers le progrès agricole, industriel et économique au même rang que les populations qui, jusqu'ici, avaient pris sur elle une humiliante avance.

Et les électeurs, nous l'espérons, se rappelleront qu'ils le doivent à M. Gouin, à son gouvernement et au parti libéral.

Pour les ouvriers

Les libéraux, nous l'avons dit, ont largement subventionné le maintien des écoles du soir, des écoles des arts et métiers, ainsi que la création d'écoles techniques. Or ce sont surtout les ouvriers qui sont appelés à bénéficier de ces largesses.

Mais ils ont fait plus pour la classe des travailleurs.

Ils ont créé le bureau des inspecteurs de manufactures que nous avons maintenant et qui, au dire des connaisseurs, est le mieux organisé qui existe dans toute l'Amérique.

Ils ont institué un tribunal d'arbitrage et de conciliation pour le règlement des différends qui peuvent survenir entre le capital et le travail.

Ils ont rendus obligatoire l'emploi d'appareils spéciaux pour la prévention des accidents.

Ils ont organisé un bureau d'examinateurs pour la qualification des ingénieurs et des inspecteurs de chaudières à vapeur.

Ils ont amendé les lois de façon à placer tous les édifices publics sous la surveillance des inspecteurs du travail.

Ils ont modifié la loi des manufactures et des édifices publics de façon à protéger la santé et à assurer le bien-être de ceux qui y travailent.

Ils ont réglementé les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont appelés à travailler dans les usines.

En 1907, ils ont fait décréter qu'aucun enfant de moins de quatorze ans ne devrait être employé dans les fabriques.

En 1907, ils ont fait décréter que les filles et les garçons de moins de seize ans ne pourraient être employés dans les fabriques s'ils ne savaient lire et écrire, ou s'ils ne fréquentaient pas une école du soir.

Ils ont fait déclarer insaisissables les bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuels.

En 1906, le gouvernement Gouin a fait adopter une loi autorisant la formation de syndicat coopératif.

En 1906, le gouvernement a fait voter une mesure rigoureuse contre l'usure.

En 1907, le gouvernement a également chargé une commission de résoudre la question des accidents du travail. Cette commission poursuit actuellement son enquête et son étude et elle devra faire rapport avant l'ouverture de la prochaine session.

En 1908, le gouvernement Gouin a rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés par les constructeurs.

En 1908, le gouvernement Gouin a fait adopter par la Chambre une résolution assurant un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par l'Etat.

Telles sont quelques-unes des mesures que, depuis 1897, le parti libéral a fait adopter en faveur de la classe ouvrière.

Les conservateurs, qui ont eu le pouvoir à Québec pendant vingt-cinq ans ont-ils jamais fait la centième partie de ce que les libéraux ont ainsi accompli dans l'espace de dix ans ?

Les sentiments que les conservateurs éprouvent à l'égard des ouvriers sont bien connus. Ils s'en servent, mais jamais ils ne les servent. Bien loin de là, ils leur nient des droits égaux, ainsi que l'a fait M. LeBlanc au cours de la dernière session, au sujet de l'incident Wilfrid Paquette.

Administration du domaine public

Réorganisation du département des terres

La tâche de développer les ressources de notre domaine public est des plus ardues et des plus considérables. Le gouvernement Gouin crut sage de diviser les anciennes attributions du département des terres, et c'est ce qu'il fit dès la session de 1905.

Les services des mines, des pêcheries, de la chasse, et du cadastre furent détachés du département des terres et joints au service de la colonisation sous la direction d'un nouveau ministre, et le ministre des terres put donner toute son attention aux terres et aux forêts.

La province gagna à ce remaniement ; les revenus de notre domaine public s'accrurent de façon inouie.

Les pêcheries et la chasse

Nous avons déjà dit que les revenus de notre domaine public avaient augmenté de $479,025.55, soit de 54 pour cent, pendant les dix dernières années.

Nous allons maintenant examiner en particulier l'augmentation du revenu de nos territoires de chasse et de pêche.

RÉGIME CONSERVATEUR

1892–93	$ 17,557 31
1893–94	19,089 01
1894–95	20,364 18
1895–96	20,823 05
1896–97	24,574 80
5 ans	$102,408 35
Moyenne annuelle	20,481 67

RÉGIME LIBÉRAL

1897–98	$ 35,152 90
1898–99	40,943 67
1899–1900	49,322 24
1900–01	56,266 53
1901–02	57,904 31
5 ans	$239,589 65
Moyenne annuelle	47,917 93
1902–03	$63,119 93
1903–04	65,515 55
1904–05	66,030 27
1905–06	69,099 92
1906–07	87,416 57
5 ans	$351,182 24
Moyenne annuelle	70,236 44

RÉCAPITULATION

5 années de régime conservateur (1892–97).	$102,408 35
5 années de régime libéral (1902–07).....	351,182 24
Augmentation.....	$248,773 89 (242%)

Les Mines

Cette source de revenu accuse une augmentation encore plus frappante, ainsi que le fait voir le tableau suivant :

RÉGIME CONSERVATEUR

1892–1893.....	$ 6,219 75
1893–1894.....	2,636 00
1894–1895.....	6,121 14
1895–1896.....	3,197 25
1896–1897.....	1,821 00
5 ans.....	$19,995 14
Moyenne annuelle.....	3,999 02

RÉGIME LIBÉRAL

1897–1898.....	$ 7,872 67
1898–1899.....	4,125 92
1899–1900.....	11,961 48
1900–1901.....	6,000 79
1901–1902.....	20,138 13
5 ans.....	$ 50,098 99
Moyenne annuelle.....	10,019 79
1902–1903.....	$ 12,038 10
1903–1904.....	1,764 75
1904–1905.....	1,408 00
1905–1906.....	43,536 10
1906–1907.....	70,399 84
5 ans.....	$ 129,146 79
Moyenne annuelle.....	25,829 35

RÉCAPITULATION

5 ans de régime conservateur (1892–97).....	$ 3,999 02
5 ans de régime libéral (1902–07).....	25,829 35
Augmentation	$21,830 33
	plus de 500 %

1904–1905	$ 1,408 00
1906–1907	70,399 84
Augmentation en 2 ans.....	$ 68,991 84

On reproche au gouvernement d'avoir, pendant les dernières années, concédé nos terrains miniers pour une chanson.

Mais il ne faut pas se laisser tromper par les discoureurs bleus et nationalistes, qui confondent à dessein les permis d'exploration avec les concessions.

Du 1er juillet 1904 au 30 juin 1907, il n'a été concédé que 3904½ acres de terrain minier, et ce au prix fixé par la loi et les règlements des mines.

Les Bois et Forêts

Nos forêts sont une de nos meilleures sources de revenu. Voyons comment les libéraux ont su en tirer parti pour le bénéfice de la province.

Le tableau suivant indique les sommes que le gouvernement a retirées de nos bois et forêts en 1897 et en 1907 :

—	1896-97	1906-07	Augmentation.
Revenu total.....	$782,303 53	$1,018,385 40	$236,081 87 (30 %)
Revenu total (primes d'affermage non comprises).....	778,277 78	1,018,385 40	240,107 62 (30 %)
Permis d'affermage.....	4,025 75		
Droits de coupe.....	607,865 36	773,130 29	165,264 96 (27 %)
Honoraires sur transferts.....	3,522 50	15,911 50	12 389 00 (351 %)
Rentes foncières.....	155,572 54	214,452 00	58,879 46 (37 %)
Intérêts, pénalités et taxes de feu.....	11,317 41	14,891 61	3,574 20 (24 %)

L'AFFERMAGE DES LIMITES

Les conservateurs reprochent aux libéraux d'avoir affermi trop de " limites " à bois et de les avoir affermées à un prix minime.

Mais pourquoi ne pas les affermer ? Pourquoi laisser perdre la moisson de nos forêts ? Pourquoi laisser improductives les richesses de notre domaine forestier ?

M. Nantel, ministre des terres, n'écrivait-il pas le 14 mai 1897, en autorisant l'annonce en vente de 4,000 carrés de limites.

" Je crois cette vente nécessaire : 1. pour *rencontrer les prévisions budgétaires ;* 2. parce que le territoire est *demandé par le commerce ;* que ces limites sont exposées aux incendies et qu'il est d'une *prévoyante politique* de le faire protéger simultanément par le gouvernement et les concessionnaires." (Document No 91 de la session de 1897).

Or les libéraux n'ont-ils pas été prévoyants en faisant protéger par les concessionnaires des limites presque inaccessibles ?

Prétendra-t-on que, depuis 1907, les demandes du commerce n'ont pas été aussi pressantes qu'en 1897 ?

Le tableau suivant que M. Turgeon, ministre des terres, a fait recueillir l'été dernier, démontre bien clairement les conséquences pratiques des vente consenties depuis 1897 dans la partie est de la province, et le bien qui en est résulté.

ETAT indiquant la superficie des terrains affermés depuis 1897, pour la coupe des bois dans la partie Est de la province, le nom des personnes ou compagnies qui les exploitent, les capitaux engagés dans ces entreprises, et le nombre d'hommes employés à ces fins.

Noms des exploiteurs.	Nombre d'ouvriers employés.	Agence.	Nombre de milles vendus.	Capital engagé.
The Belgo Canadian Pulp & Paper Co....	400	St-Maurice..	1,023	$ 500,000
Richard Turner.....	300	St-Charles..	155	250,000
Jacques Cartier Lumber Co.....	100	" ..	277	300,000
Chicoutimi Pulp Co...	850	L. St-Jean..	441	1,950,000
Jonquières Pulp Co.....	350	" ..	23	500,000
Oyamel Company.....	500	" ..	1,161	800,000
Ouiatchouan Pulp Co.....	75	" ..	130	300,000
Murray Bay Lumber Co.....	500	Saguenay...	391	800,000
Saguenay Lumber Co.....	300	" ..	101	225,000
C. P. Faston & Co.....	250	" ..	484	400,000
Iberville Lumber Co.....	250	" ..	53	350,000
Pentecost Lumber Co.....	250	" ..	330	375,000
Manicouagan & English Bay Export Co..	150	" ..	280	115,000

ETAT indiquant la superficie des terrains affermés depuis 1897, pour la coupe des bois dans la partie Est de la province, le nom des personnes ou compagnies qui exploitent, les capitaux engagés dans ces entreprises, et le nombre d'hommes employés à ces fins.—*Suite*

Noms des exploiteurs.	Nombre d'ouvriers employés	Agence.	Nombre de milles vendus.	Capital engagé.
North Shore Power Ry. & Nav. Company.	700	Saguenay...	616	$ 2,250,000
N. Scougall	100	Gaspé	60	60,000
Gaspé Lumber Co	100	"	14	100,000
Sherbrooke L. Co	150	"	355	225,000
Dominion Lumber Co. (Chs. Millener).	600	"	331	1,000,000
York Lumber Co	150	"	289	350,000
Cascapedia Manufacturer & Trading Company Riv. Bonaventure, W. C. Edwards	150	Bonaventure	1,061	800,000
W. K. McKean	60	"	194	100,000
Chaleurs Bay Mills	300	"	36	150,000
John Fenderson & Co	800	Matapedia..	26	500,000
Shives Lumber Co	800	"	158	150 000
N. Piché & Fils	100	"	60172	45,000
F. Soucy	30	Grandville..	.....	40,000
Olivier Guérette	125	"	13	40,000
Battle Island Paper Co	225	Saguenay .	171	175,000
Calhoun Lumber Co..	225	Gaspé	127	200,000
Maurice Quinn	245	St-Charles..	214	52,800
Quebec & St. Maurice Industrial Co.	50	St-Maurice .	2,465	650,000
C. W. Mullen et al		Gaspé	461	500,000
	8585		11,490172	$ 14,252,800

Les gouvernements libéraux ont-ils sacrifié nos forêts ?

La vente de décembre de 1892 a rapporté $14.20, celle de juin 1894, $7.14, et celle de février 1895, $11.46 par mille carré, en moyenne. Or la dernière vente des libéraux, en 1906, a rapporté $195.03. Prétendra-t-on que les libéraux n'ont pas vendu à un prix plus rémunérateur ?

Le bois de pulpe se vend aujourd'hui $6.00 la corde, nous dit M. LeBlanc tandis qu'il valait $1.50 avant 1897. Supposons que ces données soient exactes, supposons que l'augmentation du prix de la main d'œuvre n'y soit pour rien dans cette augmentatron du prix du bois de pulpe, il n'en reste pas moins vrai que les libéraux ont, en 1906, obtenu pour les limites qu'ils ont affermées un prix 12 fois, 27 fois et 17 fois plus élevés que ceux obtenus en 1892, en 1894 et en 1895.

Mais les conservateurs n'aiment pas qu'on compare les prix obtenus sous leur régime avec ceux obtenus sous le régime libéral ; ils préfèrent faire des comparaisons entre ceux obtenus ici et ceux

obtenus dans Ontario ; et afin que la comparaison soit encore plus boîteuse, il se garde même de mettre en présence des nôtres les prix obtenus dans la province-sœur sur affermage de coupe de bois de pulpe. Or sait-on à quel prix on afferme la coupe du bois de pulpe dans Ontario ?

Comme nous l'avont dit, le prix moyen de la vente de juin 1906 a été de $195.03. Or en mai 1906, le gouvernement d'Ontario a adjugé à M. J.-R. Booth le droit de couper pendant vingt et un ans de la pulpe sur 1700 milles carré pour le prix de $300,000, savoir pour le prix de $176.47 par mille carré.

Le gouvernement de Québec n'est donc pas aussi dissipateur qu'on le veut dire.

LA PULPE

Les conservateurs ont un autre reproche, le gouvernement de Québec laisserait les Américains nous enlever tout notre bois de pulpe.

Et tout d'abord, est-il bien vrai que les Américains importent en grande quantité le bois de pulpe coupé sur le domaine public ?

D'après les statistiques les plus autorisées, l'exportation totale de la province de Québec aux Etats-Unis aurait été, l'an dernier, de 850,000 cordes, dont 108,000 seulement coupées sur le domaine de la couronne. Les sept huitièmes du bois de pulpe qui est expédié aux Etats-Unis sont donc coupés sur les seigneuries et sur les lots patentés.

On voudrait que le gouvernement de Québec prohibe l'exportation de pulpe.

Mais pareille mesure de la part des autorités provinciales ne pourrait arrêter que l'exportation du bois coupé sur le domaine public, c'est-à-dire l'exportation du huitième seulement du bois que les Américains achètent en cette province. Les autorités provinciales sont impuissantes à résoudre ce problême et il n'appartient qu'au gouvernement fédéral d'adopter une législation qui atteigne tout le bois coupé en cette province. M. Bourrassa l'a reconnu devant la commission de colonisation, et M. Pelletier l'a lui-même admis, lorsqu'il disait au banquet Borden-Monk, donné à Québec en octobre 1903.

" Dans Ontario et Québec, nous avons nos immenses ressources forestières. Voilà le patrimoine que le bon Dieu nous a donné, Or, nous exportons notre bois de pulpe aux Etats où nous le vendons pour une bagatelle.

Les Etats-Unis le manufacturent en pulpe et nous le revendent ensuite, gardant pour eux le profit. Nous jouons le rôle de dupes.

" Les hommes d'Etat comme ceux (MM. Borden et Monk) qui nous conduiront bientôt à la victoire trouveront, je n'en doute pas, un remède à un pareil état de chose." (*L'Evénement*, 20 oct. 1903).

Cette prohibition qu'on réclame du gouvernement de Québec, aurait-elle, comme on le dit, pour effet d'obliger les fabricants Américains à transporter leurs usines dans notre province ?

Il est permis d'en douter.

L'an dernier, la consommation du bois de pulpe aux Etats-Unis a été de 3,000,000 de cordes. Or la prohibition qu'édicterait le gouvernement de Québec n'arrêterait l'exportation que de 108,000 cordes, soit trois pour cent de la consommation des Etats-Unis. Est-il raisonnable de supposer que cette prohibition forcerait les Américains à transporter leurs usines ici ? Evidemment non.

Résumé de l'œuvre accomplie depuis 1897

---

1. *Excédent du passif sur l'actif :*

Le 26 mai 1897	$24,123,302 64
Le 8 avril 1908	23,973,927 68
Diminution	$ 149,374 96
A laquelle il convient d'ajouter l'augmentation de la dette consolidée par la conversion	1,117,875 42
Diminution totale	$ 1,267,250 38
Et ce, malgré que le gouvernement ait payé	
Pour rembourser dépôts de garantie	$ 370,174 35
Pour subventions aux chemins de fer	1,109,809 64
Pour travaux publics extraordinaires	520,214 84
Total	$ 2,000,198 83

2. *Dette consolidée :*

Le 26 mai 1897	$34,225,747 42
Le 8 avril 1908	28,604,053 48
Diminution	$ 5,621,693 94
Et ce malgré l'augmentation par la conversion	1,117,875 42
Diminution totale	$ 6,739,569 36

3. *Emprunts depuis le 26 mai 1897:*

1 temporaire (30 juin 1897) remboursé depuis	$ 700,000 00

4. *Excédent de la recette totale sur la dépense totale* (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) :

Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907.....	608,766 61
Moyenne annuelle.....	60,876 66

5. *Recette totale* (Emprunts non compris) :

1896-97.....	3,923,238 70
1906-07.....	5,326,007 59
Augmentation.....	$ 1,402,768 89
	soit 35 %

6. *Dépense totale* (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) :

1896–97.....	$ 5,288,469 33
1906–07.....	4,793,044 89
Diminution.....	$ 495,424 44
	soit 9 pour cent.

7. *Excédent ou déficit de la recette totale sur la dépense totale* (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) :

1896–97 Déficit.....	$ 1,365,230 63
1906–07 Surplus.....	532,962 70
Différence.....	$ 1,898,193 33

8. *Excédent du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire :*

Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907.....	$ 1,299,040 09
Moyenne annuelle.....	129,904 00

9. *Revenu ordinaire :*

1896-97.....	$ 3,874,966 22
1906-07.....	5,270,594 74
Augmentation.....	$ 1,395,628 52
	soit 36 pour cent

10. *Dépense ordinaire :*

1896-97	$ 4,685,450 42
1906-07	4,691,250 42
Augmentation	$ 5,800 00

11. *Excédent ou déficit du revenu ordenaire sur la dépense ordinaire :*

1896-97—Déficit	$ 810,484 20
1906-07—Surplus	579,344 32
Différence	$ 1,389,828 52

12. *Revenu du domaine public.*

1896–97	$879,893 26
1906–07	$1,358,918 81
Augmentation	$479,025 55
	soit 54 pour cent.

13. *Subside fédéral* (En vertu de l'acte de 1867):

1896–97	$959,252 80
1907–08	1,559,118 40
Augmentation	$ 599,865 60
	soit 62 pour cent.

14. *Octrois à l'agriculture:*

De 1892 à 1897	$872,165 67
De 1902 à 1907	1,263,649 92
Augmentation	$391,484 25
Moyenne annuelle	78,296 85
	soit 44 pour cent.

15. *Octrois pour chemins de colonisation :*

De 1892 à 1897	$536,448 00
De 1902 à 1907	645,000 00
Augmentation	$108,552 00
Moyenne annuelle	21,710 00
	soit 20 pour cent

16. *Octrois pour l'éducation* :

1896	$ 389,619 16
1905	483,460 00
Augmentation	$ 93,840 84
	soit 24 pour cent.
1896	$ 389.619 16
1908 (budget) environ	723,000 00
Augmentation	$ 333,380 84
	soit 85 pour cent.
1905	$ 483,460 00
1908 (budget) environ	723,000 00
Augmentation	$ 239,540 00
	soit près de 50 pour cent

Tel est, en gros, ce que les libéraux ont fait de l'argent public depuis 1897.

Si on entre dans les détails, on trouve les œuvres et les réformes suivantes :

En 1898, agrandissement du territoire de la province par la délimitation de ses frontièrres ;

En 1907, rajustement du subside fédéral ;

Refonte des lois scolaires ;

Refonte des lois d'hygiène ;

Refonte de la loi des cités et des villes ;

Refonte de la loi des chemins de fer ;

Refonte de la loi des compagnies à fonds social ;

Refonte de la loi des compagnies par action ;

Refonte de la loi électorale ;

Refonte de la loi des mines ;

Refonte des lois de chasse et de pêche ;

Adoption d'une loi relative aux chemins de fer électriques ;

Refonte des Statuts ;

Loi pourvoyant à la révision du Code municipal ;

Refonte et modification de la loi des assurances, de façon à assurer plus de garantie au public ;

Loi autorisant l'assurance sur la vie en faveur des maisons d'éducation ;

Nomination d'une commission pour faire enquête sur les choses se rapportant à la colonisation ;

Classification des terres publiques en terres propres à la culture et terres impropres à la culture ;

Création de réserves de colonisation ;

Augmentation des octrois aux chemins de colonisation ;

Création de réserves forestière ;

Réorganisation du système de protection de nos forêts contre les incendies ;

Envoi de deux jeunes étudiants à l'Ecole forestière Yale pour y suivre des cours de sylviculture ;

Etablissement d'une pépinière destinée au reboisement et à l'acclimation d'essences étrangères.

Partage des anciennes attributions du ministère des terres ;

Adoption de mesures nouvelles relatives à l'inspection des fromageries et des beurreries ;

Encouragement spécial à l'industrie laitière, et particulièrement à l'installation de chambres de maturation dans les beurreries et fromageries ;

Loi autorisant la formation de syndicats d'élevage ;

Augmentation des octrois aux sociétés d'agriculture ;

Aide spécial à l'œuvre des bons chemins ;

Encouragement à la construction de ponts en fer ;

Loi pour réprimer l'usure ;

Loi concernant l'observance du dimanche ;

Loi prohibant la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales ;

Modification de la loi des licences de façon à prémunir notre population contre le fléau de l'alcoolisme.

Lois nouvelles pour l'inspection des fabriques, des échafaudages et des édifices publics (écoles, théâtres, etc) ;

Loi concernant le travail des prisonniers et pourvoyant à la distribution du revenu de ce travail aux familles des prisonniers ;

Loi autorisant la création des sydicats coopératifs ;

Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités ;

Rajustement de la taxe sur les successions de façon à dégrever les petits héritages ;

Exemption de la taxe des successions en faveur des institutions de charité et d'éducation ;

Nomination d'un agent à Londres;

Nombreuses réformes judiciaires ;

Augmentation du nombre des juges pour rendre la justice plus expéditive ;

Restriction de l'appel au Conseil privé et à la Cour d'appel, pour rendre les procès moins coûteux ;

Augmentation de l'indemnité des jurés ;

Création d'une cour des sessions de la paix ;

Octrois additionnels aux écoles de toutes sortes, et plus particulièrement à la "petite école", à l'école du peuple ;

Création d'écoles techniques;

Création d'une école de hautes études commerciales ;

Fondation de nouvelles écoles normales ;

Octrois nouveaux pour les académies commerciales des campagnes ;

Primes nouvelles aux instituteurs et institutrices et aux commissions scolaires ;

Augmentation du traitement des inspecteurs d'écoles.

Telles sont, prises au hasard, quelques-unes des réformes accomplies par les libéraux, par le gouvernement Gouin surtout.

Aux électeurs, maintenant, de dire s'ils préfèrent retourner au régime de 1892-97.

ERRATUM

A la page 67, sixième ligne, lire " $24,123,302.64 " au lieu de " $24,394,691.08."

APPENDICES

APPENDICE No 1

L'EVENEMENT vs. GRAHAM

HISTOIRE DE C. E.

ZANDRAY, ZANDRANK, ZANDRING, ZANDRIDE

L'ORIGINE DE CE PROCÈS

Le 24 décembre 1904, la Compagnie de l'" Evénement ", dont le sénateur Landry était le directeur-gérant, poursuivit M. Hugh Graham du " Star " de Montréal, en recouvrement de $2,389.33 pour certains services rendus au parti conservateur pendant la période électorale qui s'était terminée le 3 novembre 1904 (élection fédérale de 1904).

Les trois premiers allégués de la déclaration annexée au bref d'assignation indiquent la nature de ces services.

" 1. Au commencement d'octobre dernier, en la cité de Québec, la demanderesse a convenu de publier et distribuer, pour le compte du défendeur, son journal l'" Evénement " à huit pages au lieu de quatre pages, et ce, du 12 octobre au 3 novembre inclusivement ;

" 2. Le défendeur s'engagea à payer, pour les dites publication et distribution, la somme de $400.00 par semaine pour les premiers cinq mille et $300.00 pour chaque autre cinq mille additionnel, le tout payable comptant au 4 novembre ;

" 3. La demanderesse a ainsi publié à Québec, et distribué 10,000 numéros de l'" Evénement " à huit pages pendant trois semaines et deux jours, ce qui, sur la base de prix convenu, forme un montant de $2,333.33."

LE CHAT SORT DE LA POCHE

M. Hugh Graham, le défendeur, a contesté la réclamation de la Compagnie de l'Evénement et, le 22 février 1905, a plaidé entre autres choses, ce qui suit:

" 7. Le défendeur et M. L. P. Pelletier, mentionné dans les particularités, appartenaient tous deux au parti conservateur et en septembre et octobre derniers se rencontrèrent ensemble à plusieurs reprises, et, en vue des élections fédérales prochaines, s'occupèrent à organiser le parti conservateur dans le district de Québec ;

" 8. *Vu qu'il fallait un montant considérable pour organiser la lutte, dans l'intérêt du parti conservateur dans le district de Québec*, dont le dit M. Pelletier était l'organisateur en chef et s'intitulait comme tel, le dit M. Pelletier s'adressa au défendeur et lui *demanda les fonds dont il prétendait avoir besoin pour organiser l'élection avec des chances de succès*, pour son parti dans le district de Québec ;

" 9. Le défendeur est fortement attaché au parti conservateur dont il voulait assurer le succès, et après divers pourparlers avec le dit M. Pelletier, ils firent ensemble un état contenant le minimum et le maximum nécessaire dans chaque comté du district de Québec, pour y faire la lutte avec chance de succès ;

" 10. Le dit M. Pelletier fournit ces chiffres très élevés du reste, au défendeur et ils comprenaient tout ce qui serait *nécessaire pour organiser la lutte dans le district de Québec*, y compris " l'Evénement ", organe officiel du parti, ou autres dépenses de même nature que le dit M. Pelletier jugerait convenables et nécessaires ;

" 11. Dès que le défendeur et le dit M. Pelletier en furent venus à cette entente, celui-ci commmença à tirer sur le défendeur et obtint de lui des sommes très considérables ;

" 12. *Non seulement le dit M. Pelletier reçut ainsi le montant minimum convenu, mais il dépassa même de $3.800 le montant maximum fixé par lui-même tel que ci-dessus pour tous les besoins du district de Québec.*"

" 13. A plusieurs reprises, il informa le défendeur qu'il avait épuisé tout ce qu'il avait reçu, qu'il avait même dépensé de son propre argent et qu'à défaut par le défendeur de lui en envoyer d'autre, il abandonnerait la lutte et ne se mêlerait plus de rien ; le défendeur payant ainsi non-seulement l'*Evénement*, si le dit M. Pelletier a jugé à propos d'employer les fonds du défendeur à agrandir ce journal, mais il paya même plus que convenu ;

" 14. Le défendeur n'a eu aucuns rapports ni relations d'affaires quelconques avec la demanderesse, il n'y a aucun contrat ni lien de droit entre eux ;

" 15. Si la défenderesse par l'entremise du dit M. Pelletier a obtenu, dans l'intérêt du parti politique qu'elle défendait, de faire augmenter le format de son journal, le défendeur n'en est pas res-

ponsable du coût et il a remis au dit M. Pelletier un montant plus que suffisant pour le payer. "

L'INTERROGATOIRE

Le 29 mai 1905, M. Hugh Graham fut interrogé sous serment par M. L. P. Pelletier agissant comme conseil de la compagnie de l'*Evénement.*"

Voici quelques extraits—les plus importants—de cet interrogatoire.

(*Traduction*)

IL Y AVAIT UN TRÉSORIER

Q. Vous avez pris une part active à l'organisation du parti conservateur pendant les dernières élections fédérales ?

R. Je lui ai donné tout le concours qu'il m'a été possible de lui donner.

Q. En quelle qualité ?

R. Oh, de façon générale, *principalement en faisant le don de sommes d'argent.*

Q. Mais ma question est : en quelle qualité ?

R. Je n'avais aucune qualité officielle.

Q. Vous n'étiez pas le *trésorier du parti ?*

R. Non.

Q. Si je ne me trompe, vous avez fréquemment communiqué avec M. Pelletier, au cours de ces élections ?

R. Oui.

ZANDRAY, ZANDRANK, ZANDRING, ZANDRIDE

L'interrogatoire se continue. Il revèle que ces messieurs dissimulaient leur identité épistolaire pour correspondre par surnoms. Pourquoi se cachent-ils sous des surnoms, si les opérations étaient légitimes ?

Q. Quand vous communiquiez ainsi avec M. Pelletier, vous vous serviez, n'est-ce pas, de mots de convention ?

R. Oui.

Q. Voulez-vous nous dire quel mot représentait votre nom et votre signature ?

R. Je me rappelle que c'était " *Zandray*

Q. Vous rappelez-vous le mot qui représentait le nom de M. Casgrain ?

R. Non, mais vous en avez une copie de ces mots de convention.

Q. C'était " *Zandrank* " ?

R. Je vais pouvoir vous le dire dans une minute, si vous me permettez d'y voir. (Après avoir consulté son code). Oui, " *Zandrank* ".

Q. Le nom de M. Pelletier était " *Zandring* ", si je ne me trompe pas?

R. " *Zandring* ".

Q. Et le nom de M. B. A. MacNab ?

R. " *Zandride* ".

LE COMITÉ PARLEMENTAIRE D'ORGANISATION

Q. MacNab et vous, vous vous occupiez tous les deux de cela (le contrat de " l'Evénement "), n'est-ce pas ?

R. Nous nous occupions tous les deux de certaines choses, et M. MacNab représentait, pour certaines matières, *un comité parlementaires d'Ottawa.*

R. Oh, nous n'en sommes pas au comité parlementaire, pour le moment. Je demande....

Q. Je crois que l'affaire Loranger a eu quelque chose à faire avec le comité parlementaire, si je ne me trompe pas....

$10,381.70 PLUS $19,000.00

Q. Maintenant, vous alléguez dans votre plaidoyer, M. Graham, que vous avez envoyé un certain montant d'argent à M. Pelletier ; voulez-vous nous dire quel montant vous avez envoyé à M. Pelletier?

R. A. M. Pelletier, et ses amis, et....

Q. Bien, ma question est : à M. Pelletier ?

R. Et ses associés....

Q. Je demande une réponse pour M. Pelletier ; car c'est ma question ?

R. M. Pelletier a reçu $10,381.70 directement et $19,000.00 ont été mis à la disposition du comité qu'il a nommé pour le représenter.

Q. Ma question est : combien avez-vous envoyé à M. Pelletier, M. Graham ? c'est une question très claire.

R. J'y ai répondu.

Q. Non. Je veux savoir combien vous avez envoyé directement à M. Pelletier ; c'est une question très claire.

R. M. Pelletier a reçu $10,381.70 directement, à son nom, et $19,000.00 qui ont été mis à la disposition du comité qu'il a nommé pour le representer.

Q. Jurez-vous que M. Pelletier a nommé ce comité ?

R. J'en ai eu l'aveu de vous-même.

LE COMITÉ DISTRIBUTEUR DE QUÉBEC

Q. Jurez-vous que M. Pelletier a nommé ce comité ?

R. J'en ai eu l'aveu de M. Pelletier.

Q. Jurez-vous cela ?

R. M. Pelletier a lui-même reconnu l'avoir fait.

Q. Quels étaient les membres de ce comité ?

R. Je comprends que M. Pentland en était un, avec deux autres.

Q. Quels sont les noms des autres ?

R. Bien, je crois—je ne suis pas sûr—que M. Giroux en était un ; oui ou non, je ne suis pas sûr ; c'était votre comité et je n'y ai pas prêté beaucoup d'attention ; M. Pentland, je le sais, en était un, car il est venu à Montréal au sujet de cette affaire.

Q. Vous dites que M. Edmond Giroux en était un autre ?

R. Monsieur.....qui ?

Q. M. Edmond Giroux.

R. Bien, c'était mon impression ; je ne puis le jurer ; vous avez nommé ce comité vous-même.

Q. Eh bien, donnez-nous le troisième nom ?

R. Je ne sais pas qui vous avez nommé ; je ne pourrais jurer.

Q. Puisque vous dites que j'ai reconnu avoir nommé ce comité vous devez avoir les noms ?

R. Vous avez mentionné que vous aviez nommé le comité.

Q. Où avez-vous trouvé cela ?

R. J'en ai votre aveu.

Q. Eh, bien, montrez-le ?

R. Je vais voir si je l'ai ici ; ça ne concerne en rien l'affaire de l'" Evénement " ; le comité est mentionné de façon générale. Je ne crois pas l'avoir ici ; mais je suis absolument certain que j'ai une reconnaissance du fait que vous avez nommé un comité. Je crois que c'est sous votre propre signature.

Q. Si vous dites que vous avez eu telle reconnaissance de ma part, je veux que vous la montriez ?

R. Je vous dis.... Je vous donne ma réponse.

Q. Comment ?

R. Je crois que j'ai une reconnaissance que vous avez nommé ce comité ; je ne l'ai pas ici évidemment. Une lettre du vingt-cinq octobre en parle.

IL A REMIS L'ARGENT

M. Hugh Graham produisit alors la lettre suivante qui figure au dossier comme exhibit D1.

25 oct. 1904.

Hugh Graham, Ecr.,

Montréal.

Monsieur,

Après avoir reçu votre télégramme d'hier soir et lu, ce matin, votre lettre à M. Pentland, j'ai amené M. Casgrain à consentir à ce que je n'aie plus rien à faire, à partir d'aujourd'hui, avec les fonds du parti et *j'ai remis l'argent* et tout abandonné à MM. C.-A. Pentland et Edmond Giroux.

Je dois dire cependant, qu'avant de faire cette remise, j'ai montré toutes mes pièces justificatives à un comité de trois personnes et, Dieu merci, si elles avaient quelques *soupçons* à raison de ce qu'elles avaient entendu ou vu, elles n'en ont plus maintenanant.

Bien à vous,

(Signé) LOUIS-P. PELLETIER.

LES DIRECTIONS DE M. BORDEN POUR LES FONDS

Q. C'est dans cette lettre que vous trouvez que j'ai nommé un comité de trois ?

R. Vous dites : "Je dois dire, cependant, qu'avant de faire cette remise, j'ai montré toutes mes pièces justificatives à un comité de trois personnes."

Q. Et c'est là le comité dont vous voulez parler dans votre réponse ?

R. Non. Le comité....peut être ferais-je mieux d'entrer dans une explication détaillée de cette affaire, parce que ce n'est pas clair, à moins que ce ne soit expliqué. Vers le 24 octobre, le 23 ou le 24

octobre, *j'ai reçu une lettre de M. Borden, notre chef, me disant que les sommes d'argent ne devaient pas être mises entre les mains de personnes, je crois,—je ne cite pas ses paroles exactes—mais en substance il disait que les sommes d'argent ne devaient pas être mises entre les mains d'hommes du parti qui sont dans la vie publique, ou des paroles à cet effet, et qu'il était mieux de nommer, dans chaque province, des personnes qui étaient en tous points acceptables pour nos amis de l'endroit.* J'ai envoyé une copie de cette lettre dans toutes les provinces où je donnais mon concours.

Q. Voulez-vous dire que vous avez envoyé une copie de cette lettre à M. Pelletier?

R. Si je veux dire avoir envoyé une copie de cette lettre à M. Pelletier ?

ÇA S'ADRESSAIT A TOUTES LES PROVINCES

Q. Oui.

R. J'en ai donné un résumé. Je ne veux pas dire que j'en ai envoyé une copie ; j'ai dit que j'en ai envoyé un résumé.

Q. Avez-vous jamais *mentionné le nom de M. Borden* au sujet de cette affaire ?

R. Je le pense.

Q. Vous ne le jureriez pas ?

R. *J'en suis presque certain, parce que je sais que je l'ai fait dans tous les autres cas*, et je ne vois pas la raison pour laquelle je ne l'aurais pas fait dans votre cas. J'en suis presque aussi certain qu'un homme peut l'être ; la même lettre a été envoyée dans toutes les Provinces où je prêtais mon concours.

Q. Qu'est-ce que le nom de M. Borden a à faire avec cela?

R. Avec quoi ?

Q. Avec le comité en question ?

R. M. Borden a demandé de nommer dans chaque province des personnes acceptables pour les amis de l'endroit.

LES DATES D'ENVOI DES FONDS

R..... Dans une lettre en date du 25 août, que je produis, M. Pelletier donnait à entendre que le parti lui devait neuf cents dollars. J'allai voir M. Pelletier au commencement de septembre, je crois, et lui parlai de l'organisation. Il parla de sa réclamation contre le parti. Je lui donnai l'assurance qu'il serait fait droit à sa réclamation en temps voulu et j'ajoutai : je crois qu'elle est de neuf

cent dollars. Oh ! non, dit M. Pelletier, en tirant un carnet de sa poche, elle s'élève à $1,381.70. J'ai compris que c'était pour déboursés, louage de voitures et choses de cette nature. Bien, lui dis-je, vous serez payé, M. Pelletier ; et le huit octobre, je lui envoyai mille trois cents quatre-vingt-une piastres et soixante-dix cents pour payer les neufs cents dollars et l'augmentation de quatre cent quatre-vingt-une piastre qui s'était produite dans les cinq ou six jours subséquents ; le dix octobre, deux mille piastres à M. Pelletier directement ; le dix-sept, trois mille piastres au comité, au comité de M. Pelletier, par l'intermédiaire de M. Giroux ; le vingt-et-un, trois mille piastres de la même manière ; le vingt-quatre, quatre mille piastres de la même manière ; le vingt-cinq, cinq mille piastres de la même manière ; le vingt-neuf, quatre mille piastres de la même manière.

.....

(Il est aussi question d'un autre montant de $7,000 envoyé à M. Pelletier.)

A QUI ENVOYÉS

Q. Maintenant, comme question de fait, au crédit de qui étaient les montants. au crédit de quelles personnes les montants du 16 octobre, du 21, du 24, du 25 et du 29 étaient-ils déposés ?

R. On m'a donné instructions de les envoyer à M. Giroux, un des membres du comité.

Q. Ont-ils été envoyés à M. Giroux ?

R. Oui, monsieur, c'est ce que je comprends. Je les ai payés ; en tous cas, je les ai payés, de ma poche, à même mon argent, et non à même les fonds du parti ; de mon propre argent, et voilà pourquoi je le sais.

UNE LETTRE DE M. PELLETIER

(*Traduction*)

Québec, 26 août 1904.

B. A. MacNab, Ecr,
Bureaux du *Star*,
Montréal.

Mon cher MacNab,

J'ai reçu votre lettre du 25 courant, et laissez-moi vous dire en réponse que j'approuve la circulaire que vous vous proposez d'en-

voyer en mon nom, au sujet de la circulation d'un journal français dans les Provinces Anglaises.

Je suis d'opinion que les élections n'auront pas lieu cet automne et j'ai de très bonnes raisons de penser ainsi.

A tout événement, je crois que c'est mieux d'être toujours prêts.

Vous écrivez que vous ne me voyez pas très souvent maintenant.

Vous ai-je dit que j'avais résigné comme organisateur pour la Province de Québec ? J'étais sous l'impression que je vous l'avais dit.

A tout événement, si je ne vous l'ai pas dit, c'est que je ne vous ai pas rencontré depuis, car vous m'avez inspiré une si grande confiance et j'ai gardé de vous un si bon souvenir que je me sens porté à n'avoir aucun secret pour vous.

M. Borden a compris mes raisons et a consenti à me relever de mes fonctions, à condition que je garde la direction *pour les vingt comtés du district de Québec ;* mais il est entendu que ma résignation ne doit pas être rendue publique et qu'on se servira de mon nom pour des affaires semblables à celle pour laquelle vous m'écrivez aujourd'hui.

La raison principale pour laquelle j'ai pris cette décision, c'est que cette organisation m'a coûté $900.00 de plus que la somme qui m'avait été remise et, s'il y a une chose que je déteste par-dessus tout, c'est de demander à tout instant de l'argent aux autres.

M. Borden m'a dit que quelque chose serait envoyé pour que les choses continuent à marcher dans ce district, mais je n'ai rien reçu jusqu'à présent.

Je fais de mon mieux tout de même, mais, naturellement, il me faut éviter de faire plus que des dépenses minimes.

Vous dites que je n'écris pas souvent. J'éprouve l'envie de vous faire le même reproche. Soyez assuré que je suis toujours si heureux d'avoir de vos nouvelles que vous pouvez m'écrire de temps à autre, et je ferai de même.

Bien à vous,

(Signé) LOUIS-P. PELLETIER.

APPENDICE No 2

SOUVENIRS D'ANTAN

M. LeBlanc jugé par M. L.-P. Pelletier

"Le député de Laval a-t-il prouvé ses accusations ? S'il les a prouvées, l'honorable Procureur-Général et le député de Québec-Ouest sont indignes de siéger dans cette Chambre. S'il ne les a pas prouvées, quelle est la position qui doit en résulter pour l'accusateur ? Si l'accusation est soutenue par la preuve, on ne pourrait être trop sévère pour ceux qui auraient ainsi sacrifié les intérêts de la province ; mais si la preuve démontre que l'accusation est futile, frivole et vexatoire, alors *on peut s'étonner à bon droit que le fanatisme et le désir de remonter au pouvoir soient si grands que la réputation de nos hommes publics doive être pour cela foulée aux pieds.*

"Il semble, M. l'Orateur, que l'on a peu de souci pour la réputation de ceux qui se consacrent à l'administration des affaires. Certains hommes publics et certains journaux semblent s'être donné pour mission de jeter la boue toujours et constamment à la figure de leurs adversaires. On n'a même pas de respect pour l'honneur des familles, on est heureux lorsqu'on a réussi à traîner dans la fange un nom jusque-là respecté. Pourvu qu'on puisse salir une réputation jusque-là sans tache, on semble être satisfait. Nous autres hommes politiques, nous sommes les victimes désignées du venin de la calomnie, de la méchanceté.

"Tel homme qu'on vilipende aujourd'hui, contre lequel on accumule des scandales, sera demain un politicien vertueux et sans tache ; des députés, des ministres contre lesquels on a accumulé des accusations à n'en plus finir, sont devenus de grands hommes dont on cite les noms comme des modèles de vertu, du moment qu'ils sont sortis de la politique. Cela nous prouve que *la plupart de ces scandales qu'organise l'ambition politique, ne sont après tout que du brigandage et du chantage politiques.*

"Je tiens à le déclarer dès le début de mes remarques : les accusations portées par le député de Laval ne sont pas prouvées."

(Assemblée législative, 28 mars 1890.)

APPENDICE No 3

M. L.-P. PELLETIER

Jugé par le " Nationaliste "

M. LOUIS-PHILIPPE PELLETIER

Le " News " de Toronto, journal indépendant favorable à Lord Dundonald, dit qu'essayer de monter la population anglaise contre M. Laurier à propos de l'épithète de "foreigner" qu'il a appliquée par mégarde au commandant, " c'est une tactique misérable, qui répugnera aux gens intelligents."

La tactique n'est pas si méprisable qu'un Louis-Philippe Pelletier ne puisse s'en servir. Il l'a fait au banquet Borden, en buvant à la santé d'Edouard VII, "the greatest foreigner that has been." Cette boutade a fait les délices des députés orangistes présents, mais nous serions curieux de savoir ce qu'en pense M. le sénateur Bernier, qui lui aussi assistait au banquet et qui vient d'adresser au " Citizen " d'Ottawa une vigoureuse lettre de protestation contre l'exploitation faite par cet organe tory et francophobe de l'épithète d' " employé " dont s'est servi le sénateur Dandurand.

M. Pelletier est d'ailleurs coutumier de ces belles actions : lui, le plus violent des riellistes de 1885, il est allé l'année dernière dire aux tories de Toronto que M. Bourassa faisait de l'anglophobie dans Québec, ce qui était *un mensonge doublé d'une lâcheté*. Du côté conservateur, il est aujourd'hui à Québec, ce que M. Casgrain est à Ottawa : le *flagorneur attitré de l'élément anglais*. Il approuve, s'il ne les inspire, les insanités prodiguées au Canadiens-Français par le " Chronicle ", de même que M. Casgrain, au lendemain de l'élection de Montmagny, invitait discrètement ses amis orangistes à tous les excès en demandant à M. Laurier s'il approuvait la campagne " anti-anglaise " de la ligue nationaliste.

C'est à étudier les *caractères de cette trempe* qu'on s'explique comment le parti conservateur est incapable de s'implanter à Québec.—(" Le Nationaliste," 27 juin 1904).

Le *Star* de Montréal, le *News* de Toronto et divers autres journaux font dire à M. Louis-Philippe Pelletier dans leurs comptes rendus de l'assemblée de Saint-Ours :

" You will be told that if you do not like that bargain with the G. T. " R., you might well vote for it, because the Prime Minister is a French " Canadian. Now, I appeal to you as men of the world, to declare that " the public men of this country are not to be judged on account of their " creed, nationality or religion, but that the time has come when the Cana- " dians, whether they speak English or French, are to be judged according " to their personal merit. We are all Canadians, proud of the British " flag, and we should not allow appeals to prejudice or sentiment to make " us forget the duty we owe to the country at large ".

Ce qui, en résumé, veut dire que les Canadiens-Français, dans la discussion des affaires publiques, se laissent guider par le sentiment national et les préjugés.

Cette affirmation de M. Pelletier est mensongère et indigne d'un homme politique qui se respecte. Québec est probablement la province de la Confédération où le sentiment national influe le moins sur les verdicts populaires, quelque erronés que puissent d'ailleurs sembler ces verdicts ; malgré son nom français, M. Laurier n'y aurait pas remporté trente sièges en 1900, si la plupart des chefs conservateurs, au lieu de se comporter comme des *ganaches* et de jouer un rôle similaire à celui que M. Pelletier joue aujourd'hui, avaient eu le courage de condamner nettement la guerre.

(Le *Nationaliste*, 24 juillet 1904.)

APPENDICE

ETAT de l'actif (non compris

Année.	Prix de vente du Q. M. O. & O.	Fonds d'amortissement.	Subvention de chemins de fer etc., acte 47 V., c. 8.	En banque.	Coût de l'Ecole normale Jacques-Cartier.
31 janv. 1887....	$7,600,000 00	.....	$2,394,000 00	$11,473 10	$138,348 02
30 juin 1887....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	81,761 66	138,348 02
do 1888....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	1,723,850 07	138,348 02
do 1889....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	2,210,019 79	138,348 02
do 1890....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	525,344 43	138,348 02
do 1891....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	471,852 59	138,348 02
17 déc. 1891....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	893,491 27	138,348 02
30 juin 1892....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	1,331,855 29	138 348 02
do 1893....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	365,355 91	138,348 02
do 1894....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	546,732 00	138,348 02
do 1895....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	543,033 37	6,153 60
do 1896....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	794,799 49	6,153 60
26 mai 1897....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	789,328 54	6,153 60
30 juin 1897....	7,600,000 00	.....	2,394,000 00	1,391,428 65	5,391 11
do 1898....	7,600,000 00	10,677 78	2,394,600 00	490,663 59	5,391 11
do 1899....	7,600,000 00	31,747 95	2,394,000 00	201,970 05	5,391 11
do 1900....	7,600,000 00	55,646 38	2,394,000 00	160,425 05	5,391 11
do 1901....	7,600,000 00	80,453 87	2,394,000 00	295,328 70	5,391 11
do 1902....	7,600,000 00	106,142 95	2,394,000 00	139,632 92	5,391 11
do 1903....	7,600,000 00	132,634 77	2,394,000 00	197,114 26	5,391 11
do 1904....	7,600,000 00	160,009 85	2,394,000 00	224,656 24	5,391 11
do 1905....	7,600,000 00	188,212 35	2,394,000 00	151,665 68	5,391 11
do 1906....	1,064,380 00	217,267 25	2,394,000 00	388,598 23	5,391 11
do 1907....	1,064,380 00	247,200 35	2,394,000 00	706,187 57	5,000 00
8 avril 1908....	1,048,880 00	262,504 47	2,394,000 00	1,195,509 78	5,000 00

No 4

les immeubles).

Réclamation de l'Hon. Thos. McGreevy.	Avances diverses.	Taxe du palais de justice de Québec.	Taxe du palais de justice de Sherbrooke.	Fidéicommis et fonds des écoles entre les mains du Dominion.	Total de l'actif.
$100,000 00	$ 88,271 40	$200,000 00	.....	.....	$10,532,092 52
100,000 00	87,771 40	200,000 00	.....	.....	10,601,881 08
100,000 00	78,771 40	200,000 00	.....	.....	12,234,969 49
100,000 00	101,592 69	200,000 00	.....	.....	12,743,960 50
100,000 00	104,092 69	200,000 00	.....	.....	11,061,785 14
100,000 00	145,352 69	200,000 00	.....	.....	11,049,553 30
100,000 00	145,352 69	200,000 00	.....	.....	11,471,191 98
100,000 00	134,031 40	200,000 00	.....	.....	11,898,234 71
100,000 00	132,062 79	200,000 00	.....	.....	10,929,766 72
100,000 00	151,457 89	200,000 00	.....	.....	11,130,537 91
100,000 00	176,457 89	200,000 00	.....	.....	11,019,644 86
100,000 00	176,457 89	200,000 00	.....	.....	11,261,410 98
100,000 00	161,832 89	200,000 00	.....	.....	11,251,315 03
100,000 00	161,832 89	200,000 00	.....	.....	11,852,652 65
100,000 00	161,832 89	200,000 00	.....	.....	10,962,565 37
100,000 00	161,832 89	200,000 00	.....	.....	10,694,942 00
100,000 00	159,332 89	176,000 00	.....	.....	10,650,795 43
100,000 00	159,332 89	163,800 00	.....	.....	10,798,306 57
100,000 00	159,332 89	148,200 00	.....	.....	10,652,699 87
100,000 00	132,437 29	143,200 00	.....	1,511,418 62	12,216,196 05
100,000 00	131,437 29	138,400 00	.....	1,519,043 50	12,272,937 99
100,000 00	130,437 29	133,200 00	.....	1,522,353 76	12,225,260 19
100,000 00	129,437 29	127,800 00	60,000 00	1,524,952 31	6,011,826 19
100,000 00	128,437 29	122,300 00	60,000 00	1,524,952 31	6,352,357 52
100,000 00	127,437 29	122,200 00	60,000 00	1,527,832 97	6,843,364 51

APPENDICE

État du passif (non compris les subven

Année.	Dette consolidée.	Emprunts temporaires.	Fidéicommis et dépôts.	Dépôts de garantie des Cies de chemins de fer.	Mandats non payés.
31 janvier 1887..	$ 18,155,013 33	$ 500,000 00	$ 229,227 67	.....	$ 16,196 78
30 Juin 1887..	18,127,273 33	1,100,000 00	229.105 25	.....	240,753 27
do 1888..	21,570,333 33	.....	229,026 23	.....	460,518 82
do 1889..	21,510,960 00	.....	262,947 48	2,171,755 22	73,259 66
do 1890..	21,448,666 67	.....	261,361 27	1,916,685 98	112,571 45
do 1891..	21,383,453 33	2,223,333 33	262,252 47	1,973,108 57	235,602 63
17 Déc. 1891..	25,209,873 33	150,000 00	258,243 25	1,860,785 64	149,600 21
30 Juin 1892..	25,175,320 01	1,550,000 00	263,905 05	1,742,038 43	555,028 10
do 1893..	25,104,266 66	1,700,000 00	268,313 34	1,501,633 04	313,811 81
do 1894..	28,196,754 33	500,000 00	267,002 33	1,251,515 79	158,666 80
do 1895..	29,345,402 67	1,460,000 00	260.858 52	991,292 78	209,495 96
do 1896..	31,211,282 68	.....	272,724 14	723,051 39	173,122 28
26 Mai 1897..	34,225,747 42	.....	281,468 26	595,227 53	21,955 71
30 Juin 1897..	34,196,654 08	700,000 00	287,039 47	370,174 35	443,257 08
do 1898..	34,283,841 53	700,000 00	334,003 97	132,702 49	191.639 36
do 1899..	35,128,847 72	700,000 00	329,946 03	33 072 12	87,476 18
do 1900..	35,072,027 43	700,000 00	348,366 05	.....	132,666 93
do 1901..	35,007,898 13	700,000 00	438,974 74	.....	207,354 94
do 1902..	34,934,871 90	700,000 00	440,787 84	.....	93,369 28
do 1903..	34,857,744 16	700,000 00	368,984 95	.....	145,622 52
do 1904..	34,771,409 49	700,000 00	408,838 15	.....	182,149 31
do 1905..	34,684,685 48	700,000 00	420,476 20	.....	196,985 74
do 1906..	28,760,978 81	.....	441,375 39	.....	320,915 55
do 1907..	28,668,512 14	.....	467,379 23	.....	136,321 80
8 Avril 1908..	28,604,053 48	.....	484,734 33	.....	22,476 00

No 4.—*Suite*

tions de chemins de fer non gagnées)

Balance du coût de la construction du Q. M. O. & O.	Perte sur dépôt à la banque d'Echange	Obligations du palais de justice de Québec.	Obligations du palais de justice de Sherbrooke.	Balance de compte du Dominion.	Total du passif.	Excédent du passif sur l'actif.
$ 89,070 00	$27,000 00	$200,000 00	.....	.....	$19,216,507 78	$ 8,684,415 26
85,070 00	27,000 00	200,000 00	.....	.....	20,009,201 85	9,407,320 77
115,000 00	27,000 00	200,000 00	.....	.....	22,601,878 38	10,366,908 89
93,500 00	27,000 00	200,000 00	.....	.....	24,339,422 36	11,595,461 86
147,364 00	27,000 00	200,000 00	.....	.....	24,113,649 37	13,051,864 23
85,680 12	27,000 00	200,000 00	.....	.....	26,390,430 45	15,340,877 15
85,680 12	25,500 00	200,000 00	.....	.....	27,939,662 55	16,468,470 57
105,000 00	25,500 00	200,000 00	.....	.....	29,616,791 59	17,718,556 88
100,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	29,213,243 60	18,283,476 88
31,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	30,630,158 00	19,499,620 09
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	32,517,268 68	21,497,623 82
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	32,630,399 24	21,368,988 26
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	35,374,617 67	24,123,302 64
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	36,247,343 73	24,394,691 08
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	35,892,406 10	24,929,840 73
25,000 00	25,218 75	200,000 00	.....	.....	36,529,560 80	25,834,618 80
25,000 00	25,218 75	176,000 00	.....	.....	36,479,279 16	25,828,483 73
25,000 00	25,218 75	163,800 00	.....	.....	36,568,246 56	25,769,939 99
25,000 00	25,218 75	148,200 00	.....	.....	36,367,447 77	25,714,747 90
25,000 00	25,218 75	143,200 00	.....	1,473,609 63	37,739,380 01	25,523,183 96
25,000 00	25,218 75	138,400 00	.....	1,473,609 63	37,724,625 33	25,451,687 34
25,000 00	25,218 75	133,200 00	.....	1,473,609 63	37,659,175 80	25,433,915 01
25,000 00	25,218 75	127,800 00	60,000 00	1,473,609 63	31,234,898 13	25,223,071 94
25,000 00	25,218 75	122,200 00	60,000 00	1,473,609 63	30,978,241 55	24,625,884 03
25,000 00	25,218 75	122,200 00	60,000 00	1,473,609 63	30,817,292 19	23,973,927 [illegible]

APPENDICE No 5

État du revenu et de la dépense ordinaires

Par M. Tellier.—Quel a été d'après les comptes publics, le chiffre du revenu ordinaire et de la dépense ordinaire de la province, pour chacune des années financières expirant le 30 juin, depuis 1868 inclusivement jusqu'à 1907 inclusivement ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Année.	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire.
1867-1868	$ 1,535,836 66	$ 1,164,933 35
1868-1869	1,661,152 08	1,287,865 69
1869-1870	1,663,236 36	1,510,003 24
1870-1871	1,651,287 09	1,543,260 11
1871-1872	1,746,459 54	1,659,461 61
1872-1873	1,959,942 57	1,691,981 45
1873-1874	2,041,174 71	1,870,266 99
1874-1875	2,306,451 12	2,171,848 84
1875-1876	2,333,521 63	2,208,680 37
1876-1877	2,401,553 65	2,381,968 83
1877-1878	2,020,804 19	2,502,876 53
1878-1879	2,176,683 86	2,695,352 50
1879-1880	2,353,383 19	2,672,646 94
1880-1881	3,200,244 38	3,560,576 28
1881-1882	3,995,440 95	3,624,763 03
1882-1883	2,807,387 83	3,072,121 70
1883-1884	2,887,722 33	3,107,112 65
1884-1885	2,984,065 12	2,938,240 06
1885-1886	3,070,293 36	3,034,121 95
1886-1887	2,970,946 62	3,299,514 51
1887-1888	3,743,659 62	3,420,032 36
1888-1889	3,714,082 82	3,652,116 76
1889-1890	3,540,390 25	3,993,716 68
1890-1891	3,456,929 32	4,236,023 92
1891-1892	3,461,403 85	4,542,064 91
1892-1893	4,380,857 10	3,952,258 75
1893-1894	4,308,461 04	3,877,079 63
1894-1895	4,227,121 66	4,045,971 03
1895-1896	4,331,196 17	4,071,082 77
1896-1897	3,874,966 22	4,685,450 42
1897-1898	4,177,656 35	4,364,686 68
1898-1899	4,223,579 43	4,189,964 10
1899-1900	4,451,578 29	4,428,385 72
1900-1901	4,563,432 18	4,492,092 44
1901-1902	4,515,169 88	4,470,332 15
1902-1903	4,699,772 87	4,530,616 88
1903-1904	4,880,686 54	4,744,969 24
1904-1905	5,039,001 07	4,937,882 77
1905-1906	5,340,166 88	5,012,417 74
1906-1907	5,270,594 74	4,691,250 42

(Procès-verbaux de 1908, p. 360).

APPENDICE No 6

Etat de la dépense pour travaux publics extraordinaires

1868	$	18,305 09
1869		37,372 98
1870		75 201 81
1871		98,158 93
1872		51,371 87
1873		39,856 56
1874		64,718 70
1875		42,511 55
1876		76,325 08
1877		127,829 07
1878		202,458 82
1879		142 088 14
1880		157,301 02
1881		102,456 41
1882		49,099 76
1883		58,984 44
1884		145,367 96
1885		230,557 68
1886		177,000 00
1887		395,510 42
1888		526,922 83
1889		287,863 12
1890		305 535 25
1891		678,000 68
1892		447,511 57
1893		238,264 10
1894		390,955 24
1895		146,756 60
1896		58,485 34
1897		176,832 28
1898		50,683 70
1899		11,059 11
1900		5,000 00
1901		24,165 18
1902		20,345 17
1903		65,443 77
1904		50,500 00
1905		52,023 18
1906		167,399 81
1907		73,593 92

(Procès verbaux de 1908, p. 533.)

APPENDICE No 7.

ÉTAT des sommes dépensées pour construction ou aide à la construction de chemins de fer.

Par M. Tellier.—Quelles sont les sommes que la province a dépensées ou payées, chaque année, pour la construction ou pour aide à la construction de chemins de fer depuis 1867 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1870-1871	$48 171 20	Inclus dans le montant de $186,051 20 mentionné dans les comptes publics pour 1873-74.
1871-1872	99,180 00	
1873-1874	38,700 00	
1874-1875		$ 1,010,099 00
1875-1876		1,517 800 78
1876-1877		3,481,670 24
1877-1878		2,610,594 82
1878-1879		2,303,749 06
1879 1880		501,490 34
1880-1881		2,422,794 70
1881-1882		911,021 73
1882-1883		681,958 06
1883-1884		575 019 39
1884-1885		455,960 11
1885-1886		322,120 32
1886-1887		744,896 70
1887-1888		662,275 30
1888-1889		1,076 647 00
1889-1890		343,417 97
1890-1891		955,620 26
1891-1892		750,968 42
1892-1893		850,455 09
1893-1894		975,426 69
1894-1895		854,519 92
1895-1896		250,186 59
1896-1897		1,346,475 01
1897-1898		203,645 14
1898-1899		105,079 19
1899-1900		95,276 22
1900-1901		133,318 10
1901-1902		78,419 27
1902-1903		43,500 00
1903-1904		125,090 33
1904-1905		155,143 47
1905-1906		80,750 00
1906-1907		43,779 61
1907-1908		45,808 31

(Procès-verbaux de 1908, page 324.)

APPENDICE No 8

ÉTAT des recettes et des paiements (emprunts et subsides de chemins de fer non compris).

Par M. Tessier.—Quels ont été, en ne tenant compte ni des emprunts, ni des subventions de chemins de fer, les chiffres des recettes et des paiements pour chacune des années fiscales écoulées depuis le 1er juillet 1867 ?

Réponse par l'honorable M. Weir :

Année finissant		Recettes.	Paiements.
30 juin	1868	$1,535,836 66	$1,183,238 44
do	1869	1,676,152 08	1,340 599 34
do	1870	1,663,236 36	1,584,145 05
do	1871	1,651,287 09	1,593,307 84
do	1872	1,746,459 54	1,639,703 48
do	1873	1,999,942 57	1,731,838 01
do	1874	2,041,174 71	1 924,985 69
do	1875	2,296 451 12	2,403 060 39
do	1876	2,340,151 63	2 355,050 00
do	1877	2,433,111 65	2,514,147 30
do	1878	2 026 324 19	2 711,838 90
do	1879	2,734,836 07	2,857,959 71
do	1880	2,496,577 19	2 977,819 32
do	1881	3,212 244 38	3 654,384 03
do	1882	4 620,812 15	3,794 785 93
do	1883	2,883,113 76	3 280,057 71
do	1884	2 895,396 40	3 394 212 92
do	1885	3 145,975 12	3 300 303 95
do	1886	3 132,587 36	3,368,946 18
do	1887	3,082,150 67	3 803 718 93
do	1888	3,798,308 43	4 054,467 95
do	1889	5,997,565 67	4,047,489 79
do	1890	3 588 920 50	4 969 489 68
do	1891	3,715 813 34	5,195 049 43
do	1892	3 494,117 60	5,236,768 62
do	1893	4,467,278 21	4 492,106 21
do	1894	4 320,427 22	4 550,629 50
do	1895	4,343,971 65	4,506,633 31
do	1896	4,358,858 81	4,415,268 52
do	1897	3,923,238 70	5,288,469 33
do	1898	4,236 015 14	4,686 517 34
do	1899	4,249,589 99	4,334 041 18
do	1900	4,502,445 83	4 498,905 36
do	1901	4,745,190 47	4,561,656 73
do	1902	4,601 029 81	4 573,770 66
do	1903	4,778,129 08	4,702,629 88
do	1904	4,995,118 26	4,892,012 74
do	1905	5,149,358 77	5 112,292 29
do	1906	5 436,734 14	5 255,981 40
do	1907	5,326,007 59	4,793,044 89

(Proès-verbaux de 1908, p. 482)

TABLE DES MATIERES

Page

AVANT-PROPOS 3

REGIME CONSERVATEUR

LES MINISTÈRES 5

PROMESSES FAITES 8

PROMESSES VIOLÉES 11

Augmentation de la dette 11

L'état du passif préparé par M. Hall 14

La dette flottante de 13 millions 16

Les sommes payées aux compagnies de chemin de fer ou dépensées pour travaux publics 18
Taxes nouvelles 19
Emprunts 21
Déficits 22
Le déficit de 1896-97 25
Augmentation de la dépense ordinaire 28

EXTRAVAGANCES ET BRIGANDAGES 30

M. LeBlanc et l'économie 30
Affaire Ouimet-LaBruère-Chapais 34
La prudence de M. Hackett pendant de l'élection de 1897 35
Un bon mouvement de M. Nantel.—Affaire Berger 37
L'obligation morale de M. Taillon—Affaire Vallières 38
Les extras sous M. Nantel—Affaire du palais de justice de Montréal 39
Le code de procédure de M. Casgrain 39
Un cadeau de $92,000 à M. Charlebois 40
Les avocats et la galette ministérielle 41
Pour la C. E. de M. D'Auteuil 44
La revision des listes de 1897 45
Subventions de chemin de fer nouveau genre 50
L'affaire d'Argenteuil 50
La vente des limites Lamontagne 53
Subventions électorales aux chemins de fer 55
Chapleau souscripteur à la C. E. des bleus 58
Colonisation électorale en 1896-97 60

Page

Des sinécures aux amis 62
M. Chapais et la colonisation 63
La machine agricole de M. Beaubien 65
Résumé du gachis administratif des conservateurs et la situation en 1897 67

REGIME LIBERAL

LE PROGRAMME DE 1897 71

LE PROGRAMME DE M. GOUIN 73

PROMESSES REMPLIES 75

L'équilibre budgétaire rétabli 75
La dette diminuée 79
Les taxes sous les libéraux 83
Ils ne font pas revivre celles de 1892 abolies avant 1897 83
Ils n'augmentent pas celles existant en 1897 85
La taxe sur les successions 86
Les taxes dans Ontario et Québec 91
Les licences pour la vente des liqueurs 94
Economie dans la dépense 95
Plus d'emprunts 99
Accroissement du revenu 100
Le revenu du domaine public 102

LE RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FEDERAL 102

L'œuvre des libéraux 103
M. Gouin organisateur de la victoire 104
Un gain de $600,000 et plus par an 106
L'attitude des conservateurs 107

POUR L'AGRICULTURE 110

Octrois augmentés 110
Dépenses profitables 112
Sociétés d'agriculture 114
Cercles agricoles 115
Industrie laitiere 116
Amélioration des races chevalines et bovines 118
Amélioration des routes 119
Les ponts en fer 122

POUR LA COLONISATION 123

Octrois augmentés 123
Protection aux colons 125

Page

POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE 131

Octrois augmentés 131
Œuvre accomplie 132

POUR LES OUVRIERS 135

ADMINISTRATION DU DOMAINE PUBLIC 136

Réorganisation du département des terres 136
Les pêcheries et la chasse 137
Les mines 138
Les bois et forêts 139
L'affermage des limites 140
La pulpe 142

RÉSUMÉ DE L'ŒUVRE ET DES RÉFORMES ACCOMPLIS DEPUIS 1897 144

APPENDICES

No 1.—Affaire Zandray-Zandrank-Zandring-Zandride 153
No 2.—M. LeBlanc jugé par M. L.-P. Pelletier 162
No 3.—M. L.-P. Pelletier jugé par "Le Nationaliste" 163
No 4.—Etat de l'actif et du passif de la province 166
No 5.—Etat du revenu et de la dépense ordinaires 170
No 6.—Etat de la dépense pour travaux publics ordinaires 171
No 7.—Etat des sommes dépensées pour construction ou aide à la construction de chemins de fer 172
No 8.—Etat des recettes et des paiements (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) 173

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

OCT 13 1995
11 07 73 OCT 11 1995
100276
NOV 13 1985
NOV 27 1985
DEC 19 1985
JAN 17 1986
JAN 31 1986
29 JAN '86

CE

0120544-01-0 CE

FC 2922.2 .D475 1908

DEUX REGIMES POLITIQUE

a39003 003001780b

FC
2922.2
.D475 1908 CE

-
DEUX REGIMES POLITIQUES ET

1503542

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 13 03 13 17 4